Rapport annuel sur les comptes combinés

Exercice 2012

Monceau Assurances, mécène musical actif et engagé.

Partenaire de l'Orchestre de Chambre de Paris depuis 8 ans, Monceau Assurances soutient ses actions de formation des jeunes talents et d'ouverture à tous les publics.
La taille de l'Orchestre de Chambre de Paris dans le paysage musical français, est à la mesure de la nôtre dans notre environnement.
Ses projets, innovants et toujours d'une très grande qualité, nous subliment.
Nos métiers exigent une même vision à long terme, un positionnement parfois délicat. Ainsi notre groupe ne s'est jamais désintéressé de l'immobilier, et fait partie des premiers à s'être intéressé aux obligations indexées sur l'inflation.
Voici un an, nous avons acquis un nouveau bien réel, précieux et durable, un violon de grande facture, signé du Maître vénitien Domenico Montagnana en 1740, et l'avons confié au Premier violon super solo de l'orchestre.

A 28 ans Déborah Nemtanu a devant elle une belle carrière.
Il lui fallait un instrument à la hauteur de ses qualités humaines, de son talent et de ses aspirations professionnelles.

Gilles Dupin,
Président du Conseil d'administration
et Directeur général de Monceau Assurances

> Déborah Nemtanu
Premier violon
super solo de l'OCP

SOMMAIRE

Organigramme du groupe 4

Le Conseil d'administration et la direction 5

Comptes combinés 7

Rapport du Conseil d'administration
sur la gouvernance de l'entreprise 9

Rapport du Conseil d'administration
sur les comptes combinés de l'exercice 2012 16

Rapport général des Commissaires aux comptes 45

Comptes de résultats combinés 46

Bilan combiné au 31 décembre 2012 50

Annexe aux comptes combinés 2012 53

Comptes sociaux 68

Rapport du Conseil d'administration
à l'assemblée générale du 27 juin 2013 69

Rapport général des Commissaires aux comptes 75

Comptes de résultats au 31 décembre 2012 76

Bilan 78

Annexes aux comptes 2012 80

Résolutions 99

Monceau Assurances mutuelles associées

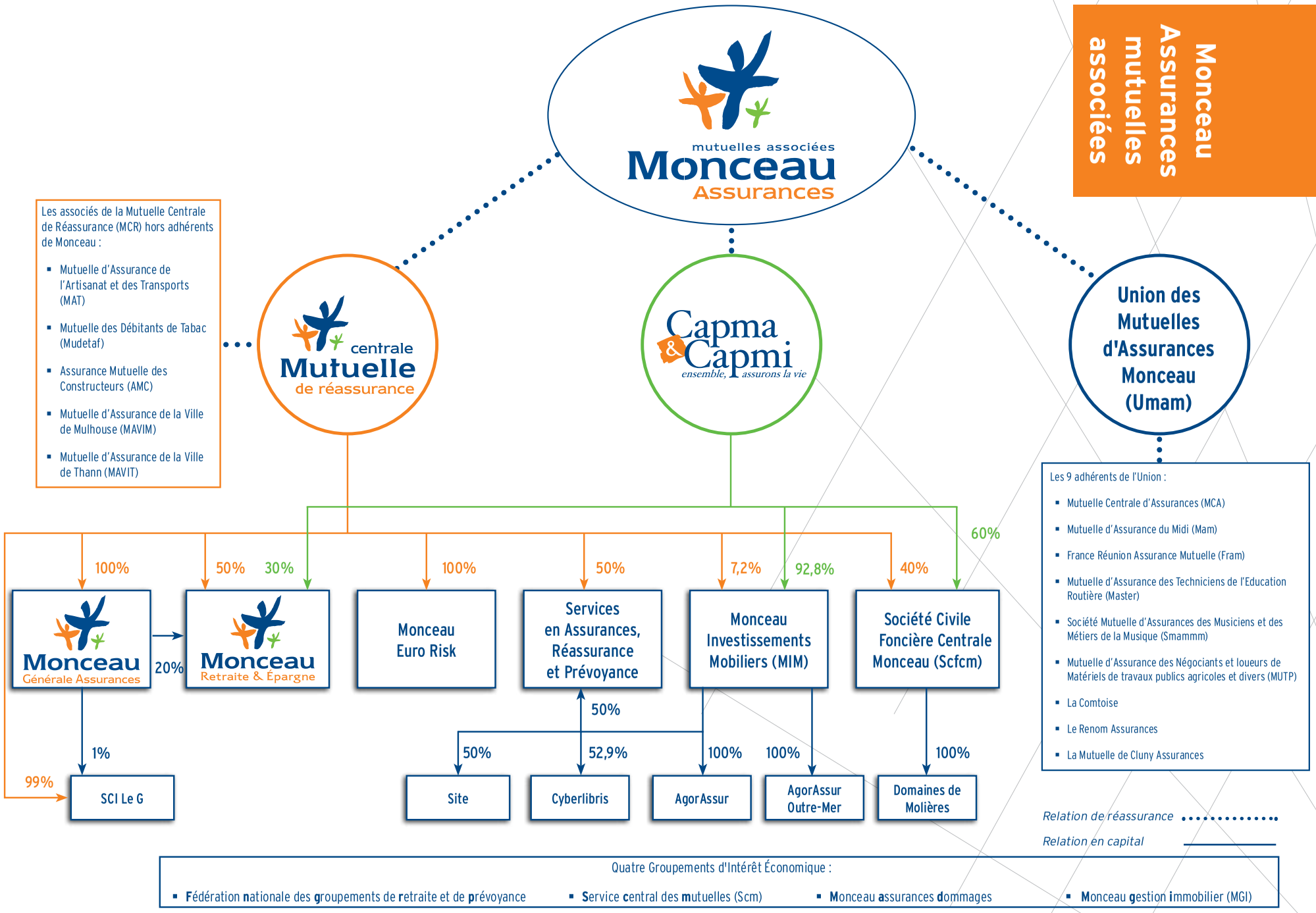

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil à compter du 27 juin 2013

Présidents Honoraires : **Robert Choplin**, Président honoraire de la Mutuelle Centrale de Réassurance

Président : **Gilles Dupin**, Président du Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance, Président du Conseil d'administration de l'Umam, Président du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne

Vice-Présidents : **Jacques Szmaragd**, Président du Comité d'audit

Paul Tassel, Président du Conseil d'administration de Capma & Capmi

René Van Damme, Président du Comité d'audit de la Mutuelle Centrale de Réassurance

Secrétaire : **Mutuelle Centrale de Réassurance**, représentée par Emmanuel Sales, Directeur général de la Financière de la Cité

Administrateurs : **Capma & Capmi**, représentée par Jean Philippe

Didier Gras, Administrateur de Capma & Capmi

Pierre Le Moine, Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance

Jean-Marc Poisson, Directeur général de l'Umam

Sylvain Rivet, Directeur général de Capma & Capmi

Henri Saint-Olive, Président du Conseil d'administration de la Banque Saint-Olive

Jean-Pierre Thiolat, Président du Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances

Alain Wicker, Vice-Président du Conseil de surveillance de la Française A.M.

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction générale :	**Gilles Dupin**, Directeur général de Monceau Générale Assurances

DIRECTION (*)

Brigitte Baillot	Directeur des affaires juridiques et fiscales vie
Marc Billaud	Directeur de la gestion des assurances de personnes
Dominique Davier	Directeur de la comptabilité, des études et de l'actuariat vie
Bruno Depeyre	Directeur de l'immobilier
Christophe Dumont	Directeur des Systèmes d'Information
Henry Lagache	Directeur de la comptabilité du groupe
Pierre Le Moine	Directeur technique Iard et des opérations de réassurance
Anne-Cécile Martinot	Secrétaire général
Jean-Marc Poisson	Directeur des opérations d'assurance non vie
Catherine Porot	Directeur des ressources humaines
Sylvain Rivet	Directeur des opérations d'assurance vie

CONSEILLER SCIENTIFIQUE

Alain Montfort	Professeur titulaire de la chaire de Modélisation Statistique au Conservatoire National des Arts et Métiers

(*) Membres de direction des sociétés adhérentes de Monceau Assurances, de leurs filiales et des GIE qu'elles ont constitués.

mutuelles associées
Monceau
Assurances

Rapport annuel sur les comptes combinés Exercice 2012

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

> Gilles Dupin, Président du Conseil d'administration et Directeur général de Monceau Assurances

EXTRAIT DU RAPPORT 2012, SUR LES COMPTES SOCIAUX

Dans son rôle **d'instance politique supérieure** de l'ensemble constitué par Monceau Assurances, ses adhérents et les filiales qu'ils ont constituées entre eux, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2012. Le taux de participation des administrateurs s'est élevé à 94 %, stable par rapport à celui de 2011. Sur les treize personnes titulaires d'un mandat d'administrateur, dix ont participé à toutes les séances de travail.

Hormis les travaux relevant de ses prérogatives statutaires ou légales (arrêté des comptes par exemple), le suivi de l'activité des adhérents a figuré au rang des thèmes régulièrement inscrits à l'ordre du jour des Conseils. Mais les sujets d'intérêt les plus importants auront, dans le prolongement des années précédentes, porté sur le gouvernement d'entreprise, l'évolution de sa comitologie, d'autant que l'Autorité de Contrôle Prudentiel a diligenté un contrôle de l'activité du groupe limité à ce thème de la "gouvernance", étalé sur l'ensemble de l'année, conclu par la production de quatre rapports, marqués du sceau de l'inexpérience, comme le laissait malheureusement craindre l'importante hémorragie de compétences à laquelle la fusion des contrôles des secteurs de la banque et de l'assurance devait inévitablement conduire. Les Conseils d'administration des membres de Monceau Assurances, tout comme celui de Monceau Assurances, ont apporté les réponses qui convenaient.

Les modes de gouvernement du groupe ont considérablement évolué au fur et à mesure que le Conseil d'administration constituait en son sein des comités spécialisés, prenant en charge une partie significative des travaux de préparation des réunions du Conseil, ou de réflexion en amont de ces travaux. La multiplication de ces comités et les réunions de travail qu'ils tiennent ont de fait réduit l'étendue des missions assumées jusque-là par le Bureau du Conseil d'administration, lequel, en l'absence de décision à prendre dans l'urgence, ne s'est plus réuni depuis 2010.

Décrits dans la Charte de l'administrateur valant règlement intérieur du Conseil d'administration qui en précise les missions et, le cas échéant, les modes de fonctionnement, ces comités spécialisés étaient, pour l'exercice d'activité 2012, au nombre de cinq, tous présidés par un administrateur de la société :

- **le comité d'audit**, dont la création a été rendue obligatoire par l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant en droit français la directive européenne sur le commissariat aux comptes.

« Les modes de gouvernement du groupe ont considérablement évolué au fur et à mesure que le Conseil d'administration constituait en son sein des comités spécialisés. »

> La salle du Conseil d'administration à Vendôme.

Ses missions, définies à l'article 14 de l'ordonnance du 8 décembre 2008, recouvrent en particulier la problématique du contrôle interne et le suivi des risques propres à l'entreprise, l'établissement des comptes sociaux et des comptes combinés présentés par l'entreprise et la production des différents rapports requis par la réglementation (rapports de solvabilité, sur la politique de placements, sur les protections de réassurance...). Lorsqu'il s'intéresse aux procédures de combinaison des comptes et aux comptes combinés, le Conseil s'appuie sur les comités d'audit mis en place par le Conseil d'administration de chaque adhérent, et les travaux qui y sont conduits sous leur seule responsabilité ;

- **le comité des rémunérations**, compétent pour traiter des conditions d'emploi du directeur général et de la rémunération des mandataires sociaux. La possibilité ouverte par les statuts modifiés en 2008 de cumuler les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général a conduit le Conseil à créer en son sein un comité des rémunérations ayant vocation à traiter les différents aspects de la rémunération des mandataires sociaux. Relèvent également des compétences du Comité l'émission d'avis sur les principes adoptés par chaque adhérent en la matière, et le contrôle annuel des sommes perçues par chacun des administrateurs dans le cadre de leurs différents mandats au sein des adhérents ou des différents groupements et filiales des adhérents ;

- **le comité financier**. Parce que tous les adhérents détiennent des actifs à gérer en couverture de leurs engagements techniques ou en représentation de leurs ressources propres, que tous partagent les mêmes soucis de rentabilité, de liquidité, de fongibilité, que tous doivent appréhender les mêmes risques de taux, de signature, de volatilité, le Comité d'Orientations Financières reçoit pour missions de suivre pour compte commun l'évolution de l'économie et des marchés financiers et d'émettre des avis sur les allocations d'actifs à privilégier, prenant en compte les contraintes de passifs, les données contractuelles exogènes et les dispositions d'ordre réglementaire ;

- **le comité immobilier**, réunissant autour du gérant des sociétés civiles des administrateurs des sociétés qui en portent les parts. Cette instance a pris une importance croissante au fur et à mesure du développement d'une politique active d'acquisition de biens. Réuni aussi souvent que les besoins l'exigent et sollicité le cas échéant par voie électronique, ce comité est consulté pour avis sur les opérations d'acqui-

sition d'éléments du patrimoine et pour décision sur les opérations de cession d'éléments du patrimoine.

- **le comité de gouvernance** enfin, de création plus récente, chargé de veiller à la mise en œuvre et au respect des règles de gouvernance au sein du groupe. Ses missions, inspirées des recommandations de l'Institut Français des Administrateurs, consistent notamment à apprécier le bon fonctionnement des Conseils d'administration, à labelliser "fit and proper" les candidatures aux fonctions d'administrateurs des différentes entités du groupe et à s'assurer de la formation des administrateurs tant à l'occasion de leur entrée en fonction qu'au cours de leur mandat.

Lors de chaque séance du Conseil d'administration, les Présidents des comités spécialisés sont invités à rendre compte des travaux qui ont été menés, des décisions qui sont, le cas échéant, prises et du programme de travail à venir.

Pour compléter ce dispositif, le Conseil d'administration a constitué un sixième comité spécialisé, le **Comité exécutif**, installé au début de 2013, composé des administrateurs exerçant des mandats de direction générale au sein de Monceau Assurances, de ses adhérents, ou des filiales d'assurance qu'ils ont constituées. Instance supérieure de pilotage du groupe, ce comité a notamment pour mission de construire les éléments de stratégie et de développement à valider par le Conseil d'administration, d'assurer et de contrôler leur mise en œuvre, de coordonner et contrôler l'activité des différents pôles métiers et de veiller à une allocation optimale des moyens communs.

Cette multiplication, bienvenue, du nombre de comités spécialisés a été permise par les modifications significatives intervenues progressivement dans la composition du Conseil au cours des dix dernières années, après la première étape qu'a constituée en 2002 l'élection aux fonctions d'administrateurs de deux personnalités marquantes du monde de la finance et de l'assurance.

A présent composé de treize membres, le Conseil réalise une synthèse harmonieuse et réussie de "militants" issus des rangs des adhérents et de représentants reconnus pour leur compétence dans l'assurance et la finance. Sept sont ou ont été dirigeants d'entreprises d'assurance ou de réassurance, deux dirigent des sociétés de gestion d'actifs, un préside aux destinées d'une banque.... Il n'est pas inutile de relever que quatre membres du Conseil sont d'anciens Commissaires Contrôleurs des Assurances, dont deux, en position non-exécutive, président les comités d'audit, l'un de la Mutuelle Centrale de Réassurance, l'autre de Monceau Assurances, siégeant l'un et l'autre au comité d'audit de Capma & Capmi.

« Le Comité exécutif a notamment pour mission de construire les éléments de stratégie et de développement à valider par le Conseil d'administration. »

Réunissant exclusivement des sociétaires de ses adhérents, ou d'adhérents de l'Union, ce Conseil a été constitué dans le strict respect des statuts, rédigés à une époque où l'entreprise avait toute liberté dans ce domaine, avant que la transposition en droit français de la directive réassurance en 2008, n'enferme cette activité dans un carcan administratif plutôt malvenu. Construit en associant des membres exécutifs et non-exécutifs, des élus et militants des mutuelles adhérentes et des personnalités compétentes et qualifiées, il apporte une **réponse moderne et judicieuse aux préoccupations exprimées** au fil du temps par des Autorités de Contrôle soucieuses de la capacité des Conseils à accomplir leur mission, gage d'un gouvernement efficace des entreprises.

Les évolutions significatives de la comitologie du groupe et de la composition de son Conseil d'administration, constituent également une réponse murie et réfléchie du Conseil aux conclusions du rapport produit en 2007 par M. Marc Porin, Commissaire Contrôleur Général des Assurances.

Après avoir conclu ses développements portant sur les comptes et la gestion du groupe par des propos élogieux, tranchant là singulièrement avec les analyses aussi fausses que partiales produites par la brigade antérieurement chargée du contrôle du groupe, reconnues comme telles tant par la Commission de Contrôle en mars 1999 que par le Conseil d'État en décembre 2001, M. Marc Porin s'était judicieusement intéressé à des sujets de gouvernement d'entreprise, saluant la bonne qualité du travail mené dès cette époque au sein des Conseils d'administration, avant de conclure de façon plus nuancée *"la cellule de direction générale est réduite à sa plus simple expression. Même le titulaire actuel de la fonction a conscience que c'est un défaut et qu'il y a un risque. Il est vrai que dans une structure de si petite taille, il est difficile de mettre en place un contrôle interne qui soit différent de celui qu'exerce déjà le directeur général"*.

Après avoir salué le *"diagnostic d'ensemble très positif"*, et remercié le rapporteur pour *"l'hommage particulier rendu à la qualité du travail accompli"*, la réponse apportée par la société en février 2007 traitait également des sujets de gouvernement d'entreprise évoqués par M. Porin. Elle exposait notamment les décisions mises en œuvre dans l'intervalle, ou celles que le groupe se proposait de prendre et qui sont devenues effectives depuis, alors même que l'on pouvait craindre que l'exercice simultané des fonctions de Président et de Directeur général, permis par une modification des statuts intervenue en 2008, ne participe d'une logique de *"concentration des pouvoirs"* dénoncée par M. Marc Porin.

« Les évolutions significatives de la comitologie du groupe et de la composition de son Conseil d'administration, constituent également une réponse murie et réfléchie. »

On pouvait penser que la mission diligentée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, limitée à ce thème important de la "gouvernance", procède à une analyse critique des évolutions majeures intervenues depuis 2007, et qui viennent d'être rappelées, venant ainsi enrichir les importantes réflexions menées par le Conseil d'administration. Que nenni.

La seule critique formulée par les rapporteurs et acceptée par l'entreprise tient à l'absence de production d'un rapport portant sur l'organisation des travaux du Conseil et le dispositif de contrôle interne. L'obligation de produire un tel document s'imposait à l'origine aux seules sociétés cotées en bourse. Cette exigence fut ensuite étendue, on ne sait pourquoi, au seul secteur de l'assurance dans son ensemble, mais ne concernait pas les sociétés de réassurance relevant de l'article L-310-1-1 du Code des Assurances, qui s'applique à Monceau Assurances. Ces entreprises ont en définitive été soumises à la même obligation en 2008 à l'occasion de la transposition en droit français de la directive "Réassurance".

Mais, face aux positions maximalistes adoptées une fois de plus par les fonctionnaires français pour transposer des directives européennes, là ne se situait pas la principale préoccupation du groupe, davantage soucieux de préserver l'équilibre sociétal de la Mutuelle Centrale de Réassurance, patiemment reconstruit avec l'aide des Autorités de Contrôle de l'époque, après qu'elle eût été spoliée en 1962 de ses biens par les nouveaux dirigeants algériens. Cet équilibre aurait été menacé si, en bonne logique, cette entreprise avait demandé à bénéficier d'un agrément pour exercer dans la branche réassurance. Écarter ces menaces paraissait, et de loin, l'objectif prioritaire. L'obligation de

« Il faut admettre que la question "qu'est-ce qu'un groupe ?" ne peut recevoir de réponse sérieuse si une telle notion implique des transferts de responsabilité vers les structures centrales. »

produire un rapport de plus, sur l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne, qui dans le cas de l'entreprise ne présente, tout comme le rapport de solvabilité, qu'un intérêt académique, est, dans ce contexte chargé d'une Histoire douloureuse, passée inaperçue. L'entreprise l'a admis, après s'être étonnée que le reproche portant sur cette absence remontant à 2008 n'ait pas été formulé avant 2012.

Pour le reste, les rapporteurs ont ignoré le rapport de M. Marc Porin et ses suites, n'inscrivant en rien leurs travaux dans leur prolongement. Ils ont par exemple consacré du temps à une lecture méticuleuse des statuts des adhérents du groupe à la lumière de différents textes réglementaires, parvenant notamment à d'étonnantes conclusions sur la régularité des assemblées générales, pourtant tenues dans le strict respect des dispositions statutaires applicables, oubliant que ces dispositions ont été soumises de façon constante à l'approbation des Autorités de contrôle préalablement à leur adoption par les assemblées générales compétentes !

Sans doute préoccupés, sans l'exprimer ouvertement, par la portée de dispositions contenues dans la directive Solvabilité II ou dans les textes d'application dits de "niveau 2 et 3", non diffusés, les rapporteurs se sont également intéressés à la **notion de groupe**, thème d'une grande complexité auquel le Conseil d'administration a de son côté consacré de nombreuses heures de travail ces deux dernières années. Ce concept de groupe est essentiel dans la logique de Solvabilité II, à la fois par les responsabilités que cette notion engendre et par les effets de "diversification" qu'elle autorise pour minimiser les besoins de marge de solvabilité à constituer. Il n'est en conséquence pas envisageable de rester dans l'imprécision dans ce domaine.

Or, s'agissant de fédération de mutuelles d'assurance comme Monceau Assurances, il faut admettre que la question *"qu'est-ce qu'un groupe ?"* ne peut recevoir de réponse sérieuse si, comme la logique de Solvabilité II l'impose, une telle notion implique des transferts de responsabilité vers les structures centrales. Si des concepts tels que "l'influence dominante" à laquelle il est souvent fait référence, peuvent se comprendre dans un groupe capitaliste, ils ne sauraient avoir la même portée dans un ensemble mutualiste, dans la mesure où **rien ne peut altérer les prérogatives de l'Assemblée générale** d'un membre d'un tel ensemble, que cet ensemble soit structuré autour d'une société de réassurance mutuelle, comme Monceau Assurances, d'une union de mutuelles, d'une SGAM, à l'image de la voie choisie par nombre d'opérateurs mutualistes ou d'une institution fondant ses relations avec ses associés sur des bases strictement contractuelles à l'instar de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Et l'histoire des quinze dernières années est riche en exemples démontrant qu'il ne s'agit pas là d'une vision académique du sujet : la CGA, le Groupement Français de Caution, la Mutuelle des Transports Assurances, la Mutuelle d'Assurance de Martinique, la Marf et plus récemment la Ciam et l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, toutes ces entreprises, à un degré plus ou moins fort, se sont opposées à des orientations définies par le Conseil d'administration de Monceau Assurances, dans l'impossibilité juridique d'imposer ses choix.

Les nombreuses définitions introduites récemment dans la législation à propos de l'instauration de la *"surveillance complémentaire"*, très mal rédigées au point d'être pratiquement illisibles, ignorent cette réalité, conduisant en outre à des conclusions étonnantes : que les rapporteurs indiquent que *"Monceau Assurances est un groupe d'assurance"* et, quelques lignes plus loin, que *"Monceau Assurances n'est pas un groupe"*, est à cet égard particulièrement éloquent sur la confusion qu'induisent

ces textes législatifs qui refusent d'admettre que la notion de groupe, telle qu'on la comprend dans un groupe de sociétés de capitaux où la détention du capital reste l'unique vecteur de pouvoir, impliquant qu'une décision prise au sommet est appliquée sans contestation possible dans toutes ses composantes, n'a pas d'équivalent en mutualité, tout simplement parce que le pouvoir au sein des entreprises mutualistes membres du groupe appartient à l'Assemblée générale de leurs sociétaires et à elle seule, en aucune façon à la structure faîtière.

Pour conclure sur ce sujet, que la notion de groupe en mutualité n'ait pendant longtemps reçu qu'une définition comptable pour les besoins de la combinaison des comptes, intégrée dans la partie réglementaire du Code des assurances, ne saurait être interprété comme un acte de paresse de nos Anciens, mais beaucoup plus certainement comme la marque de leur grande sagesse. Et ceci mérite sans nul doute d'être médité.

Au moment où les services de l'Autorité de Contrôle Prudentiel s'agitent pour essayer d'imposer malgré tout cette directive Solvabilité II, qui suscite un consensus quasi général de rejet, ce que malheureusement aucun des acteurs concernés n'ose exprimer franchement en acceptant d'en tirer les conséquences, que des sujets aussi importants que la notion de groupe, mais également le principe de proportionnalité parmi bien d'autres thèmes, le calibrage de la formule standard, le sort des *"fonds de pension"* lorsqu'ils ne sont pas gérés par des *"institutions de retraite professionnelle"*, les quelque 600 pages de mesures dites de "niveau 2" toujours non diffusées, les 2.000 pages attendues pour les mesures de niveau 3 qui ne le sont pas davantage, ne soient pas définitivement arrêtés, conduit à se réjouir des retards qui s'accumulent dans le calendrier de mise en œuvre, avec l'espoir qu'un regain de lucidité provoquera le rejet définitif de ce projet inepte et dangereux, pur produit d'une bureaucratie bruxelloise aussi incompétente qu'incontrôlée. Ce serait également là un moyen simple d'amorcer le *"choc de simplification administrative"* souhaité en haut lieu dans notre pays.

En tout état de cause, à aucun moment l'entrée en vigueur de cette directive n'a paru constituer une menace pour les différents adhérents de Monceau Assurances, tant le niveau des fonds propres aujourd'hui accumulé paraît confortable, le niveau des excédents susceptibles d'être dégagés de façon récurrente important, la gestion de ses risques par le groupe maîtrisée et contrôlée, ses règles de gouvernance modernisées. S'il n'en était pas ainsi, Monceau Assurances aurait succombé à la crise qui faillit l'emporter entre 1995 et 1998, et n'aurait pas surmonté sans dommage majeur les crises financières des années 2000-2002 et 2007-2011.

« A aucun moment l'entrée en vigueur de cette directive n'a paru constituer une menace pour les différents adhérents de Monceau Assurances. »

Les analyses et avis très négatifs que suscite de longue date au sein du Conseil d'administration le projet "Solvabilité II" n'interdisent pas au groupe de poursuivre ses efforts déployés pour s'organiser et se préparer à sa mise en application, si celle-ci devait malheureusement intervenir. Le Conseil d'administration, et le comité d'audit, y veillent scrupuleusement.

La participation à l'enquête d'impact n° 5 avait permis de dissiper a posteriori les inquiétudes qui auraient pu exister. Elle a nécessité de mobiliser de nombreuses ressources, financières et humaines, avec pour objectif de répondre à l'enquête tant pour le compte des adhérents de Monceau Assurances et de leurs filiales, que pour celui des associés français de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Les conclusions de ces travaux ont été confirmées par les analyses menées depuis sur les bilans au 31 décembre 2011, confortant la pertinence de la décision qui a consisté à maintenir dans les portefeuilles d'actifs un volume élevé d'actions et à

poursuivre une politique active d'acquisitions, de construction et de rénovation immobilières créatrices d'emplois, alors que la réglementation qui se dessine pousse au contraire à la détention d'obligations souveraines de la zone euro, permettant à des Etats impécunieux de financer au moindre coût des charges de fonctionnement mal maîtrisées. De tels investissements en obligations souveraines, qui ne contribuent de ce fait en rien à l'activité et à la croissance économiques, portent en réalité des risques lourds, remarquablement décrits par Charles Gave ("L'État est mort. Vive l'État". François Bourin Éditeur. 2010. page 86) : *"Fort logiquement, notre compagnie d'assurance... se retrouve aujourd'hui avec 3 % en actions, et le reste en obligations des états grec, espagnol ou irlandais.... La propriété des actions européennes est passée dans des mains non européennes,...les institutions locales se concentrant sur ce qui ne valait pas grand-chose à long terme, les obligations locales, parce que la réglementation européenne les y forçait. Elles n'avaient pas le choix. La réglementation européenne a obligé les institutions financières à acheter des obligations d'État, tandis que la politique monétaire de la BCE allait acculer ces États à la faillite."*

Hormis cet important travail de réflexion mené sur les modes de gouvernement de l'entreprise et de ses adhérents, le Conseil d'administration a pu conclure au début de 2012 les réflexions amorcées en 2011, prolongeant les travaux menés de longues années durant et jusqu'en 2007 avec les groupes Artésia puis Dexia, conduisant à la création, sous l'égide de la Mutuelle Centrale de Réassurance, d'un pôle européen de gestion des risques, première étape d'un processus souhaité d'internationalisation du groupe.

[...]

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2012

> Gilles Dupin, Président du Conseil d'administration et Directeur général de Monceau Assurances

Lorsque l'année a commencé, dans un climat des affaires morose, dans un environnement baigné par une crise dont on perçoit difficilement l'issue, qui pouvait imaginer que l'exercice permettrait d'afficher des résultats de la qualité de celle que nous présentons aujourd'hui ? Certes, le groupe pouvait espérer continuer à tirer profit des efforts et investissements consentis depuis plusieurs années. Mais un élan décisif a été donné durant l'été par le Président nouvellement nommé de la Banque Centrale Européenne, lorsqu'il a affirmé que la BCE avait, quoi qu'il arrive, les moyens de défendre l'euro. Rassurés par un tel discours inhabituellement ferme, les marchés financiers ont alors rebondi, effaçant leur recul des premiers mois de l'année, permettant aux différents indices de s'enorgueillir, sur l'ensemble de 2012, de performances aussi inattendues qu'appréciées.

Contrastant donc avec la faiblesse des marchés financiers de 2011, l'exercice a bénéficié de cette embellie du second semestre et du niveau très faible des taux d'intérêt à long terme sur la dette obligataire des pays européens "de référence". **La qualité des résultats financiers** de 2012 a permis d'une part de distribuer aux sociétaires et clients vie des **participations aux excédents de très bon niveau,** d'autre part **de poursuivre les politiques raisonnées de revalorisation des prestations servies aux retraités** adhérents des différents régimes en points gérés en capitalisation par le groupe, sans que les sociétés porteuses des risques ne rognent sur leurs marges d'exploitation, comme elles ont dû le faire en 2011. Elle a évidemment et surtout **bonifié les résultats combinés de 2012.**

En assurance Iard, l'exercice s'est déroulé tout comme le précédent dans **d'excellentes conditions techniques.** La faible exposition du groupe aux conséquences de la période de gel du mois de février, le seul événement climatique ayant affecté les souscriptions en 2012, une bonne tenue de la sinistralité courante d'un exercice épargné par la survenance de sinistres aux conséquences corporelles très graves, des bonis de liquidation sur les sinistres graves des années antérieures, une excellente maîtrise des frais généraux, sont autant d'éléments qui ont conforté les résultats techniques de l'activité d'assurance Iard, produisant un **ratio combiné brut de 90,5 %**. Ce constat est d'autant plus satisfaisant que dans le même temps, la politique de renouvellement du réseau d'agents généraux menée avec persévérance depuis 2005 a continué de porter ses fruits, confirmés par une nouvelle progression des portefeuilles, tant en valeur qu'en nombre de contrats, dans un contexte concurrentiel qui reste difficile dans le domaine de l'assurance Iard.

La seule déception trouve son origine dans le nouveau **recul du chiffre d'affaires collecté en assurance vie**, activité sur laquelle le groupe a misé pour son développement. Certes, les problèmes rencontrés sur le marché de l'assurance vie, en recul de près de 10 %, pourraient être invoqués pour justifier une baisse de 4,0 % du chiffre d'affaires à 172.637 k€. Plusieurs arguments existent pour écarter cette explication car nombreux sont les exemples de réussite brillante de collaborateurs du réseau salarié qui, année après année, réalisent une collecte en progression et contribuent par leur travail à apporter la preuve du potentiel que représente l'assurance vie et de la qualité de la gamme des produits diffusés dans un cadre

« La marge de solvabilité combinée de l'ensemble Monceau Assurances représente 4,9 fois l'exigence minimale réglementaire. »

mutualiste porteur de valeurs et d'éthique.

Avant impôts, le résultat combiné s'affiche à 70.493 k€, proche des niveaux remarquables et exceptionnels enregistrés au terme des années 2005 à 2007 et en 2009. Après impôts et taxe sur la réserve de capitalisation à nouveau prélevée sur les assureurs et réassureurs, soit un total de 33.452 k€, le **résultat combiné net s'élève à 37.041 k€, contre 9.048 k€ affiché au terme de 2011**.

Bonifiés par les excédents ainsi dégagés, les **fonds propres combinés** comptables s'élèvent au **31 décembre 2012 à 576.477 k€**, contre 540.516 k€ au 31 décembre 2011, soit à un niveau très élevé tant au regard du volume de l'activité du groupe, apprécié au travers du niveau du chiffre d'affaires soit 334.490 k€, qu'à celui des risques encourus. D'autant que les portefeuilles de placements ne suscitent pas d'inquiétude particulière et que les passifs techniques ne recèlent pas d'engagements latents non comptabilisés.

Ces **fonds propres représentent** en effet **172 % du chiffre d'affaires net de l'exercice, et 14,0 % des provisions techniques nettes** de réassurance et hors provisions en unités de compte, lesquelles ne comportent aucun risque pour les assureurs concernés.

Les évolutions des marchés financiers et des taux d'intérêt à long terme ont en outre fait naître d'importants volumes de plus-values latentes sur les portefeuilles détenus au 31 décembre 2012. Sur les titres autres que les obligations vives, elles confortent la marge de solvabilité constituée au 31 décembre 2012 pour un montant de 103.329 k€. S'y ajoutent des plus-values sur les portefeuilles obligataires vifs, pour des montants également significatifs, de 196.570 k€. Certes, les pratiques anciennes du Service du Contrôle des Assurances consistaient à ne pas prendre ces plus-values obligataires en compte pour apprécier la solvabilité des entreprises. Mais, rompant avec cette tradition, à l'occasion du dernier contrôle portant sur la gouvernance du groupe, les rapporteurs de l'Autorité de Contrôle Prudentiel ont de façon insistante évoqué le niveau des fonds propres toutes moins-values latentes déduites. Rien ne semble donc s'opposer à ce qu'à l'inverse lesdites plus-values, qui restent très volatiles, soient prises en compte dans l'appréciation de la marge de solvabilité.

En procédant ainsi, la marge de solvabilité combinée de l'ensemble Monceau Assurances s'élève à 901.713 k€, représentant **4,9 fois l'exigence minimale de marge à constituer**.

De tels ratios, exceptionnellement élevés dans notre profession, confirment la qualité et la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances. Ils confortent la position du groupe, plus que jamais maître de son destin, face aux orientations stratégiques qui s'offrent à lui et auxquelles il réfléchit. Malgré les difficultés persistantes imposées par un environnement économique et financier défavorable, ils permettent d'appréhender les évolutions réglementaires, certes malvenues mais probablement inévitables tant la profession paraît résignée, qui se dessinent dans le cadre de "Solvency II", avec une confiance et une sérénité renforcées à l'évocation du chemin parcouru depuis 1995.

Evolution des taux 10 ans pour les principaux pays Européens

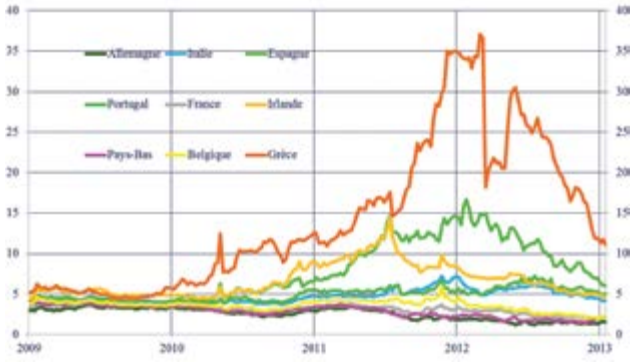

UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DIFFICILE

> Emmanuel Sales, Directeur général de la Financière de la Cité

L'année 2012 marque un tournant dans l'évolution de l'économie mondiale. Cinq ans après le déclenchement de la crise, les déséquilibres mondiaux entre l'épargne et l'investissement sont en train de se résorber. Si le risque de rechute de l'économie mondiale s'éloigne, les grandes banques centrales demeurent à la manœuvre par leurs politiques de monétisation de la dette publique et privée, exposant l'économie à la survenance de nouvelles bulles financières ainsi qu'à une instabilité accrue des taux de change. Dans ce climat de réduction des risques, le prix des actifs financiers s'est fortement apprécié.

« Mario Draghi, Président de la Banque centrale européenne (BCE), a annoncé le lancement d'un nouveau programme de rachat des dettes publiques sans limitation de montant, en juillet 2012. »

Sur le plan strictement économique, la reprise se poursuit aux Etats-Unis. En particulier, le redémarrage du marché immobilier s'est confirmé et constitue un facteur de fond quant à l'assainissement de la conjoncture américaine, parallèlement à la diminution du fardeau énergétique résultant du développement du gaz de schiste.

L'année a réservé relativement peu de surprises en zone euro, qui affiche une contraction d'un peu moins de 0,5 %, même si les économies française et allemande parviennent à afficher une légère croissance. Dans la zone curieusement qualifiée de "périphérique" par les opérateurs anglo-saxons, les grands pays comme l'Italie et l'Espagne affichent des rythmes de contraction marquée, mais toutefois contenue, autour de 2 %, alors que la Grèce reste enfermée dans une dynamique dépressive. Malgré ce climat de récession, on note des niveaux d'inflation relativement élevés au regard des chiffres de croissance. Les chiffres d'inflation sous-jacente délivrent toutefois un message plus conforme à la conjoncture, la quasi-totalité des pays de la zone euro se trouvant en-dessous du seuil de 2 %.

En Europe, les gouvernements se sont retrouvés sous le coup d'une pression des marchés financiers qui a atteint son paroxysme au cours de l'année 2012 et a conduit ceux des pays périphériques concernés à mettre en œuvre "en temps réel" des mesures d'austérité qui, en pesant sur la croissance, ont entretenu un cercle vicieux entre conjoncture économique, dette publique et marchés financiers.

Un véritable tournant dans la gestion de crise a eu lieu en juillet. M. Draghi, alors récemment nommé Président de la Banque centrale européenne (BCE), annonçait d'une part le lancement d'un nouveau programme de rachat des dettes publiques sans limitation de montant pour ceux des gouvernements européens qui postuleraient au MES, mais surtout, d'autre part, adoptant une nouvelle stratégie de représailles massives face aux mouvements de marché, exprimait une confiance tranquille dans les capacités de la BCE à maintenir l'intégrité de la monnaie unique. Bien que les mesures de la BCE ne soient pas de nature à avoir un impact direct ni immédiat sur la conjoncture économique, elles ont induit un recul très marqué du risque systémique perçu par les marchés. Dans ce contexte, **la deuxième partie de l'année a vu un**

> La Banque centrale européenne (BCE).

rebond des marchés obligataires des pays périphériques ainsi que des marchés d'actions.

Ainsi, sur l'année 2012, si l'entrée en récession de la zone euro s'est confirmée, les avancées majeures sur le plan politique ont permis le développement d'une nouvelle configuration des équilibres financiers et un retour de l'attention vers les fondamentaux économiques.

Dans ce contexte, **cette année encore, les marchés de titres ont évolué au gré des revirements de politique monétaire**, enregistrant les progrès réalisés par les grandes banques centrales dans le traitement de la crise.

L'année 2012 a été marquée par une **nouvelle baisse des taux à long terme**, dits "de référence" : face au retour de l'incertitude en zone euro, les obligations d'État à long terme américaines, britanniques, allemandes et françaises ont été fortement recherchées, affichant des taux de rendement de marché en forte baisse. En fin d'exercice, l'obligation de référence allemande à 10 ans (Bund) se négociait ainsi à 1,36 % et l'OAT à 2,00 %. Aussi, face à la faiblesse des rendements des États de référence et à l'incertitude sur les dettes souveraines des pays d'Europe du Sud, les investisseurs se sont en grande partie reportés sur les marchés de la dette privée.

Malgré la révision à la baisse des anticipations de bénéfices dans un contexte de fléchissement des perspectives d'activité, **les cours des actions se sont inscrits en forte hausse** au cours de l'année, réagissant favorablement à l'annonce d'un nouveau cycle d'assouplissement quantitatif par la Réserve fédérale américaine ainsi qu'aux orientations prises par la BCE. Dans ces conditions, l'indice Stoxx Europe 600 affichait en fin d'exercice une progression de 14,37 %, tandis que l'indice CAC 40 terminait à 3.641 points, soit une hausse de 15,23 % sur l'ensemble de l'année.

La volonté affichée par la Réserve fédérale de procéder à une expansion potentiellement illimitée de son bilan a dopé les indicateurs de marché relatifs aux anticipations d'inflation : les points morts d'inflation, qui représentent la différence entre les rendements des obligations classiques et des obligations indexées sur l'inflation, se sont tendus ; le dollar s'est déprécié.

Si les facteurs inflationnistes sont moins sensibles en Europe continentale, du fait de l'histoire et la culture monétaire de la BCE, les politiques de taux d'intérêt bas et de soutien inconditionné du secteur bancaire produisent des effets comparables, poussant les investisseurs vers le secteur immobilier, les obligations d'entreprise et les valeurs de rendement. L'or, qui ne porte la marque d'aucun État en particulier, a également poursuivi sa progression (en dollar, comme en euro), tiré par les achats des banques centrales émergentes et le développement de produits financiers indexés sur le prix du métal jaune. A long terme, la mise en place d'une solidarité financière interétatique en zone euro, la poursuite de politiques quantitatives très accommodantes dans les grandes zones monétaires avancées (dollar, sterling, yen) et la réévaluation du yuan constituent des facteurs lourds qui militent en faveur des actifs réels.

UNE GESTION FINANCIÈRE PRUDENTE QUI ACCORDE UNE PRIORITÉ AUX BIENS RÉELS

Dans cet environnement, les principes directeurs de la gestion financière restent marqués par le souci constant d'une correcte adéquation avec la structure des passifs. L'exposition du groupe aux risques de marché demeurent raisonnables et la prudence de mise dans les choix d'investissements qui sont faits.

D'une manière générale, pour la gestion des portefeuilles, les années récentes ont été caractérisées par une grande diversité des thèmes retenus. L'exercice 2008 avait accordé un intérêt aux obligations du secteur privé offrant un différentiel de rémunération attractif par rapport aux obligations souveraines de même maturité, en dépit du peu de liquidité offert par les marchés sur ce type d'actifs et malgré la dégradation de la qualité moyenne des signatures en portefeuille à laquelle conduit cette politique. En outre, l'absence de visibilité avait conduit à adopter d'autant plus facilement des stratégies d'attente que la quasi-disparition du marché interbancaire avait poussé le système bancaire à offrir des rémunérations qui ne pénalisaient pas les attitudes prudentes de repli.

« 2012 a vu se concrétiser l'acquisition de 6 biens, pour un total engagé de 160 M€ HT. »

La normalisation des primes de crédit, les politiques concertées des banques centrales d'injection massive de liquidités dans le système bancaire, ont mis à mal ces stratégies. Le niveau des taux d'intérêt courts, ne permettant plus une correcte rémunération des positions d'attente, a renforcé dès 2009 l'intérêt pour les **obligations indexées émises par des États**, à un moment où de nombreux opérateurs s'inquiétaient plutôt du risque de déflation. Cette politique a conduit à s'intéresser aux gisements d'obligations indexées sur l'inflation émises par des États souverains de la zone euro, en pratique concentrés sur **la France et l'Italie**, expliquant ainsi l'importante exposition du groupe au risque italien, renforcée par les arbitrages mis en œuvre en 2012.

> La Bourse Maritime de Bordeaux.

> Immeuble 18 rue Vivienne.

Même si le scénario d'une forte tension sur les taux longs et d'une reprise de l'inflation n'est pas perçu de manière unanime comme probable à court terme, c'est celui qui aurait, si l'on n'y prenait garde, les effets les plus dévastateurs sur les avoirs du groupe, porteur d'engagements de long, voire très long, terme. Sans accorder une importance excessive aux contraintes que fera naître Solvabilité II, qui encourage à l'excès la détention de dettes publiques souveraines à taux fixe, **protéger les actifs contre un scénario de reprise d'inflation et de tensions sur les taux à long terme,** et renforcer les portefeuilles de biens réels reste depuis 2010 la préoccupation essentielle guidant la gestion financière.

Dans cette logique, qui élimine l'investissement en obligations longues à taux fixe, deux thèmes ont inspiré les décisions prises au cours de l'exercice 2012 : la recherche d'actifs mobiliers offrant une protection contre le risque d'inflation d'une part, l'acquisition d'actifs réels, de préférence immobiliers, d'autre part. Le recul de la collecte sur les fonds en euro, conjugué à l'augmentation des prestations à payer et à la volonté de conserver des liquidités pour faire face à leur possible augmentation, ont limité les flux à investir en dehors de l'unité de compte immobilière.

Aussi, les principales décisions ont-elles porté sur **l'acquisition de biens immobiliers,** pour la Société Civile Centrale Monceau comme pour Monceau Investissements Immobiliers, dont la part sert de support aux contrats en unités de compte immobilières. L'exercice a vu se concrétiser l'acquisition de six biens, pour un total engagé **de l'ordre de 160 M€ hors taxe**, y compris les budgets de rénovation lourde prévisibles pour deux d'entre eux.

Monceau Investissements Immobiliers s'est portée acquéreur en l'état futur d'achèvement de deux immeubles, l'un à Villeneuve d'Ascq, dans une ZAC qui connait un taux de vacance quasi nul, immeuble qui a déjà trouvé preneur, l'autre à proximité immédiate de la gare TGV de Massy Palaiseau, sur une ZAC qui rassemble déjà les sièges de nombreuses entreprises prestigieuses. Pour répondre aux souscriptions et arbitrages des assurés, la société a également acquis un immeuble situé 75 rue de Tocqueville dans le 17e arrondissement de Paris. Ancien siège de BP, l'immeuble fera l'objet d'une restructuration lourde dans le respect des normes environnementales les plus contraignantes.

De son côté, la Société Civile Centrale Monceau, dont la politique privilégie les perspectives de valorisation à long terme plutôt que la rentabilité courante, a acquis un hôtel particulier situé au 3 rue du Docteur Lancereaux, Paris 8e, à proximité du siège de la rue de Monceau. Cet hôtel particulier, d'une surface légèrement supérieure à 1.000 m², fera l'objet d'une rénovation lourde pour mise aux normes les plus récentes. La Société Civile Centrale Monceau s'est également portée acquéreur, dans le cadre d'un contrat de promotion, d'un immeuble situé également dans le 8e arrondissement de Paris, rue de la Boétie. Enfin, le souci de privilégier des biens situés dans les beaux quartiers parisiens, présentant un risque de vacance moindre dans un contexte de crise économique, a conduit la société à investir dans un immeuble entièrement loué - ce qui n'est pas usuel pour les investissements du groupe - situé rue Hamelin/rue de Lübeck, dans le 16e arrondissement de Paris.

Ainsi l'exercice 2012, par cette campagne active d'investissements immobiliers, se démarque-t-il des deux années précédentes qui n'avaient pas permis de conclure d'opération significative.

> Immeuble rue du Général Bertrand à Paris.

Toujours en recherche de biens réels, le groupe a décidé de souscrire, dès sa création et l'agrément de l'AMF obtenu, des parts du fonds Germinal. Géré par la Financière de la Cité, il présente la caractéristique, unique sur le marché français, de **détenir des stocks physiques d'or**, conservés en Suisse sous la responsabilité de BNP Paribas. Les investissements ont porté sur un total de 43,6 M€.

A la lumière des analyses sur les perspectives anticipées par le groupe de probables tensions sur les taux longs, les décisions prises sur le portefeuille obligataire ont tiré les conséquences de la faiblesse actuelle des taux longs sur la dette des pays dits "de référence". Mettant à profit cette situation, une partie des Oat à taux fixe restant en portefeuille, sur les échéances 2016 et 2019, a été cédée en avril 2012. Dans des conditions de marché similaires, les positions sur l'État autrichien, d'échéance 2018, étaient soldées, et le fonds Mcr Deutschland, majoritairement investi sur des obligations souveraines allemandes, était liquidé.

Plus importantes sur la structure des portefeuilles furent les conséquences des décisions approuvées par les Conseils d'administration des sociétés concernées **d'arbitrer des obligations souveraines françaises indexées sur l'inflation, pour des obligations italiennes, également indexées sur l'inflation,** présentant une maturité moyenne de même ordre de grandeur, **offrant un écart de rémunération** significatif en contrepartie de l'acceptation d'un risque de qualité équivalente, voire meilleure. Lorsque ces opérations d'arbitrage ont commencé, début septembre, les obligations italiennes offraient un rendement supérieur de plus de 300 points de base à leurs homologues françaises. Ces arbitrages ont porté sur environ 20 % de la ligne d'Oati 3,40 % 2029, qui représentait plus de 10 % des actifs gérés par le groupe : de 314.465.000 titres, la position globale du groupe a ainsi été ramenée à 250.812.740 titres. Cette ligne représente encore, au 31 décembre 2012, 9,4 % de l'ensemble du portefeuille.

En réemploi des liquidités ainsi dégagées, les investissements ont porté sur des souches BTPei aux échéances étalées entre 2017 et 2041, offrant des rémunérations réelles (hors inflation) variant de 2,9 % (pour la plus courte, là où les taux français se trouvaient négatifs) à

3,7 %. Ces revenus bonifieront les produits financiers courants des prochaines années.

La composition des portefeuilles continue de refléter la prudence des choix effectués.

Le premier poste est composé d'obligations souveraines, principalement émises par des États de la zone euro : ce portefeuille représente 33,2 % du portefeuille géré, contre 16,2 % pour la poche d'obligations privées. Les arbitrages décrits supra ont remodelé le profil du portefeuille d'obligations souveraines. La France en représente 55 %, contre 75 % fin 2011, l'Italie 42 % contre 22 % et l'Irlande 2 %. Par ordre d'importance décroissante, le Fonds Européen de Stabilité Financière, les États-Unis et le Canada se partagent le 1 % restant.

Compte tenu de leurs caractéristiques financières et de leur potentiel d'indexation, les obligations indexées sur l'inflation sont, de façon constante depuis plusieurs années, préférées aux **obligations à taux fixe, qui pèsent pour environ 30 % du portefeuille obligataire**. Les **obligations indexées sur l'inflation**, dont l'importance a été régulièrement renforcée ces dernières années, représentent dorénavant **plus de 67 %** du portefeuille obligataire.

En termes de maturité, les portefeuilles d'obligations restent caractérisés par une forme en "U", légèrement asymétrique, adaptée à la durée moyenne des passifs à couvrir. La partie longue est composée presque exclusivement de titres offrant une indexation sur l'inflation émis pour la quasi-totalité par la France et l'Italie. A l'inverse, la partie courte est pour une très large part constituée d'obligations privées à date d'échéance rapprochée, minimisant l'exposition du groupe au risque d'écartement des primes de crédit. Un tel profil permettra de tirer parti de la remontée des taux nominaux longs, inévitable si les économies européennes ne s'enferment pas dans un cycle de déflation à la japonaise. Les risques de signature sont étroitement surveillés.

Enfin, les processus de sélection des OPCVM, pour l'essentiel d'actions et d'obligations convertibles, pesant respectivement 16,7 % et 9,3 % du total, restent très rigoureux, accordant une large priorité aux fonds gérés par les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation. Dans ces cas, les processus de contrôle et de suivi sont plus aisés à mettre en œuvre, tout en offrant un niveau de performance de qualité. Cette rigueur garantit une correcte valorisation à long terme des portefeuilles.

Monceau Assurances :
Ventilation des encours gérés fin 2012

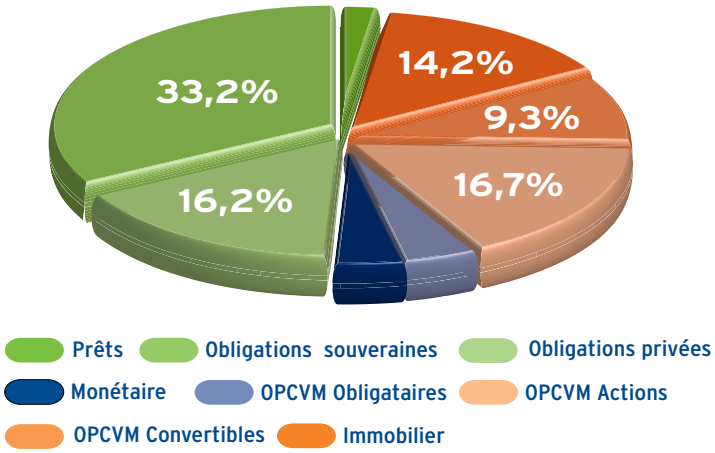

« Les obligations indexées sur l'inflation sont, de façon constante depuis plusieurs années, préférées aux obligations à taux fixe. »

Monceau Assurances :
Le portefeuille obligataire souverain

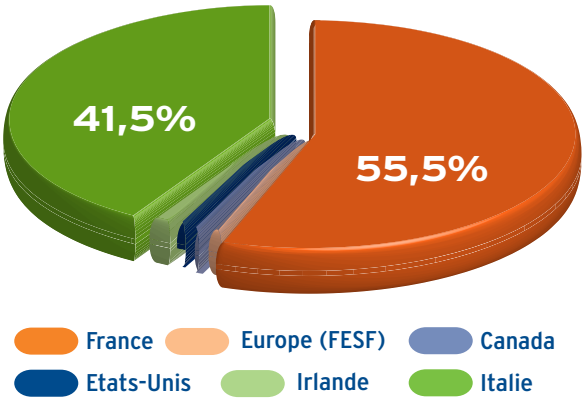

OPÉRANT SUR UN MARCHÉ TRÈS PERTURBÉ, LE GROUPE ENREGISTRE UNE DIMINUTION DE LA COLLECTE EN ASSURANCE VIE...

> Sylvain Rivet, Directeur des opérations d'assurance vie

En assurance vie, activité sur laquelle le groupe mise pour son développement, l'exercice 2012 n'a pas répondu à ses ambitions, avec **un chiffre d'affaires de 172.637 k€, en recul de 4,0%.**

Ni la crise financière, qui perdure malgré l'embellie de fin d'année, ni la médiocrité des performances du marché de l'assurance vie ne justifient sérieusement les déceptions suscitées par de mauvaises performances commerciales, observées tant pour le réseau salarié, dont la collecte a régressé de 3,5%, que pour les agents généraux, qui apprennent pour la plupart ce métier et n'ont pu renouveler les performances de 2011, collectant un volume de primes en retrait de 22% sur celui de l'exercice précédent.

Parce que l'ensemble de l'activité du groupe en assurance vie pèse pour environ 0,15 % du secteur professionnel, on peut la considérer comme non corrélée aux moyennes nationales, qui restent fortement influencées par la stratégie des grands opérateurs que sont les banquiers au travers de leurs filiales spécialisées : bancassureurs et assureurs traditionnels ont connu en 2012 le même niveau de régression de 10 % de leur chiffre d'affaires.

L'activité du groupe peut rester à l'écart de ces phénomènes de marché. Elle bénéficie de **la qualité reconnue des gammes de produits**, de leur adéquation aux besoins de nos concitoyens, du souci de proximité qui guide sa démarche commerciale, **des valeurs d'éthique et de transparence** qui l'animent et qui sont chaque jour mieux connues, des efforts de formation intenses consentis pour que les collaborateurs puissent élaborer des argumentaires pertinents en réponse aux questions et besoins exprimés par les sociétaires et clients.

Dans ces conditions, que le chiffre d'affaires du groupe dépasse à peine 170 M€ en 2012, alors qu'il s'élevait à 240 M€ en 2007, laisse plutôt un sentiment récurrent d'échec.

Plusieurs éléments sont malgré tout à inscrire au rang des **satisfactions de l'année 2012**.

En premier lieu, l'exercice a été marqué par une progression significative des encaissements sur le support immobilier, dont l'intérêt est réapparu à l'occasion du lancement de Monceau Pierre et de Monceau Patrimoine Immobilier. Au contraire de ce qu'a décidé la quasi-totalité des assureurs, les investissements immobiliers n'ont à aucun moment été délaissés, permettant d'accumuler un patrimoine de qualité et un savoir-faire historique que l'appétence habituelle des épargnants pour ce support en temps de crise met amplement à contribution. La **collecte sur les supports immobiliers** a été multipliée par 3 de 11,4 M€ en 2011 à 32,7 M€ en 2012.

Ensuite, le **nombre de nouveaux sociétaires** affiche une croissance de 7 % par rapport à 2011, bienvenue

« L'activité du groupe bénéficie de la qualité reconnue des gammes de produits, de leur adéquation aux besoins de nos concitoyens. »

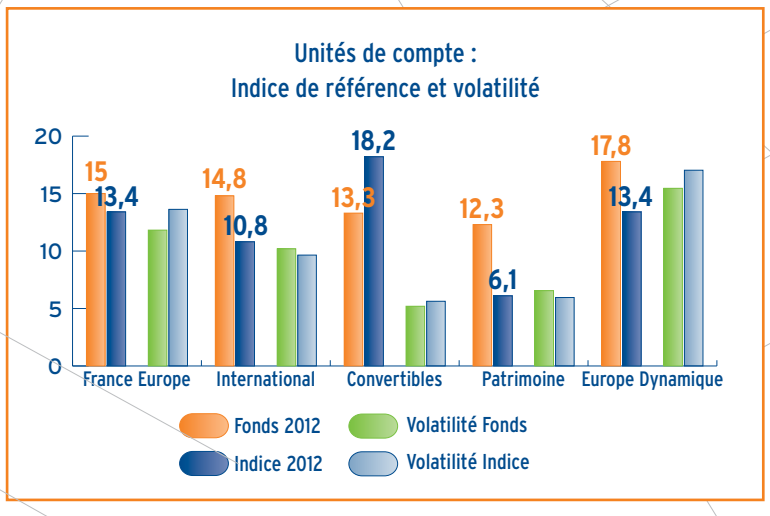

mais insuffisante, et pas uniquement parce que la référence 2011 est une année particulièrement faible.

La qualité des travaux qui ont été menés dans les **domaines administratifs** se range également parmi les éléments de satisfaction de l'exercice 2012. De façon continue depuis plusieurs années, les systèmes et applicatifs mis à la disposition des adhérents ont été modernisés, permettant à la fois d'améliorer la productivité des adhérents et des utilisateurs, la qualité des services rendus aux sociétaires et clients et de mettre les entreprises adhérentes en conformité avec les obligations de plus en plus contraignantes en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En 2012, les équipes ont été à nouveau fortement accaparées par des travaux rendus nécessaires par les incessantes réformes de la fiscalité de l'assurance vie décidées par les pouvoirs publics, visant une nouvelle fois le dispositif de prélèvements sociaux. En outre, dans la logique des actions menées les années passées, une attention soutenue continue d'être portée aux nouvelles technologies, augurant d'une évolution des outils mis à disposition tant des sociétaires et clients que des collaborateurs du terrain. Présentées à l'ensemble des utilisateurs à l'occasion des Assises de mars 2013, les premières maquettes, conçues en s'appuyant sur l'apport des technologies du net, ont reçu un accueil enthousiaste de leur part du fait des perspectives qu'elles ouvrent en matière de productivité commerciale.

Enfin, la qualité de la **gamme de produits et leurs performances** ont **à nouveau en 2012** été reconnues et appréciées, ce qui devrait constituer un puissant facteur de soutien pour l'activité de 2013.

Les supports en **unités de compte** ont enregistré des résultats remarqués, conformes à leur objectif d'afficher des performances meilleures que leurs indices de référence avec une moindre volatilité. Les performances des **fonds en euro** annoncées au titre de 2012 se classent indiscutablement dans le premier quartile des performances du marché. A des niveaux nets de frais de gestion de 3,37 % pour les Carnets d'Épargne souscrits de 1969 à 1991, de 3,42 % sur les Carnets Multi Épargne accessibles de 1991 à 1997, de 3,37 %

> Publicités parues dans la presse grand public et spécialisée.

> La presse patrimoniale récompense régulièrement les contrats Monceau Assurances.

également servi sur le fond en euro de Dynavie et de 3,30 % pour Dynaplus après un remarquable 3,60 % l'année précédente, elles illustrent le sérieux de la gestion qui les caractérise. Surtout, elles témoignent du respect de règles d'éthique contraignantes, respectueuses des droits des **souscripteurs les plus fidèles qui ne sont pas ponctionnés pour améliorer les performances des produits les plus récents, qui sont le gage d'une relation équitable sur le long terme**.

Ces performances ont également permis d'enrichir le palmarès des récompenses conquises au fil du temps. Dynavie s'est vu décerner par le magazine "Le Revenu" deux nouveaux Trophées d'Or, dans les catégories du meilleur contrat en euro et du meilleur contrat multi-supports proposant de 2 à 15 unités de comptes. Par ailleurs, Monceau Avenir Retraite et Dynavie ont également reçu chacun un nouvel Oscar de Gestion de Fortune.

Autant de constats qui devraient propulser la production à des niveaux sans rapport avec ceux effectivement atteints, alors que depuis 2007, l'encaissement généré par le groupe décline. Cette situation appelait des mesures correctrices rigoureuses décidées dès les premiers mois de 2012. **Le plan de redynamisation du réseau** mis alors en place n'a pu porter ses fruits sur un exercice dont les résultats commerciaux demeurent tout à fait mitigés. En témoignent : une baisse de 22 % de la collecte sur les fonds en euro, malgré les remarquables performances affichées de longue date par les différents contrats ; une absence quasi-totale de collecte en unités de compte hors support immobilier, alors même que bon nombre de sociétaires auraient intérêt à diversifier leurs avoirs en investissant sur ces fonds ; une régression de 12 % de la collecte sur les produits de rentes viagères immédiates, malgré le nombre croissant de nos concitoyens, disposant d'un capital mais souffrant d'une faiblesse de leurs revenus courants l'âge de la retraite venu.

Pareilles contre-performances ne peuvent perdurer. Un plan ambitieux et exigeant de dynamisation du réseau salarié a été conçu, validé par les élus et mis en oeuvre. Il s'articule en particulier sur **la relance des recrutements**, accompagnée d'un diagnostic exigeant quant à la qualité des ressources existantes, la création d'un nouveau contrat de travail pour les collaborateurs du terrain, fidèle à l'esprit du précédent mis en place en 1997, et l'accélération des chantiers Internet à destination des sociétaires et des collaborateurs du terrain.

Le dispositif a été complété par **la création au Siège d'un département Marketing et Coordination commerciale** qui a en charge la conception des opérations d'envergure nationale et la coordination de l'ensemble des calendriers commerciaux. Cette centralisation des plans d'actions commerciaux tranche avec la logique de délégation complète et de totale liberté laissées aux régions qui caractérisait la réforme de 1997.

> Sylvain Rivet, Directeur des opérations d'assurance vie et Dominique Davier, Directeur de la comptabilité, des études et de l'actuariat vie lors de la remise des Oscars de Gestion de Fortune.

LA RETRAITE..., AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

> Gilles Dupin, Président du Conseil d'administration et Directeur général de Monceau Assurances

Parce qu'ils correspondent à son cœur de métier historique, les contrats de rente viagère, différée ou immédiate comme "Sérénité Viagère", et les régimes de retraite par capitalisation en points, occupent au sein du groupe une place beaucoup plus importante que chez nos confrères. Représentant près du tiers de l'encours géré par les entités vie, ils sont au cœur de la communication institutionnelle du groupe, même si ce thème de la rente viagère reste, à tort, trop souvent boudé parce que mal compris par la presse patrimoniale.

Malgré le ralentissement de la collecte observé en 2009 et 2011, le chiffre d'affaires des **régimes de retraite en points** s'inscrit dans la tendance de croissance retrouvée depuis 2002, année qui a marqué la fin de plus de 15 années de déclin. Elle **croit de 6 %**, progression accompagnée d'une augmentation du nombre de nouveaux contrats de retraite souscrits (+ 4 %), qui reste très en-deçà des attentes du groupe et des capacités du réseau et surtout du volume qui permettrait le simple maintien du nombre d'adhérents à ces régimes.

Les régimes en points les plus récents, Fonréa pour les exploitants agricoles, Fonds Acti Retraite pour les autres catégories socioprofessionnelles, Monceau Avenir Retraite et Monceau Avenir Plus, les Perp lancés en octobre 2004 qui ont fusionné à effet du 31 décembre 2011, tous conçus sur des bases techniques modernes, à partir des données biométriques et financières les plus récentes, affichent au terme de l'exercice des performances de qualité, qui leur ont permis de **conforter leurs réserves et de poursuivre au 1er janvier 2013 leur politique régulière de revalorisation**.

Malgré la nouvelle baisse, d'environ 20 centimes - et l'impact de cette baisse est important, de 2 points de taux de couverture pour le RCR, de l'ordre de 5 points pour les 3 autres régimes -, des taux d'actualisation retenus pour évaluer la valeur des droits acquis par les adhérents à ces régimes, grâce à la réalisation opportune d'une partie raisonnable du stock de plus-values latentes, **leurs taux de couverture s'étagent entre 100 % et 106 % après revalorisation des prestations du 1er janvier 2013**. Les calculs de Provisions Mathématiques Théoriques s'appuient depuis 2006 sur les tables de mortalité les plus récentes, les tables TGH et TGF 2005 publiées en 2006 ; il est apparu inutile d'étaler l'effort nécessaire pour assurer une couverture à 100 % sur la base de ces nouvelles tables sur le délai de quinze années accordé par les

Malgré la baisse des taux et les revalorisations accordées, les régimes en points sont tous couverts

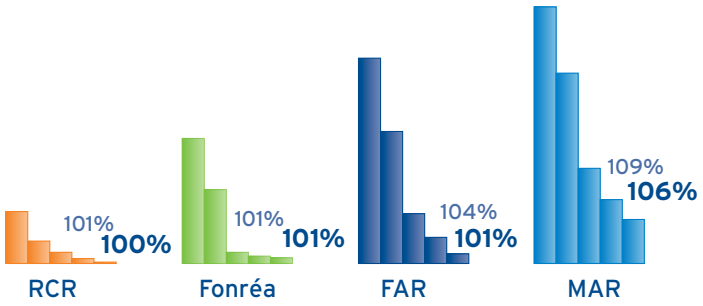

Evolution 2006-2012 des taux de couverture

> Monceau Assurances a été le pionnier des régimes de retraite en points

Autorités de tutelle. C'est dire que la gestion rigoureuse qui caractérise le groupe permet d'absorber cet effet tangible de l'allongement de la durée de la vie humaine avec une très grande sérénité.

Il s'agit là d'une **situation qui valorise l'action du groupe en matière de retraite, malheureusement trop peu connue**. Les éléments de comparaison sont rares, mais aucun professionnel n'ignore, malgré l'opacité dont l'entourent ses promoteurs avec la complicité passive de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, que le plus connu des régimes en points, la Préfon, ne remplit pas cette condition : tout est cependant fait pour que les adhérents, qui n'ont pas un accès direct à l'Assemblée générale, l'ignorent.

Souci majeur de la seconde moitié de la décennie 1990, le Régime Collectif de Retraite diffusé par Capma & Capmi a fait encore en 2012 l'objet de toutes les attentions. L'arrêté des comptes de l'exercice 2005 avait confirmé le retour à l'équilibre de ce régime, apprécié en utilisant les normes de calcul applicables au plus tard en 2009, de fait déjà dépassées. La publication en 2006 des nouvelles tables de mortalité prospectives en témoigne. Cet équilibre retrouvé avait permis de reprendre une politique de revalorisation de la valeur de service des rentes, très attendue des adhérents du régime. La rigueur de la gestion, la pertinence des allocations d'actifs privilégiées et les résultats que la gestion financière a procurés ont permis de poursuivre cette politique en 2013. Pour ce régime, comme pour les trois autres, les calculs actuariels s'appuient sur les tables de mortalité différenciées par sexe, TGF 05 et TGH 05, sans étaler le coût du changement de table sur la période de quinze années comme l'aurait permis la réglementation.

Au 31 décembre 2012, ce régime disposait de réserves, hors plus-values latentes, à hauteur de 752.521 k€, pour des engagements évalués à 751.467 k€ en utilisant rappelons-le, tout comme pour les régimes les plus récents, les dernières tables de mortalité pros-

pectives publiées par l'INSEE, et en actualisant les flux futurs à 2,23 % pour les huit premières années, à 1,79 % au-delà. Ceci conduit à penser que d'autres décisions de revalorisation de la valeur du point suivront, d'autant que les portefeuilles de placements du régime recelaient des plus-values latentes à hauteur de 96.366 k€ à la fin de 2012. **Prenant en compte ces plus-values latentes, le taux de couverture ressortirait à 113,0%.**

A de nombreux égards donc, la situation financière et technique des quatre régimes de retraite en points gérés par le groupe paraît enviable. Mais la vigilance doit rester de mise, tant sur la longue période les facteurs de risque paraissent nombreux.

Le premier provient des incertitudes sur **l'évolution des taux d'intérêt à long terme**. Une gestion financière adaptée peut permettre d'atténuer les effets d'une hausse des taux sur la valorisation des placements en portefeuille : l'indexation de fait qui caractérise les produits de placements immobiliers, qui représentent autour de 35% des avoirs des différents régimes, tout comme la part laissée aux obligations indexées sur l'inflation dans les portefeuilles obligataires de ces régimes en points, autour de 80%, constituent une protection contre une remontée des taux qui résulterait de poussées inflationnistes marquées.

Un canton unique, facteur de sérénité et d'efficacité sur le long terme

RCR : radiographie du portefeuille

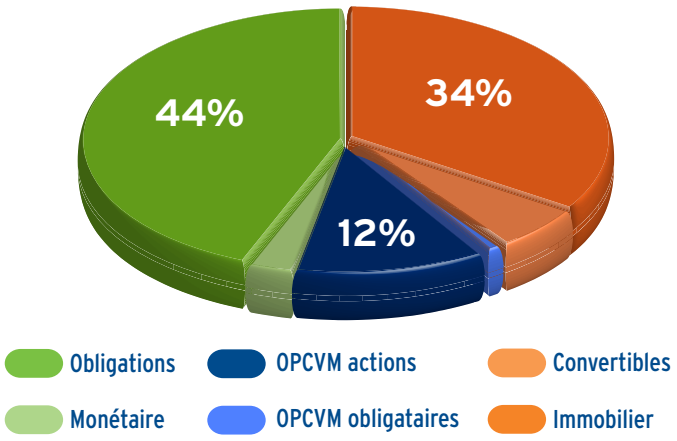

En revanche, la baisse des taux d'intérêt à long terme, si elle se poursuivait, aurait de nouveau un effet dépressif sur les taux de couverture, restreignant fortement les capacités de revalorisation des retraites. Cette corrélation entre le taux de couverture et le taux d'intérêt des emprunts d'État français reste mal comprise des sociétaires. A l'occasion des assemblées générales de leur groupement, ces derniers n'hésitent pas à faire part de leurs interrogations sur le sujet, d'autant plus fondées que les obligations d'État représentent, selon les cas, entre 33% et 40% des portefeuilles de placements détenus par les régimes de retraite en points. Sans doute, ces remarques de bon sens militent-elles pour que s'amorce avec les pouvoirs publics, autrement que dans l'urgence et sous la pression de la CNP en proie aux difficultés de la Préfon, une réflexion pour substituer au taux des emprunts d'État, qui sert de référence pour évaluer les engagements pris par les régimes de retraite en points, un taux d'actualisation davantage en rapport avec les principes directeurs de la gestion financière appliqués aux régimes en question.

Le second a trait aux **évolutions biométriques** susceptibles d'être observées. Aujourd'hui, tous les régimes en points gérés par le groupe affichent des taux de couverture supérieurs à 100 % en calculant les engagements actuariels couverts par ces régimes et en appliquant les tables de mortalité différenciées par sexe, TGH et TGF 2005 sans recourir à la possibilité d'étaler sur quinze années le coût lié au passage des tables TPG utilisées jusqu'en 2006 à ces nouvelles tables (cf. supra). Il faut se féliciter de cette situation. Mais au-delà de cette légitime satisfaction, il faut rap-

peler que l'application de tables différenciées aux populations masculines n'a eu qu'un faible impact. En revanche, pour les populations féminines, les écarts ont parfois approché 20 %.

Aussi est-ce une attention toute particulière qu'il convient d'accorder à l'inévitable dérive du paramètre de mortalité qui résulte de l'entrée en service progressive des rentes de réversion, servies dans la quasi-totalité des cas à des bénéficiaires de sexe féminin. S'agissant en particulier du Régime Collectif de Retraite, plus de la moitié des adhérents et allocataires sont aujourd'hui des femmes. Une telle évolution doit être anticipée dans le cadre d'une politique raisonnée de revalorisation des prestations.

Le troisième enfin paraît plus politique. Il concerne le **remboursement par l'État de sa part dans les majorations légales de rentes viagères**, dont bénéficient les sociétaires les plus anciens du Régime Collectif de Retraite, parfois sous condition de ressources. Régulièrement, à l'époque des travaux préparatoires aux Lois de Finances, est agitée l'idée de la suppression de ce remboursement qui, au reste, intervient de plus en plus tardivement, pesant sur les ressources du régime.

Cette suppression se traduirait dans l'immédiat par l'impossibilité de revaloriser les rentes du Régime Collectif de Retraite pendant une période de l'ordre de 3 ans. Sanction inacceptable qui justifierait une mobilisation de ceux, nombreux, de nos élus qui exercent par ailleurs des mandats politiques électifs. Sanction injuste au regard des efforts consentis dans les années 1996-2005 par les adhérents pour que leur régime retrouve son équilibre. Sanction inique lorsque l'on rappelle que dans le même temps, les pouvoirs publics ont décidé de soutenir financièrement, pour le ramener sur 15 ans à l'équilibre, le régime de retraite dit des personnels hospitaliers, géré par un assureur privé au mépris du bon sens technique le plus élémentaire, alors que les adhérents bénéficient de longue date et de mécanismes avantageux de déduction fiscale des cotisations payées, et du régime des majorations légales de rentes viagères : étonnant pour des rentes que l'on peut difficilement qualifier de viagères puisqu'elles sont temporaires de 5 ans !

> Le patrimoine forestier de Monceau Assurances (3100 hectares au total) compte notamment la forêt de Piffonds (Yonne) de 161 hectares.

EN RÉASSURANCE, UN POTENTIEL RESTE À EXPLORER

> Pierre Le Moine,
Directeur général

Depuis la cession des droits à renouvellement du portefeuille conventionnel international à un réassureur étranger en mai 2007, l'activité de la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui de fait centralise les risques souscrits par les entreprises lard incluses dans le périmètre de combinaison, s'exerce dans trois domaines, qui ont contribué aux comptes combinés de façon très contrastée. Dégageant de bons résultats techniques globaux, **la contribution du secteur réassurance au chiffre d'affaires combiné de Monceau Assurances**, éliminant donc l'ensemble des opérations réalisées avec les associés français, a régressé **en 2012 aux alentours de 33 M€**.

En premier lieu, la Mutuelle Centrale de Réassurance gère, avec effet au 1er janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. La réassurance des Associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance. La plupart de ces opérations est éliminée pour l'établissement des comptes combinés, la principale exception portant sur les affaires en provenance des mutuelles associées étrangères.

« La Mutuelle Centrale de Réassurance est un réassureur indépendant, richement doté en fonds propres. »

Troisième pilier de l'activité de l'entreprise, le secteur de la réassurance conventionnelle n'est plus constitué que d'acceptations en provenance de cédantes françaises, notamment des sociétés mutuelles de taille moyenne avec lesquelles la Mutuelle Centrale de Réassurance entretient des relations parfois anciennes. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 27.033 k€. Il enregistre une augmentation de 16 % après avoir baissé en 2011, et revient à son niveau de 2010. Réassureur indépendant, richement doté en fonds propres, proche de ses cédantes françaises dont elle côtoie souvent les dirigeants au sein des instances professionnelles, la Mutuelle Centrale de Réassurance dispose d'un potentiel important pour développer ce portefeuille.

Cet argument est crédible si l'on en juge par le retour en 2013 de la Mutuelle des Transports Assurances dans le collège des mutuelles réassurées par la Mutuelle Centrale de Réassurance. En revanche, les exemples ne sont pas rares de cas où certaines cédantes n'ont pas hésité à mettre en avant l'absence de notation de la Mutuelle Centrale de Réassurance par les agences internationales pour réduire leur participation dans les programmes qu'elles placent, voire pour l'évincer ; démarche singulière que celle de collègues mutualistes qui, pour justifier semblables décisions, s'abritent derrière des officines qui portent une très lourde responsabilité dans la crise financière actuelle, responsabilité qui n'a d'ailleurs pas été sanctionnée. Pourtant, les explications qui leur ont été fournies n'ont pas manqué, mettant en évidence les résultats de l'enquête d'impact n° 5 préparatoire à Solvabilité II, confirmés avec les chiffres du bilan au 31 décembre 2011, classant **la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la meilleure catégorie des risques de contrepartie.**

EN ASSURANCE IARD, UNE ANNÉE CONJUGUANT À NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET RÉSULTATS TECHNIQUES DE QUALITÉ

> Jean-Marc Poisson, Directeur des opérations d'assurance non vie

Pour cette activité, priorité est donnée à l'objectif de préservation des marges sur celui du volume de primes souscrites. Du fait de la faiblesse de la croissance, la matière assurable n'augmente pour ainsi dire pas, tandis que les particuliers preneurs d'assurance sont plus que jamais sensibles au prix des contrats qu'ils souscrivent, sans véritablement s'intéresser à l'étendue des garanties qui les protègent. Sur un marché très concurrentiel, qu'en termes nominaux le **chiffre d'affaires Iard directes ait régressé de 3,0%**, à 128.895 k€ contre 132.919 k€ en 2011, ne saurait donc inquiéter, d'autant que ce constat global masque en réalité de nombreux sujets de satisfaction.

Cette baisse trouve en effet son origine dans l'arrêt de l'activité dans l'assurance des loyers impayés et autres garanties diffusées pour les professionnels de l'immobilier, portefeuille développé dans le cadre d'une délégation complète de souscription et de gestion par une filiale spécialisée d'April Group, April Immobilier. Après plusieurs années de très forte dégradation des résultats, cette filiale d'April a été invitée à ne plus souscrire puis à résilier le portefeuille à la fin de 2010. Quelques primes ont encore été émises en 2012, sur des garanties pluri-annuelles, mais pour des volumes faibles au regard de celui qui avait encore alimenté l'exercice 2011. De fait, les satisfactions en matière de développement ne sont pas rares.

Parmi les mutuelles professionnelles intégrées dans le périmètre de combinaison, la Mutuelle des Débitants de Tabac de France a fait à nouveau la preuve de sa capacité à progresser, avec un chiffre d'affaires qui augmente de 5%, tout en continuant à afficher de remarquables résultats techniques.

Surtout, l**es portefeuilles des agents généraux ont à nouveau progressé, tant en nombre de contrats qu'en chiffre d'affaires, en hausse de plus de 5%,** confirmant la dynamique commerciale retrouvée depuis 2010. Cette croissance des portefeuilles d'agents est une nouvelle fois tirée par la production en assurance automobile, branche dont le chiffre d'affaires croît de 11,7 %. Comme en 2011, les augmentations tarifaires réduites autorisées par les bons résultats techniques enregistrés ont permis à l'entreprise de renforcer ses positions concurrentielles. Le rythme de croissance se poursuit également sur le produit "multirisque habitation", avec une hausse de 2,9 % des encaissements, de 4,2% en multirisque professionnelle et de 7,6% en multirisque agricole. Il faut regretter que pareilles progressions n'aient pas été enregistrées sur leurs activités vie et retraite, alors que des moyens très importants ont été mobilisés pour soutenir leur développement commercial.

> « La croissance des portefeuilles d'agents est tirée par la production en automobile. »

Cette **progression de l'aliment** s'accompagne de très bons résultats techniques sur l'exercice courant. Aussi, l'absence de malis sur la liquidation des sinistres des années antérieures et une baisse de ses frais généraux permettent à Monceau Générale Assurances, qui distribue ses produits par l'intermédiaire de ses agents, d'afficher un **ratio combiné brut au niveau exceptionnel de 93,4%**.

Ces résultats viennent récompenser les efforts déployés depuis 2005 en direction du **réseau d'agents généraux.**

> Le groupe entretient des liens privilégiés avec les chasseurs dont 10 000 bénéficient déjà d'un contrat qui leur est dédié.

Du fait des départs à la retraite, des démissions ou des révocations qui ont dû être prononcées, il a fallu organiser depuis cette année-là le recrutement et la formation de près des trois quarts des agents du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite, que des produits Iard. Sur l'année 2012 et jusqu'à ce jour, sept agences auront changé de titulaires. Et les années qui viennent seront également déterminantes dans ce domaine. L'ampleur du travail à accomplir a fait passer au second plan l'objectif d'ouverture de nouveaux points de vente. Néanmoins, une nouvelle agence a été créée ex-nihilo à Nouméa ; le futur agent a été formé sur le site de Vendôme à l'exercice de cette responsabilité. L'équipe d'encadrement du réseau, affaiblie par les départs de ceux qui ont souhaité devenir agents généraux, a été reconstituée puis renforcée pour faire face à ses missions, étendues pour intégrer la problématique du contrôle interne, essentiel à une bonne maîtrise des risques.

Des vocations continuent de naître pour le métier d'agent général. Dans la voie tracée par trois collaborateurs de la Mutuelle Générale d'Assurances en 1996, cinq de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance en 1998, rejoints par un sixième en 2009, un collaborateur du groupement a choisi de devenir agent et s'est installé en 2008, deux autres ont franchi le pas en 2009. Trois autres ont suivi cet exemple en 2010. Un autre les a imités, en reprenant l'agence de Bracieux en 2012. Dans une organisation vendômoise qui, sur un plan quantitatif, manque de ressources, ces départs créent provisoirement une surcharge dans la vie quotidienne de l'entreprise. Mais il faut s'en réjouir, car il s'agit là d'un **témoignage fort de la fierté des collaborateurs pour le drapeau qu'ils portent, et du potentiel qu'ils perçoivent dans l'exercice du métier d'agent général**.

Les équipes du groupe ont par ailleurs été fortement sollicitées pour assurer un **meilleur contrôle de l'activité** développée par les adhérents de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, des affaires souscrites et de leur gestion, avec les risques que l'absence de contrôle qui prévalait jusque-là faisait courir à l'Union. La mise en œuvre du plan approuvé par les Conseils d'administration, décrit infra, qui répond à l'objectif recherché, s'est traduite par une baisse du ratio de frais généraux, tandis que la sinistralité, de bonne facture sur l'exercice courant, bénéficiait de la liquidation favorable de deux sinistres aux conséquences corporelles graves des années antérieures, permettant à l'Union d'afficher pour 2012 des résultats techniques bruts exceptionnels. Les enjeux portent sur les "add-on", complément de marge de Solvabilité à constituer arbitrairement fixés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, si celle-ci considère que le dispositif de contrôle interne des entreprises présente des insuffisances.

Depuis le transfert à des agences de Monceau Générale Assurances des opérations ultramarines jusque-là développées par l'Union, la responsabilité de ces activités appartient dorénavant à l'entreprise, dans le cadre normal du contrôle des opérations des agences.

S'agissant de la Mutuelle des Musiciens, le transfert de l'ensemble de la gestion à Vendôme est intervenu au début de 2012, permettant de supprimer le risque que faisait peser sur l'entreprise son seul salarié, laissé en dehors de tout contrôle. La décision de principe a en

outre été prise de constituer une association de musiciens et professionnels des métiers de la musique qui souscrirait des contrats collectifs auprès de Monceau Générale Assurances, lesquels intégreraient les affaires pour le moment assurées par la Mutuelle.

L'activité de la Mutuelle Centrale d'Assurances en matière d'assurance des dommages aux véhicules de plus de 3T5, fondée sur de nombreuses facilités accordées aux courtiers apporteurs, a souffert avec le retour de plus de rigueur au plan technique. Déclinante, au point que les souscriptions ont été quasiment arrêtées, cette activité a été transférée à la fin de 2012 auprès des équipes vendômoises qui en maîtrisent et contrôlent la gestion. Pour répondre aux attentes exprimées par les Conseils d'administration, la Master a accepté une évolution significative de ses règles de gouvernance, avec la nomination d'un nouveau directeur général, cadre chevronné du groupe, tandis que la gestion des sinistres était centralisée fin 2012 à Vendôme.

Enfin, en dépit de l'absence de coopération constructive de la part des dirigeants de La Comtoise, le contrôle des opérations de cette société a pu être renforcé dans des conditions acceptables. Son portefeuille, de piètre qualité, est en voie d'extinction, et la gestion de l'ensemble des dossiers a également été reprise par les services de Vendôme. En plus des efforts consentis pour accompagner cet accroissement de leur plan de charge, les collaborateurs vendômois ont été sollicités de façon importante dans le cadre du **projet Monceau Net**, tant pour traiter les problèmes résiduels inhérents à la version 2 de ce progiciel, en matière de réconciliation comptable en particulier, que pour préparer la version 3, marquant une nouvelle étape dans l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la productivité tant administrative que commerciale du groupe et de ses agents généraux.

La mobilisation des collaborateurs, la parfaite collaboration entre l'entreprise et les agents généraux représentés par la Commission informatique de leur syndicat, tout comme l'état d'esprit constructif qui anime ces derniers pour contribuer efficacement à l'œuvre commune, méritent d'être soulignés. Que tous soient ici chaleureusement remerciés pour ces marques de solidarité qu'ils expriment par leur détermination à réussir et leur engagement.

Enfin, il faut souligner à nouveau le niveau des **résultats enregistrés en prévoyance**, dans l'assurance conventionnelle des agents des services départementaux de lutte contre l'incendie et des agents des collectivités territoriales. Dans un contexte concurrentiel devenu déraisonnable du fait du retour progressif d'opérateurs avides de cotisations à tout prix et peu regardants au plan technique, le portefeuille constitué s'est réduit de 8 % par rapport à 2011. Cette évolution, attendue, s'explique par ces pratiques tarifaires, qui n'ont pas permis de renouveler dans des conditions raisonnables des affaires à échéance du 1er janvier 2012 qui ont en conséquence été perdues. Mais ce résultat d'apparence négative s'accompagne aussi de satisfactions car le nombre des contrats gérés a augmenté, conduisant à une meilleure dispersion des risques. Les tensions des prix observées en 2010 et 2011 n'expliquent sans doute que très partiellement la hausse du ratio combiné sur 3 ans vu au 31 décembre 2012 qui s'établit à 94,4 %, un niveau encore de bonne qualité, contre 87,3 % précédemment.

> Agence Monceau Vendôme.

> Agence rénovée Les Montils.

LES EXCELLENTS RÉSULTATS TECHNIQUES IARD, ET L'EMBELLIE DES MARCHÉS FINANCIERS PERMETTENT D'AFFICHER DES EXCÉDENTS NOTABLES ET DE CONFORTER LA SITUATION FINANCIÈRE COMBINÉE

Les comptes ont été préparés conformément aux dispositions du code des assurances et des textes réglementaires applicables à la combinaison des comptes des sociétés d'assurance mutuelle, en particulier au règlement 2000.5 du 7 décembre 2000 produit par le Comité de la Réglementation Comptable. L'annexe aux comptes fournit de nombreuses explications sur ces sujets, et sur les éléments essentiels des comptes qui sont présentés. Il n'est donc pas utile de les reprendre dans ce rapport.

Les choix stratégiques du groupe confient à l'assurance vie la mission de promouvoir son développement, le secteur Iard ayant pour première mission de préserver autant que faire se peut ses marges d'exploitation, politique incompatible avec une croissance spectaculaire du chiffre d'affaires. Aussi, les médiocres performances en terme de collecte sur les produits de type épargne en assurance vie conduisent-elles Monceau Assurances à afficher **en 2012 un chiffre d'affaires combiné en diminution de 4,5%, à 334.490 k€, contre 350.188 k€ en 2011.** L'analyse sectorielle de l'activité a fait l'objet des sections qui précèdent.

Pour résumer, en assurance Iard, l'exercice s'est déroulé tout comme 2011 dans d'excellentes conditions techniques. La faible exposition du groupe aux conséquences de la période de gel du mois de février, le seul événement climatique ayant affecté les souscriptions en 2012, une bonne tenue de la sinistralité courante de l'exercice épargné par la survenance de sinistres aux conséquences corporelles très graves, des bonis de liquidation sur les sinistres graves des années antérieures, une excellente maîtrise des frais généraux, autant d'éléments qui ont conforté les résultats techniques de l'activité d'assurance Iard, produisant un **ratio combiné brut de 90,5 %**, proche de la remarquable performance de 89,9 % affichée pour l'exercice 2011.

La contribution des métiers au chiffre d'affaires 2012 combiné

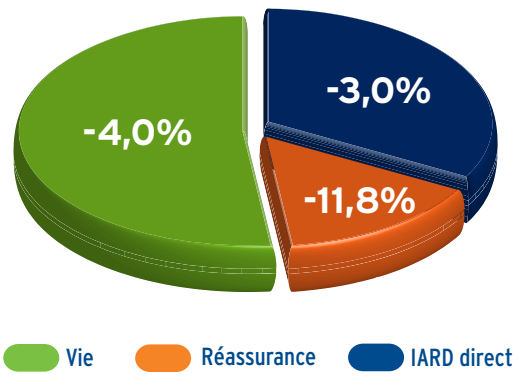

Signe de cette qualité des résultats techniques, les rétrocessionnaires enregistrent un bénéfice de 13.999 k€. Depuis l'an 2000, hormis l'exercice 2010, année marqué par la tempête Xynthia, qui avait conduit à solliciter les réassureurs à hauteur de 5.862 k€, les rétrocessionnaires ont continûment tiré des bénéfices techniques de leur relation avec le groupe, pour un montant cumulé proche de 70 millions d'euro.

> « Ces résultats techniques de qualité sont amplifiés par les produits de la gestion financière. »

Ces résultats techniques de qualité sont amplifiés par les produits de la gestion financière. L'embel-

lie des marchés financiers a permis de reprendre en partie les provisions pour dépréciation durable constituées à l'inventaire précédent, de réaliser des plus-values, de sorte que les produits financiers alimentent le compte technique non-vie à hauteur de 39.682 k€ contre 27.026 k€ pour 2011. Au global, le **compte technique non-vie ressort en excédent de 41.170 k€, contre 35.038 k€ pour 2011**.

Par ailleurs, les **frais généraux** enregistrés dans les comptes de l'exercice restent maîtrisés. Ils régressent de 6,5% pour l'assurance lard, plus vite donc que n'a régressé le chiffre d'affaires. Les indicateurs de performances sont moins brillants en assurance vie. Malgré la baisse de la collecte, les frais généraux progressent de 0,3 %, mettant de nouveau à mal le modèle privilégié par le groupe depuis 1997 visant à rendre le plus possible les charges, de personnel notamment, variables avec le niveau de l'activité.

Les résultats techniques et financiers de l'activité vie ont également profité de l'embellie observée sur les marchés financiers, autorisant une reprise partielle des provisions pour dépréciation durable constatées à la fin de 2011 et la réalisation de plus-values lors de cessions d'actifs en portefeuille. Les produits financiers qui alimentent le compte technique vie progressent de 104.289 k€ à 161.021 k€, permettant de servir aux sociétaires et clients des participations à des niveaux remarquables (cf. supra), de maintenir les taux de couverture des régimes en points au-dessus de 100% (cf. supra) en accompagnant les politiques de revalorisations des prestations décidées par les instances compétentes, tout en préservant les marges des entreprises porteuses des contrats, lesquelles avaient dû abandonner en 2011 la quasi-totalité des chargements qui leur revenaient.

70.493k€

Résultat combiné de l'exercice avant impôts, soit près de six fois le montant de 2011.

Dans ces conditions, l'activité vie dégage un b**énéfice technique de 18.284 k€, au lieu d'une perte technique de 11.723 k€**.

Au global, prenant en compte les résultats produits par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison qui opèrent en dehors des métiers de l'assurance, **avant impôts et taxes, le résultat de l'exercice s'élève au niveau de 70.493 k€, soit près de six fois le montant de 12.134 k€ affiché au terme de 2011**.

Au plan fiscal, l'exercice a de nouveau supporté une taxe sur les réserves de capitalisation constituées par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, s'ajoutant à celles déjà acquittées sur les bilans au 31 décembre 2010, à l'époque baptisées "exit tax" et présentées comme ayant un caractère libératoire. Mais alors que pour 2010, suivant en cela la logique présidant à l'établissement des comptes sociaux,

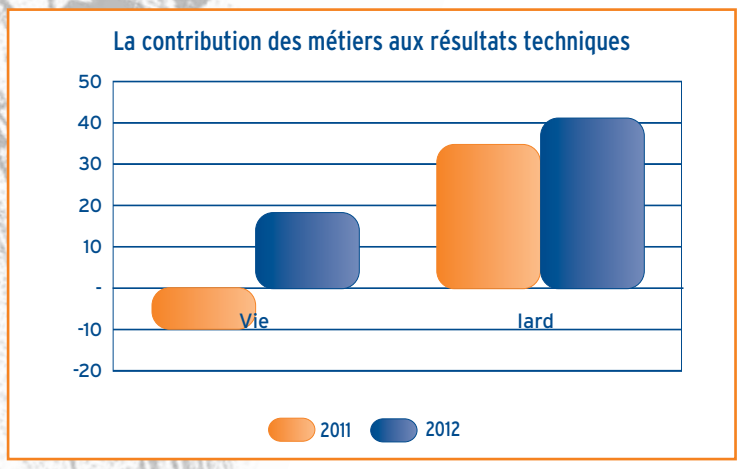

cette taxe avait été directement imputée sur les fonds propres combinés, en 2012 cette taxe, d'un montant de 6.275 k€, s'impute sur les résultats de l'entreprise, comme l'a prescrit la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Après impôts et taxe sur la réserve de capitalisation, soit un total de 33.452 k€, le **résultat combiné net s'élève à 37.041 k€, contre 9.048 k€ affiché au terme de 2011**.

Bonifiés par ce résultat, les **capitaux et réserves propres** combinés du groupe **progressent**, passant, pour la part du groupe, de **540.516 k€** au 31 décembre 2011 à 576.477 k€ au 31 décembre 2012, soit un niveau très élevé au regard du volume de l'activité du groupe, apprécié au travers du niveau du chiffre d'affaires soit 334.490 k€, ou des risques qu'il encourt. D'autant que les portefeuilles de placements ne suscitent pas d'inquiétude particulière et que les passifs techniques ne recèlent pas d'engagements latents non comptabilisés.

Ces **fonds propres représentent** en effet **172 % du chiffre d'affaires net de l'exercice, et 14,0 % des provisions techniques nettes** de réassurance et hors provisions en unités de compte, lesquelles ne comportent aucun risque pour les assureurs concernés.

Les évolutions des marchés financiers et des taux d'intérêt à long terme ont en outre fait naître d'importants volumes de plus-values latentes sur les portefeuilles détenus au 31 décembre 2012. Sur les titres autres que les obligations vives, elles confortent la marge de solvabilité constituée au 31 décembre 2012 pour un montant de 103.329 k€.

S'y ajoutent des plus-values sur les portefeuilles obligataires vifs, pour des montants également significatifs, de 196.570 k€. Certes, les pratiques anciennes du Service du Contrôle des Assurances consistaient à ne pas prendre ces plus-values obligataires en compte pour apprécier la solvabilité des entreprises. Mais, rompant avec cette tradition, à l'occasion du dernier contrôle portant sur la gouvernance du groupe, les rapporteurs de l'Autorité de Contrôle Prudentiel ont de façon insistante évoqué le niveau des fonds propres toutes moins-values latentes déduites. Rien ne semble donc s'opposer à ce qu'à l'inverse lesdites plus-values, qui restent très volatiles, soient prises en compte dans l'appréciation de la marge de solvabilité.

> « Les fonds propres représentent 172 % du chiffre d'affaires net de l'exercice. »

En procédant ainsi, la marge de solvabilité combinée de l'ensemble Monceau Assurances s'élève à 901.713 k€, représentant **4,9 fois l'exigence minimale de marge à constituer**.

De tels ratios, exceptionnellement élevés dans notre profession, confirment la qualité et la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances.

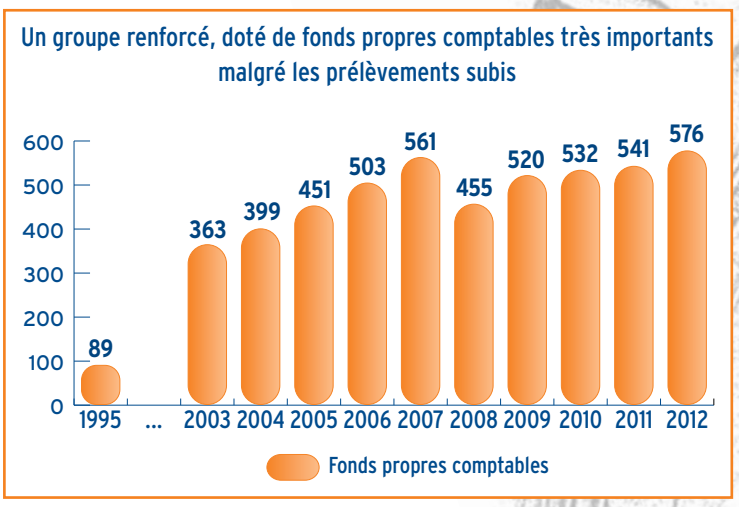

LES HOMMES, CITOYENS AU CŒUR DE L'ENTREPRISE.

> Catherine Porot, Directeur des ressources humaines

Le souci de rigueur qui anime les adhérents de Monceau Assurances depuis plusieurs années, avec pour objectifs d'offrir aux sociétaires le meilleur service au meilleur prix et de reconstituer des fonds propres pour garantir la pérennité des Institutions, s'est traduit par l'ajustement des coûts de structure aux plans de charges, et par une diminution importante des effectifs salariés des adhérents de Monceau Assurances et des GIE qu'ils ont constitués pour mettre en commun leurs moyens. Une telle politique était indispensable pour sauver un groupe exsangue, en butte à de graves problèmes de solvabilité, aux effectifs pléthoriques : dans le périmètre où aujourd'hui on dénombre environ 260 collaborateurs, on en comptait 740 à la mi-1995. Elle a pu être mise en œuvre grâce à l'attitude responsable des représentants élus des personnels concernés, notamment ceux de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance lors de la réorganisation de la présence du groupe sur le terrain intervenue en 1997. De cette époque, des épreuves terribles qu'ensemble les collaborateurs et l'équipe dirigeante ont traversées avec succès, sont nées des relations sociales empreintes de respect mutuel, soucieuses des intérêts des collaborateurs, des institutions et de leurs sociétaires, qui donnent à la formation et à la politique de rémunération un relief particulier.

Indispensable pour des entreprises de service qui ont inscrit la qualité du service de proximité au premier rang de leurs préoccupations en matière de relations avec le sociétariat, fer de lance d'une politique qui vise à fournir "le meilleur service au meilleur coût", la **politique de formation** a été enrichie au cours des dernières années pour relever le niveau de connaissances des collaborateurs de terrain, des salariés sédentaires et des agents généraux, les rendre aptes à répondre en permanence aux exigences croissantes des sociétaires et clients du groupe. S'agissant du réseau intervenant en assurance vie en appui de l'action des élus des groupements associatifs, une priorité est à présent donnée à la formation continue, tant dans les régions qu'à l'occasion des Assises, rendez-vous annuel très attendu des collaborateurs de terrain.

Les ressources consacrées à cette politique de **renforcement des compétences** excèdent sensiblement les obligations légales. Sur le site acquis par le groupe à Vendôme, desservi en 42 minutes par TGV au départ de Paris, ont été construits des bureaux et un Centre de formation, "Monceau Campus", symbole de la volonté du groupe de donner priorité aux hommes, qu'ils soient salariés, agents généraux ou élus, et à leur formation. En investissant à Vendôme, en y construisant des surfaces supérieures à ses propres besoins, le groupe a également marqué sa volonté de participer à la vie économique locale et au développement du bassin d'activité du vendômois. Le soutien apporté localement à l'ISMER, qui favorise la création de leur entreprise par des chômeurs, participe à cette logique, tout comme les nombreuses actions locales de mécénat culturel auxquelles Monceau Assurances consacre des ressources. Vitrine remarquée du groupe dans la région, le site vendômois a été officiellement inauguré le 24 mai 2005, en présence de nombreux élus, des collaborateurs et des agents généraux, du Maire de Vendôme et du Président du Conseil Général, M. Maurice Leroy, ancien Ministre de la Ville.

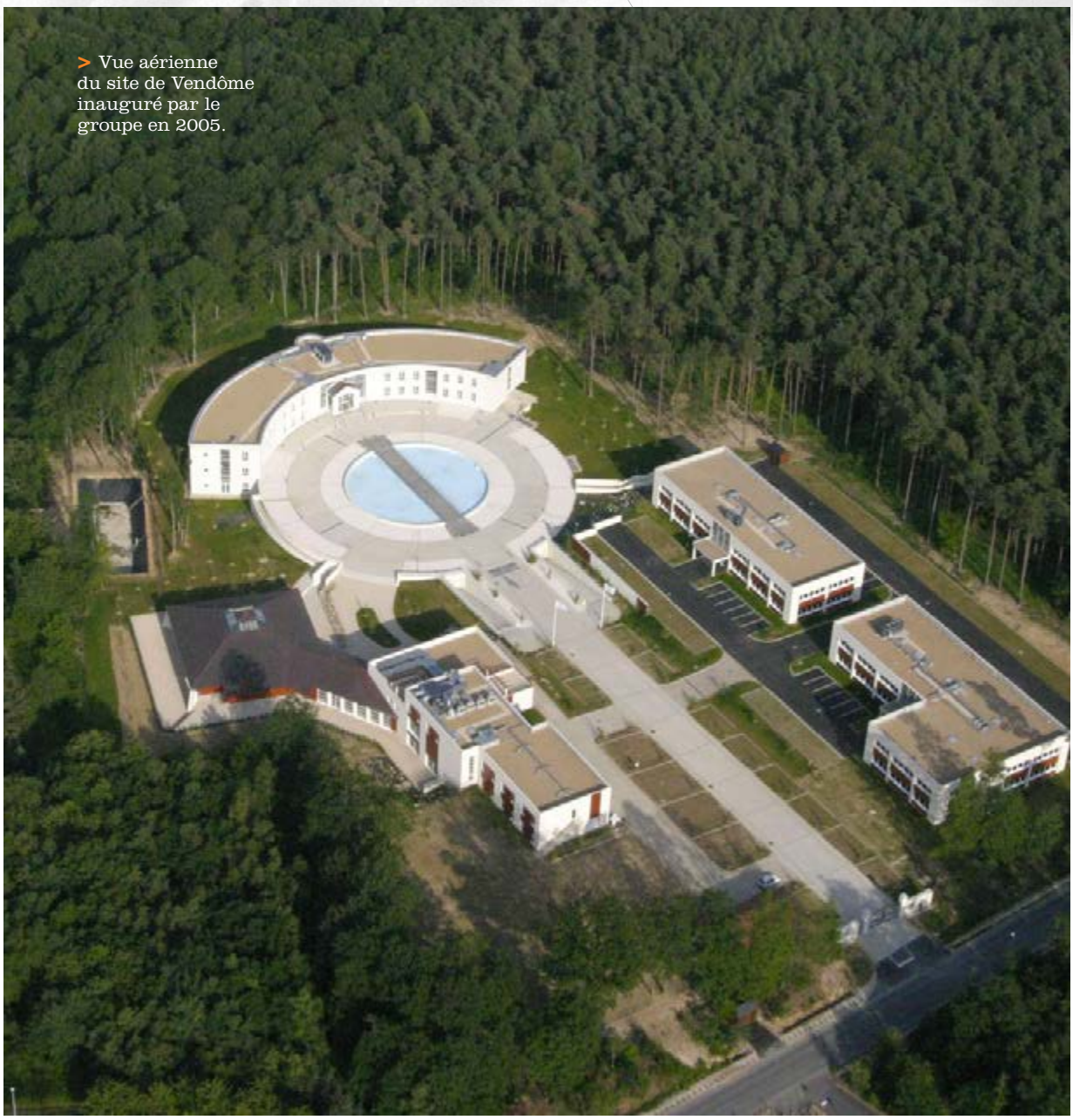

> Vue aérienne du site de Vendôme inauguré par le groupe en 2005.

Exigeant envers ses collaborateurs, quelle que soit leur position hiérarchique, permettant en particulier d'obtenir cette reconnaissance, parce qu'il y va de sa survie face à des autorités de tutelle qui pensent que seul "big is beautiful", le groupe a su mettre en œuvre une politique sociale atypique, qui s'est trouvée confirmée voire améliorée au fur et à mesure qu'il confortait ses comptes de résultat et renforçait les grands équilibres financiers de son bilan combiné.

La qualité du dialogue social en bénéficie. Avec deux comités d'entreprise sur les trois que comptent les structures communes, les "Négociations Annuelles Obligatoires" ont été conclues, au terme de discussions ouvertes et libres, par la signature d'un accord marqué par l'attention portée à l'amélioration des bas salaires, sans recourir à des mécanismes d'augmentations générales indifférenciées qui cristallisent les situations.

« Le Centre de formation "Monceau Campus" symbolise la volonté du groupe de donner priorité aux hommes, qu'ils soient salariés, agents généraux ou élus, et à leur formation. »

> En 2011, Monceau Assurances s'est vu confier l'organisation de l'Assemblée Générale annuelle du GEMA.

La situation est plus délicate au sein du troisième, depuis les difficultés intervenues en 2010 avec un élu, accusé de s'être rendu coupable de harcèlement moral envers un autre collaborateur. Cette faute a été reconnue par l'Inspection du travail qui n'a pas voulu en tirer les conséquences en autorisant le licenciement. Le départ ultérieur négocié de l'intéressé, autorisé par l'Inspection du travail, a permis de tourner cette page désagréable de l'histoire des relations sociales, conduisant la direction à afficher sa volonté de rétablir un dialogue social de la qualité de celle qui prévalait avant ces incidents fâcheux, objectif partagé par de très nombreux collaborateurs.

Ces espoirs de renouveau du dialogue social ont été réduits à néant durant l'été, lorsque sont apparues de nouvelles et graves difficultés avec quatre élus, dont deux ont à ce jour quitté l'entreprise. Ces élus se sont en effet rendus coupables de manquements graves au respect de leur contrat de travail, qui pour l'un d'entre eux a conduit certains membres du groupement à ester en justice. Un autre exerçait, parallèlement à son activité salariée, une activité de courtier d'assurance : consultés dans le cadre de la procédure de licenciement ouverte par l'entreprise, les membres du comité d'entreprise ont voté contre le licenciement de leur collègue ou se sont abstenus, aucun ne souhaitant sanctionner ce manquement grave à l'éthique et cette inacceptable entorse aux valeurs de l'entreprise.

Les Assises organisées à Reims en mars 2013 ont permis d'informer l'ensemble des collaborateurs sur la réalité des problèmes rencontrés et leurs conséquences. Ces multiples dérapages, bien qu'ils n'émanent que de quelques élus, perturbent la vie de l'ensemble du réseau. Les collaborateurs ont été invités à reprendre leur destin en main, pour que des élections de mai 2014 émerge un groupe d'élus responsables, respectueux de l'Institution et de ses valeurs, qui, à l'image de leurs aînés, aient pour seules préoccupa-

tions l'intérêt de l'entreprise, son développement et le bien-être de ceux qui la servent. Plus de 80% des collaborateurs ont de telles qualités. Que cette majorité s'exprime, s'implique et la minorité destructrice de valeurs devra s'effacer. Le réseau salarié retrouvera cette sérénité et cette qualité de dialogue qui lui ont permis, des années durant, de progresser dans l'intérêt de tous.

Dans la logique privilégiée depuis 1998, **le groupe accorde une place importante aux mécanismes de rémunération différée**, moins obérés par les prélèvements sociaux et fiscaux excessifs pratiqués dans notre pays pour nourrir des régimes sociaux aux déficits abyssaux générés par un système à bout de souffle, vérité qu'il est interdit d'exprimer. Ceci a été fait notamment avec la mise en œuvre du régime complémentaire de retraite à cotisations définies, (relevant de l'article 83 du Code général des impôts), qui de fait correspond à une augmentation générale de 6%, et, en juin 2012, avec le renouvellement de l'accord d'intéressement pour 2012-2014.

De 1,8 à 2,8

mois de salaires versés en 2012 aux collaborateurs de Monceau Assurances.
L'accord d'intéressement est la pierre angulaire de la politique salariale et sociale de l'entreprise.

Cet **accord d'intéressement,** pierre angulaire de la politique salariale et sociale de l'entreprise, a marqué une nouvelle amélioration de l'enveloppe allouée, portée à 5% du résultat combiné publié par Monceau Assurances, contre 4,5% ou 4,6% jusque-là. Il paraît aussi mieux équilibré en s'appuyant sur des coefficients de performance, simples, facilement accessibles, probablement mieux adaptés : l'analyse, sur les années passées, des intéressements individuels au regard des performances des entreprises a en effet mis en évidence la faible élasticité des coefficients de performance du secteur vie aux écarts de résultats. Le nouvel accord vise à corriger cette anomalie. Une **provision globale de 2.760 k€** a été enregistrée dans les comptes de l'exercice 2012, à répartir entre un peu moins de 300 bénéficiaires, conduisant à un versement individuel, après application des plafonds réglementaires, représentant entre **1,8 et 2,8 mois de salaires** selon l'appartenance des intéressés à l'une ou l'autre des entreprises qui participent à cet accord. Les premières mesures prises par le gouvernement installé après les élections du printemps 2012 **contrarient cette politique déployée par l'entreprise au profit de ses collaborateurs**. Au lieu de s'atteler à la résolution du difficile problème de la dépense publique, supposant des mesures drastiques remettant notamment en cause le statut privilégié de la fonction publique, ce gouvernement s'est abrité derrière un slogan "Faire payer les riches" pour opérer une ponction fiscale sans précédent sur les entreprises et, à travers elles, sur les classes moyennes et les travailleurs du secteur privé.

A effet du 1er janvier 2013, le taux du "*forfait social*" à la charge de l'employeur a augmenté de 8% à 20%. Il s'applique aux sommes versées dans le cadre de l'intéressement, abondement de l'employeur compris, des régimes de retraite supplémentaire d'entreprise, etc... En outre, la taxe sur les salaires, qu'acquitte le groupe dont l'activité se situe en dehors du champ d'application de la TVA, est dorénavant perçue sur ces éléments de rémunération qui jusque-là y échappaient. Les estimations sur les chiffres de 2011, qui n'étaient pourtant pas les plus élevés en la matière, conduisent à évaluer à 1.000 € par collaborateur le surplus de charges sociales ainsi dues à partir de 2013. Il y a là de quoi décourager toute initiative en matière salariale. D'autant qu'après avoir adopté cette mesure inique, le gouvernement s'interroge sur les moyens de relancer la participation et l'intéressement des salariés aux résultats de leur entreprise !

Certains grands groupes, qui, comme Monceau Assurances, ont bâti leur politique sociale sur des accords privilégiant des modes de rémunération différée parce que moins lourdement taxés, ont d'ores et déjà dénoncé leurs accords d'entreprise pour prendre en compte cette nouvelle donne fiscale. En dépit du caractère à tout le moins inopportun de ces mesures qui, in fine, pèseront sur le pouvoir d'achat des classes laborieuses, le groupe a tenu pour sa part à affirmer spontanément aux collaborateurs qu'il n'emprunterait pas cette voie, assumant la responsabilité de ce qui a été signé.

DES PERSPECTIVES

Confronté à la situation financière très dégradée que reflétait son bilan à fin 1995, surmontant le traumatisme profond qui l'a secoué au cours des années 1995-1997, le groupe, comptant sur ses seules forces, a reconstitué des réserves et des **fonds propres importants**, restauré ses grands équilibres techniques, en assurance vie comme en assurance non-vie, **réduit ses coûts** de fonctionnement en même temps qu'étaient améliorés les processus de gestion, indispensables pour apporter aux sociétaires qui lui font confiance une qualité de service qui corresponde à leur niveau d'exigence.

Ces **acquis** lui ont permis de traverser sans dommage la crise qui a marqué les années 2001-2002 et surtout d'affronter dans la sérénité celle amorcée en 2007. Ils ont été à nouveau **renforcés en 2012**, même si les réalisations en matière de développement des opérations d'assurance-vie restent en deçà des ambitions qu'un potentiel mieux exploité permettrait de satisfaire.

Surtout, et ce point est d'importance dans le contexte financier instable actuel, les **réserves propres** dont disposent les principaux membres du groupe sont très importantes, même si elles sont inégalement réparties entre eux, et **excèdent largement leurs obligations réglementaires**. La participation à l'enquête d'impact n° 5 a confirmé que cette situation financière confortable n'était pas remise en cause dans le référentiel "Solvabilité II" tel qu'il est dessiné aujourd'hui ; l'actualisation des calculs sur la base des données de l'inventaire 2011, menée, faute de temps, pour les seules sociétés Iard, a renforcé cette conclusion.

Dans les résultats de ces dernières années, dans la qualité des équipes aujourd'hui en place et les compétences qu'elles réunissent, dans ses structures associatives revigorées, animées par des élus fortement impliqués, le groupe trouvera les forces nécessaires pour construire ses succès de demain, apporter à ses sociétaires, aux exigences croissantes, le service de qualité qu'ils attendent. Des marges de progression subsistent pour favoriser la croissance interne des opérations actuelles.

La dynamique patiemment reconstruite dans le réseau d'agents généraux laisse également des perspectives de développement. Enfin, nombreuses sont également les entreprises d'essence mutualiste, régies par le Code des assurances ou non, associées à l'une des entités du groupe ou non, qui, soucieuses d'**élargir le domaine des services et produits** offerts à leur sociétariat peuvent accéder, si elles le souhaitent, à des savoir-faire reconnus mis à leur disposition par les structures communes du groupe.

> « Construire cet avenir en partenariat avec une autre Institution d'essence mutualiste, partageant ses valeurs et son éthique, respectueuse des prérogatives de ses élus ? Pourquoi pas... »

Le groupe, ses adhérents, et en particulier la Mutuelle Centrale de Réassurance, ont pour **vocation traditionnelle**, d'ailleurs reconnue dans leurs statuts, de **fédérer des entreprises mutuelles**. Et l'entrée en vigueur de Solvabilité II, qu'elle intervienne en 2016 ou après, devrait accélérer le phénomène de concentration du secteur de l'assurance. Telle est la volonté des opérateurs les plus grands, en recherche de situation oligopolistique propice à l'accroissement de leurs marges, sans la moindre considération pour le niveau de satisfaction des consommateurs. Tel est le sou-

hait également des pouvoirs publics, certainement à tort tant foisonnent les exemples d'entreprises dynamiques et prospères de petite et moyenne taille, tandis que nombreux sont ceux qui doutent aujourd'hui de la pertinence de la formule "Big is beautiful".

Mais comment s'y opposer ? Il existe au sein du groupe des structures et des moyens permettant d'accueillir des entreprises de taille petite et moyenne, et de leur offrir, tout en respectant les prérogatives, identité et valeurs de chacun, un avenir plus serein que si elles décident de poursuivre seules leur chemin, contribuant ainsi au maintien de cette mutualité de proximité qui fait la richesse du paysage de l'assurance en France.

Enfin, construire cet avenir en partenariat avec une autre Institution d'essence mutualiste, partageant ses valeurs et son éthique, respectueuse des prérogatives de ses élus ? Pourquoi pas. La question est posée depuis plusieurs années, sans qu'une réponse appropriée ait pu être apportée.

Aller dans cette voie permettrait en effet incontestablement au groupe **d'accéder à des moyens de développement** supérieurs, à des ressources plus fournies tout en pérennisant l'existant. Il s'agirait de fait d'emprunter, en l'élargissant, la voie choisie par les délégués de Capma & Capmi qui ont voté en 1997 le principe du transfert d'une partie de l'activité de la mutuelle vers une société anonyme dont le capital serait ouvert à d'autres institutions, partageant les mêmes valeurs et éthique mutualistes.

Au plan financier, à l'image de la structure mise en place pour accueillir le rapprochement stratégique entre La Mondiale et le groupe néerlandais Aegon, ce partenariat pourrait se traduire par une prise de participation du partenaire choisi dans les deux filiales opérationnelles existant au sein du groupe, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne, renforcées du fait des portefeuilles reçus des adhérents de Monceau Assurances et des capitaux propres dont elles ont été dotées et qu'elles ont elles-mêmes générés. Il pourrait également prendre la forme d'accord de réassurance avec la Mutuelle Centrale de Réassurance et Capma & Capmi. En tout état de cause, l'essentiel des prérogatives du Conseil, et notamment celle de veiller au respect des valeurs et règles d'éthique mutualiste, seraient préservées, voire renforcées grâce aux acquis des dernières années. Pareille orientation mérite d'être mûrement préparée et ne saurait être mise en œuvre dans la précipitation : **l'importance des fonds propres aujourd'hui réunis place le groupe dans une position d'attente idéale**, que la directive Solvabilité II ne menace en aucune façon, lui permettant de travailler dans la sérénité au renforcement des atouts qui sont les siens.

Malgré l'absence d'intérêt marqué par des tiers pour un tel projet, pourtant clairement annoncé par le groupe depuis des années, la pertinence stratégique d'une telle évolution reste entière. Le temps qui passe, confirmant la magnifique qualité des comptes de l'ensemble Monceau Assurances, apporte arguments et atouts pour aborder un tel dossier dans les meilleures conditions possibles, sans la moindre obligation d'aboutir.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les 1.000 élus de nos sociétés adhérentes et de leurs groupements, pour le temps qu'ils consacrent, bénévolement, au développement de nos institutions, envers leurs sociétaires pour leur fidélité et leur confiance, envers les membres de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau et les entreprises associées de la Mutuelle Centrale de Réassurance pour leur loyauté et l'excellence des relations qui ont été tissées avec les années.
Que tous en soient remerciés !
Nous tenons également à remercier le Directeur général et l'équipe qui l'entoure, les membres du personnel des sociétés adhérentes et des GIE de moyens pour le travail accompli, tout au long de cet exercice, au service et dans l'intérêt des adhérents de notre groupe.
Les résultats et réalisations que nous pouvons présenter, c'est à leur implication et leur motivation que nous les devons aussi. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes combinés de la société Monceau Assurances Mutuelles Associées, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

2 Justification des appréciations

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurances. C'est donc dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre groupe, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatés dans les notes 2.1.4 et 2.1.5 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modalités de calcul retenues par votre groupe ainsi que la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable du portefeuille titre est évaluée selon les modalités relatées dans la note 2.1.3 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre groupe à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 12 juin 2013

Les Commissaires aux Comptes

Axis Audit	Mazars
Laurent Jamet	Nicolas Robert

Comptes de résultat combinés (chiffres en milliers d'euros)

1 COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Activité Assurance Non-vie	Activité Assurance Vie	Activité Bancaire	Autres activités	Total 2012
Primes émises	*161 854*	*172 637*	-	-	*334 490*
Variation des primes non acquises	*-115*	-	-	-	*-115*
Primes acquises	**161 739**	**172 637**	**-**	**-**	**334 375**
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	12 481	12 481
Autres produits d'exploitation	745	5 808	-	215	6 768
Produits financiers nets de charges	39 682	195 821	-	2 127	237 630
Total des produits d'exploitation courante	**202 165**	**374 266**	**-**	**14 823**	**591 255**
Charges des prestations d'assurances	-96 847	-340 455	-	-	-437 302
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-13 975	-24	-	-	-13 999
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	-	-9 751	-9 751
Charges de gestion	-51 755	-16 682	-	-	-68 437
Total des charges d'exploitation courante	**-162 577**	**-357 161**	**-**	**-9 751**	**-529 489**
Résultat de l'exploitation courante	**39 588**	**17 105**	**-**	**5 072**	**61 766**
Autres produits nets	-1 731	11 312	-	-	9 581
Résultat exceptionnel	-2 681	1 683	-	144	-854
Impôts sur les résultats	-29 530	-3 259	-	-663	-33 452
Résultat net des entreprises intégrées	**5 646**	**26 840**	**-**	**4 554**	**37 041**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Entrée dans le périmètre	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble combiné	**5 646**	**26 840**	**-**	**4 554**	**37 041**
Intérêts minoritaires	-	-	-	26	**26**
Résultat net (part du groupe)	**5 646**	**26 840**	**-**	**4 528**	**37 015**

2 COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

	Activité Assurance Non-vie	Activité Assurance Vie	Activité Bancaire	Autres activités	Total 2011
Primes émises	*170 301*	*179 887*	-	-	*350 188*
Variation des primes non acquises	*-3 276*	-	-	-	*-3 276*
Primes acquises	**167 025**	**179 887**	**-**	**-**	**346 911**
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	12 020	12 020
Autres produits d'exploitation	687	6 056	-	143	6 885
Produits financiers nets de charges	27 026	75 611	-	-1 802	100 835
Total des produits d'exploitation courante	**194 737**	**261 553**	**-**	**10 361**	**466 651**
Charges des prestations d'assurances	-111 989	-257 405	-	-	-369 393
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-8 889	-34	-	-	-8 923
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	-	-9 984	-9 984
Charges de gestion	-38 894	-16 085	-	-	-54 980
Total des charges d'exploitation courante	**-159 772**	**-273 524**	**-**	**-9 984**	**-443 280**
Résultat de l'exploitation courante	**34 965**	**-11 971**	**-**	**377**	**23 371**
Autres produits nets	-15 775	3 055	-	-	-12 721
Résultat exceptionnel	-29	943	-	569	1 483
Impôts sur les résultats	-6 355	3 497	-	-129	-2 987
Résultat net des entreprises intégrées	**12 806**	**-4 476**	**-**	**817**	**9 147**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Entrée dans le périmètre	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble combiné	**12 806**	**-4 476**	**-**	**817**	**9 147**
Intérêts minoritaires	-	-	-	99	99
Résultat net (part du groupe)	**12 806**	**-4 476**	**-**	**718**	**9 048**

3 COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

(chiffres en milliers d'euros)

	2012			2011
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	161 739	12 545	149 193	152 787
Primes	*161 854*	*13 123*	*148 731*	*156 071*
Variation des primes non acquises	*-115*	*-577*	*463*	*-3 284*
Part du compte technique dans les produits nets de placements	39 682	-	39 682	27 026
Autres produits techniques	745	-	745	687
Charges des sinistres	-96 847	1 775	-98 622	-106 993
Prestations et frais payés	*-123 475*	*-4 797*	*-118 678*	*-135 679*
Charges des provisions pour sinistres	*26 628*	*6 571*	*20 056*	*28 686*
Charges des autres provisions techniques	-5 012	-	-5 012	1 935
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	-36 796	-345	-36 451	-34 558
Frais d'acquisition	*-25 802*	*-*	*-25 802*	*-25 186*
Frais d'administration	*-10 994*	*-*	*-10 994*	*-9 725*
Commissions reçues des réassureurs	*-*	*-345*	*345*	*353*
Autres charges techniques	-5 797	-	-5 797	-5 973
Variation de la provision pour égalisation	-2 569	-	-2 569	127
Résultat technique non-vie	**55 145**	**13 975**	**41 170**	**35 038**
Participation des salariés	-	-	-1 581	-74
Produits nets des placements hors part du compte technique	-	-	-2 670	-16 799
Résultat de l'exploitation courante	**55 145**	**13 975**	**36 918**	**18 165**

4 COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	2012			2011
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	172 637	-	172 637	179 887
Part du compte technique dans les produits nets de placements	161 021	-	161 021	104 289
Ajustements ACAV (plus-values)	47 941	-	47 941	19 943
Autres produits techniques	5 808	-	5 808	6 056
Charges des sinistres	-273 205	-	-273 205	-245 784
Prestations et frais payés	*-272 304*	-	*-272 304*	*-245 018*
Charges des provisions pour sinistres	*-901*	-	*-901*	*-766*
Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	68 037	24	68 013	97 266
Provisions d'assurance vie	*128 153*	*24*	*128 129*	*83 598*
Provisions en UC	*-60 143*	-	*-60 143*	*13 632*
Autres provisions techniques	*27*	-	*27*	*36*
Participation aux résultats	-135 287	-	-135 287	-108 920
Frais d'acquisition et d'administration	-13 247	-	-13 247	-13 485
Frais d'acquisition	*-11 506*	-	*-11 506*	*-11 591*
Frais d'administration	*-1 742*	-	*-1 742*	*-1 894*
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
Ajustements ACAV (moins-values)	-13 140	-	-13 140	-48 621
Autres charges techniques	-2 256	-	-2 256	-2 353
	-			
Résultat technique vie	**18 308**	**24**	**18 284**	**-11 723**
Participation des salariés	-	-	-1 179	-247
Produits nets des placements hors part du compte technique	-	-	11 312	3 055
Résultat de l'exploitation courante	**18 308**	**24**	**28 417**	**-8 916**

Bilan combiné au 31 décembre 2012 (chiffres en milliers d'euros)

1 ACTIF

	2012	2011
Écarts d'acquisition	-	-
Actifs incorporels	**749**	**2 395**
Placements des entreprises d'assurances	**4 658 855**	**4 600 446**
Terrains et constructions	539 076	491 521
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	44 216	16 922
Autres placements	4 008 537	4 026 283
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	67 026	65 719
Placements représentant les engagements en UC	**511 622**	**451 479**
Placements des entreprises du secteur bancaire	**-**	**-**
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	-	-
Autres placements	-	-
Placements des autres entreprises	**15 279**	**22 823**
Titres mis en équivalence	**-**	**-**
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**64 410**	**70 464**
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	**34 561**	**39 546**
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	**-**	**-**
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	**-**	**-**
Autres créances	**42 589**	**55 131**
Autres actifs	**38 012**	**29 900**
Immobilisations corporelles	4 734	4 269
Autres	33 278	25 631
Comptes de régularisation actif	**54 483**	**68 945**
Frais d'acquisition reportés	2 959	2 125
Autres	51 524	66 821
Différence de conversion	**-**	**-**
TOTAL DE L'ACTIF	**5 420 560**	**5 341 128**

2 PASSIF

	2012	2011
Capitaux propres du groupe	**576 477**	**540 516**
Capital social ou fonds équivalents	199 101	199 300
Primes	-	-
Réserves (Report à nouveau)	-52 377	-54 471
Résultat consolidé	37 015	9 048
Autres réserves consolidées	392 739	386 640
Intérêts minoritaires	**-382**	**-408**
Passifs subordonnés	-	-
Provisions techniques brutes	**4 195 530**	**4 208 130**
Provisions techniques vie	3 585 104	3 578 357
Provisions techniques non vie	610 426	629 773
Provisions techniques en UC	**511 622**	**451 479**
Provisions pour risques et charges	**5 896**	**3 760**
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	**17 936**	**25 948**
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	**-**	**-**
Dettes représentées par des titres	-	-
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	-	-
Autres dettes	**71 645**	**54 598**
Comptes de régularisation	**41 836**	**57 104**
Différence de conversion	-	-
TOTAL DU PASSIF	**5 420 560**	**5 341 128**

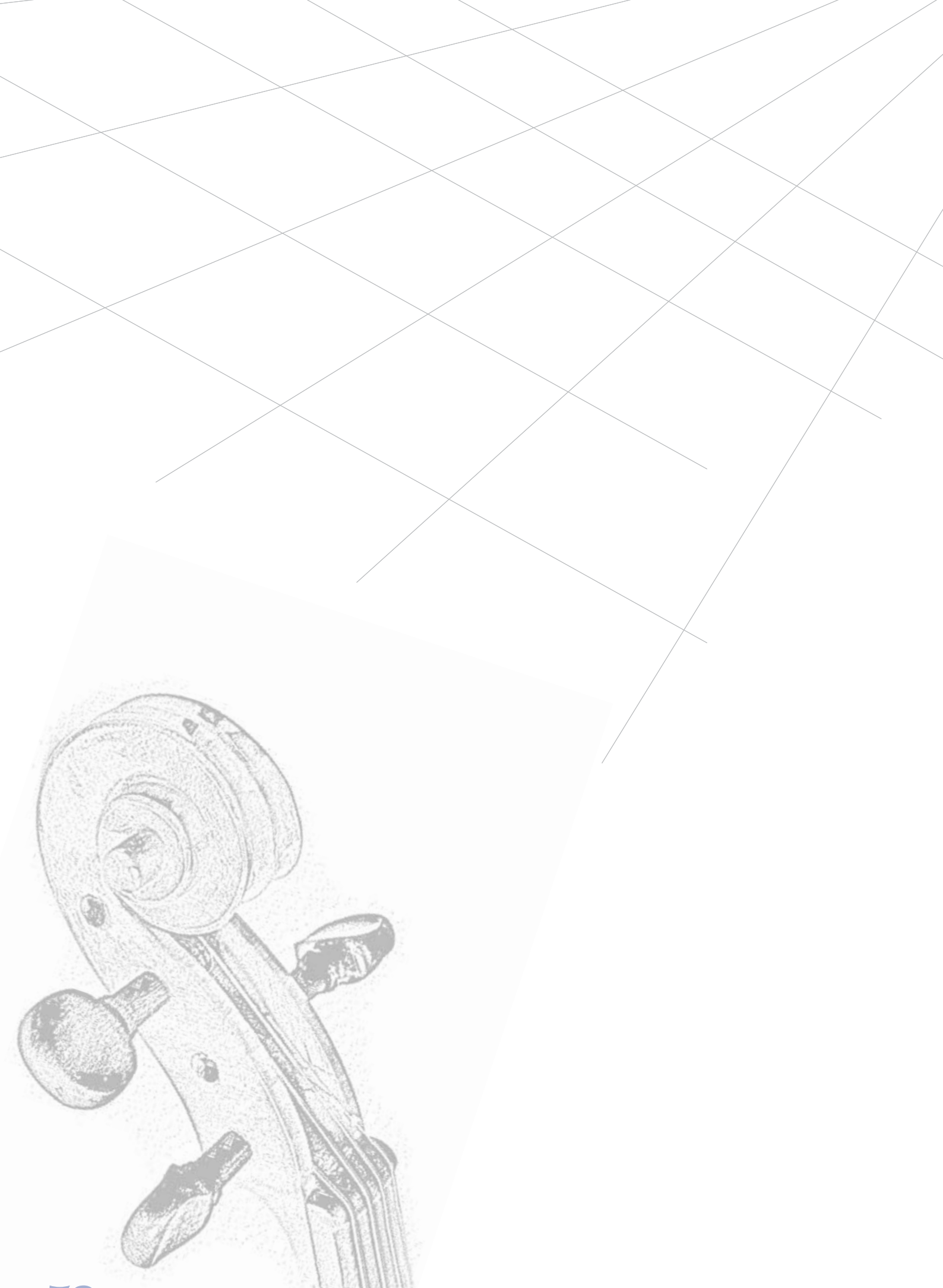

Annexe aux comptes 2012

1 Périmètre de combinaison

Le périmètre de combinaison s'est élargi à deux nouvelles sociétés : la société anonyme de réassurance Monceau Euro Risk, créée en 2012, établie à Luxembourg et Agorassur Outre-Mer, structure de courtage qui gère les implantations du groupe à la Guadeloupe et sur l'Ile de La Réunion. Par ailleurs, une société est sortie du périmètre de combinaison de l'exercice 2012, France Réunion Assurance Mutuelle (FRAM). Adhérente de l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (UMAM) elle a été absorbée à effet du 1er janvier 2012 par une autre mutuelle adhérente de l'UMAM, la Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA), après transfert de son portefeuille à Monceau Générale Assurances.

Ces fusions et transferts de portefeuilles sont intervenus entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, et sont sans conséquence sur les résultats 2012 ou le bilan au 31 décembre 2012 combinés établis par Monceau Assurances.

1.1 Intégration globale

Cette méthode est appliquée aux entités suivantes :

- Une société de réassurance mutuelle régie par l'article R. 322-84 du Code des assurances :

NOMS	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Assurances (combinante)	Réassurance	65, rue de Monceau 75008 Paris	441 180 957 00017	6520 Z

- Deux sociétés d'assurance mutuelles et une union de mutuelles. Ces trois entités, adhérentes de Monceau Assurances sont liées entre elles par les statuts de Monceau Assurances et les termes du traité d'adhésion à cette Société de Réassurance Mutuelle. Ces textes, véritable règlement intérieur du groupe qu'ils constituent ensemble, organisent en particulier les mécanismes de solidarité financière entre les membres et la mise en commun des moyens.

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Assurance non-vie	65, rue de Monceau 75008 Paris	775 364 383 00056	6512 Z
Capma & Capmi	Assurance vie	65, rue de Monceau 75008 Paris	775 670 482 00014	6511 Z
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam)	Assurance non-vie	65, rue de Monceau 75008 Paris	784 338 717 00019	6512 Z

- Cinq sociétés d'assurance mutuelle associées à la Mutuelle Centrale de Réassurance. Ces sociétés sont liées à la Mutuelle Centrale de Réassurance par un traité de réassurance de durée. Ce lien se traduirait par l'obligation pour la Mutuelle Centrale de Réassurance de combiner les comptes des sociétés en question si elle établissait des comptes combinés. Cette combinaison est assumée par Monceau Assurances, qui inclut dans le périmètre les comptes de la Mutuelle Centrale de Réassurance et ceux de ses associés français, dispensant la Mutuelle Centrale de Réassurance de cette obligation. D'autres sociétés d'assurance mutuelle, au Maroc, en Tunisie, au Canada et au Sénégal, bien qu'elles jouissent d'un statut similaire à celui des cinq entreprises identifiées dans le tableau, ne

sont pas intégrées dans le périmètre de combinaison : elles ne sont pas soumises au contrôle de l'État français en application de l'article L 310-1 ou L310-1-1 du Code des assurances, n'ont pas de lien en capital avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont dotées de structure de direction autonome et ne participent pas aux services communs du groupe.

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)	Assurance non-vie	42, rue Armand Carrel 75019 Paris	333 672 293 00029	6512 Z
Mutuelle d'assurance de la ville de Mulhouse (MAVIM)	Assurance non-vie	8, rue des Cordiers 68100 Mulhouse	778 945 295 00013	6512 Z
Mutuelle d'assurance de la ville de Thann (MAVIT)	Assurance non-vie	78, faubourg des Vosges 68800 Thann	778 980 508 00031	6512 Z
Assurance Mutuelle des Constructeurs (AMC) en liquidation	Assurance non-vie	95, rue d'Amsterdam 75008 Paris	353 076 359	741 J
Mutuelle des Débitants de Tabac de France (Mudetaf)	Assurance non-vie	75, rue d'Amsterdam 75008 Paris	350 403 804 00031	6512 Z

- Quatre Groupements d'Intérêt Économique :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Service **c**entral des **m**utuelles (Scm)	Gestion des fonctions centrales	65, rue de Monceau 75008 Paris	703 001 875 00011	6512 Z
Fédération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance (Fngrp)	Distribution et gestion de produits d'assurance de personnes	65, rue de Monceau 75008 Paris	305 303 117 00017	6511 Z
Monceau Gestion Immobilier (MGI)	Gestion immobilière	65, rue de Monceau 75008 Paris	451 343 602 00012	6832 A
Monceau assurances dommages	Distribution et gestion de produits d'assurance non-vie	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme	488 099 367 00028	6512 Z

- Huit sociétés adhérant à l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, réassurées à 100% par elle, et bénéficiant de sa caution solidaire dans les termes de l'article L 322-26-3 du Code des assurances :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)	Assurance Iard	65, rue de Monceau 75008 Paris	343 070 397 00025	6512 Z
Mutuelle d'Assurance du Midi (Mam)	Assurance Iard	17, boulevard de la Gare 31000 Toulouse	353 454 382 00022	6512 Z
Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (Master)	Assurance Iard	Centre d'affaire le Molinel Bâtiment F - CS 41010 Allée de la Marque 59290 Wasquehal	383 852 175 00058	6512 Z
Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique (Smammm)	Assurance Iard	95, avenue d'Amsterdam 75008 Paris	394 463 400 00017	7010 Z
Mutuelle d'Assurance des Négociants et loueurs de Matériels de travaux publics agricoles et divers (MUTP)	Assurance Iard	Immeuble Michel Ange 19, boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy le Grand	377 715 693 00034	6512 Z

La Comtoise	Assurance Iard	24, rue de l'Aigle Noir 70000 Vesoul	778 540 609 00014	6512 Z
Le Renom Assurances	Assurance Iard	13, place Ferdinand 01540 Vonnas	302 725 429 00013	6512 Z
La Mutuelle de Cluny Assurances	Assurance Iard	2, place du Commerce 71250 Cluny	778 573 113 00025	6512 Z

- Trois sociétés civiles :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Investissements Mobiliers (MIM)	Gestion d'un portefeuille de participations	65, rue de Monceau 75008 Paris	326 494 101 00016	6430 Z
SCI le G	Gestion d'un patrimoine immobilier	65, rue de Monceau 75008 Paris	380 381 285 00036	6820 B
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)	Gestion d'un patrimoine foncier	65, rue de Monceau 75008 Paris	319 354 833 00018	6820 B

- Neuf sociétés de capitaux, contrôlées par des entités incluses dans le périmètre de combinaison :

NOM	ACTIVITÉ	ADRESSE	N° SIRET	APE
Monceau Générale Assurances (MGA)	Société anonyme Assurance Iard	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme	414 086 355 00040	6512 Z
Sarp	Société par actions simplifiée Conseil et courtage en réassurance	36, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris	310 838 081 00043	6520 Z
Monceau Retraite & Épargne (MR&E)	Société anonyme d'assurance mixte	65, rue de Monceau 75008 Paris	443 137 500 00015	6511 Z
Domaines de Molières	Société par actions simplifiée Gestion d'un patrimoine foncier	65, rue de Monceau 75008 Paris	375 820 321 00087	0121 Z
AgorAssur	SARL Courtage d'assurance	1, avenue des Cités-Unies d'Europe 41100 Vendôme	597 020 122 00037	6622 Z
AgorAssur Outre-Mer	SASU Courtage d'assurance	65, rue de Monceau 75008 Paris	528 938 665 000 15	6622 Z
Monceau Euro Risk	Société anonyme de réassurance de droit luxembourgeois	32 Boulevard Marcel Cahen L 1311 Luxembourg	RCS Luxembourg B 169151	
SITE (détenue à 50 %)	Société anonyme Entreposage	22-28, rue Henri Barbusse 92110 Clichy	550 800 965 00059	6820 B
Cyberlibris (détenue à 52,89%)	Société anonyme Conception et gestion d'une bibliothèque scientifique numérisée	6, Place de la Madeleine 75008 Paris	438 275 331 00017	6201 Z

1.2 Sociétés combinées par mise en équivalence

Néant.

1.3 Remarques complémentaires sur l'étendue du périmètre de combinaison

N'ont pas été retenues dans le périmètre les sociétés civiles dont plusieurs sociétés combinées détiennent ensemble la totalité des parts, en raison de leur activité, des principes comptables qui leur sont applicables, notamment lorsqu'elles sont utilisées comme support de contrats à capital variable ; le maintien de ces sociétés civiles en dehors du périmètre de combinaison ne modifie pas de manière significative la physionomie des comptes combinés : il s'agit de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) et de Monceau Investissements Immobiliers (MII).

La SCI Tarbes Adour, la Sci de l'Industrie et la Sàrl de droit luxembourgeois, Sarp Europe, détenues, parfois majoritairement, par le groupe, n'ont pas été intégrées à la combinaison, car n'ayant pas d'incidence significative sur les capitaux propres et le résultat combinés.

N'est pas non plus prise en compte dans la combinaison la société Vendôme-Rome Assurance Holding (VRAH), détenue à 42 % par une société intégrée dans le périmètre de combinaison, mais contrôlée par le groupe immobilier Vendôme-Rome. Des discussions devant permettre une cession au groupe Vendôme Rome de la participation détenue par le groupe dans VRAH ont traîné en longueur sans aboutir. En 2007, sans la moindre concertation, l'unique filiale de VRAH, le Cabinet de courtage Vendôme Rome Assurances, a été cédée à une autre société du groupe Vendôme Rome, devenue Urbania, dégageant dans les comptes de 2007 une plus- value de l'ordre de 3,1 M€. La déconfiture d'Urbania se traduit, pour ses banquiers, par un passif de l'ordre de 500 M€. VRAH figure au rang des nombreuses sociétés dont l'administrateur judiciaire nommé par le Tribunal de commerce de Nanterre doit assurer la liquidation. Une procédure a été ouverte devant le même Tribunal pour préserver les droits financiers du groupe. La valeur de la participation dans VRAH est intégralement couverte par une provision.

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 Principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés de cet exercice respectent les dispositions du décret N° 94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive N° 91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et combinés des entreprises d'assurance, l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance et le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable.

2.1.1 Clôture des comptes

Les Sociétés retenues dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes sociaux au 31 décembre, à l'exception du groupement Monceau gestion immobilier, qui arrête ses comptes au 30 septembre. Ces comptes sont établis conformément aux articles 8 et 16 du Code de commerce en tenant compte des dispositions particulières du Code des assurances.

2.1.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

2.1.2.1 *Valeurs mobilières à revenus fixes*

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire est reprise dans les produits (ou charges) de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

2.1.2.2 *Actions et autres titres à revenus variables*

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

2.1.2.3 *Placements représentant les engagements en unités de compte*

Ils sont retenus à leur valeur de réalisation à la date de la clôture des comptes.

2.1.3 Évaluation des placements

Les valeurs de placement détenues sont évaluées conformément aux règles du Code des assurances.

En application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, pour les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances, il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne par ligne lorsque, pendant 6 mois au moins, la valeur vénale de l'actif est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve toujours dans cette situation à la date de l'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Si l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur vénale. Dans le cas contraire,la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale multipliée par 1,159, coefficient calculé en supposant une durée de détention de 5 ans, et une revalorisation annuelle de l'actif aux taux sans risque de 3 % par an . Toutes les entreprises d'assurance incluses dans le périmètre de combinaison ont appliqué strictement cette règle.

Les provisions pour risque d'exigibilité, qui, même si elles sont classées parmi les provisions techniques, s'apparentent à des provisions pour dépréciation d'actif, sont, en application du règlement en date du 23 novembre 2004 du Conseil national de la comptabilité, intégrées dans les capitaux propres, sauf lorsqu'elles sont constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points régis par l'article L 441-1 du Code des assurances. En conséquence, les mouvements sur ces provisions, à l'exception de celui affectant les provisions constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités pour l'établissement du compte de résultat combiné.

2.1.4 Provisions techniques Vie

Le règlement 2000-05 du Conseil de la Réglementation Comptable prévoit que les provisions mathématiques sont calculées en utilisant une méthode dite «préférentielle», à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés.

Le montant des provisions mathématiques et techniques vie constituées dans les comptes sociaux des sociétés vie incluses dans le périmètre de combinaison est repris à l'identique dans les comptes combinés. Les taux utilisés par ces sociétés ne conduisent pas à une sous-estimation des provisions telles qu'elles auraient été calculées par la méthode préférentielle. Par ailleurs, les entreprises d'assurance vie diffusant le produit mixte Vis-à-Vie retiennent les tables de mortalité en cas de décès pour évaluer leurs engagements d'inventaire, à la place des tables en cas de vie retenues lors de la conception du produit. La charge technique d'ajustement n'est pas retraitée pour l'établissement des comptes combinés. Ce retraitement serait en tout état de cause peu significatif, en raison des rachats importants enregistrés en 2009 sur ce portefeuille, à l'initiative du courtier AlsAss.

Les provisions de rentes viagères, autres que celles relevant des contrats collectifs régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, sont depuis l'inventaire 2006 calculées en appliquant les tables TGH 2005 et TGF 2005, sans recourir à la possibilité d'étalement sur 15 années de l'effort d'ajustement par rapport aux résultats obtenus en appliquant la table TPG utilisé précédemment. Il n'y a donc pas lieu de procéder à retraitement sur ce poste du bilan.

S'agissant des régimes de retraite collectifs en points, régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, les Provisions Mathématiques Théoriques sont également calculées depuis l'inventaire 2006 à partir des

tables différenciées par sexe TGH 05 et TGF 05, sans recourir aux possibilités d'étalement autorisées par la réglementation. En outre, l'excédent des Provisions Techniques Spéciales sur les Provisions Mathématiques Théoriques de ces régimes calculées selon les règles en vigueur à l'inventaire, qui présentent toutes les caractéristiques qui permettraient de les assimiler à des éléments latents de solvabilité, ne sont pas retraités pour la combinaison, faute d'opinions clairement exprimées sur ce sujet par les Autorités de Tutelle ou le Conseil National de la Comptabilité.

Enfin, les sociétés d'assurance vie intégrées dans le périmètre de combinaison distribuent des contrats dont les chargements compris dans les cotisations versées sont pratiquement égaux aux frais d'acquisition. En conséquence, les frais d'acquisition de ces contrats ne sont pas reportés. L'étalement de ces frais d'acquisition sur les marges futures, préconisé par le règlement 2000-05 du CRC, n'aurait pas d'effet significatif sur les fonds propres et le résultat combinés ; en revanche, la mise en œuvre de la méthode induirait un coût administratif disproportionné.

2.1.5 Provisions techniques non-vie

Les provisions constatées dans les comptes sociaux des entreprises participant à la combinaison des comptes ne sont pas retraités pour les besoins de la combinaison des comptes. En particulier, lorsque des déséquilibres tarifaires par branche ministérielle justifient la constitution, par certaines sociétés, de provisions pour risques en cours, le calcul n'est pas repris pour compenser ces insuffisances tarifaires avec les excédents techniques qui pourraient apparaître pour les mêmes branches, dans les comptes d'autres sociétés incluses dans le périmètre de combinaison.

2.1.6 Opérations de réassurance

Les opérations d'acceptation en réassurance en provenance des cédantes sont comptabilisées sans décalage dans les comptes des cessionnaires. Les comptes non reçus à la date de clôture de l'inventaire sont estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-18 du Code des assurances. Les opérations de réassurance entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés.

2.1.7 Monnaies étrangères

Les modes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par l'article R 341-7 du Code des assurances, imposant notamment de convertir les opérations en devises en euros d'après les cours de change constatés à la date de clôture des comptes. Les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.1.8 Impôts différés

Capma & Capmi et les deux sociétés civiles immobilières qu'elle contrôle, détenues à 100% par des sociétés intégrées dans le périmètre de combinaison, dotées de la transparence fiscale, ont fait l'objet de contrôles portant sur les exercices 1995 à 1998. En 2000, l'Administration a notifié un nouveau redressement, mis en recouvrement fin 2002 pour un montant de 3.574k€. Au cours de la procédure contentieuse, les Services Fiscaux ont admis en partie le bien fondé de la position prise par la Caisse, et un dégrèvement de 1.285 k€ a déjà été prononcé. L'affaire a été jugée pour le solde par le Tribunal Administratif de Paris en mars 2009, qui a débouté Capma & Capmi, décision confirmée par la Cour d'Appel. Saisi du dossier, le Conseil d'Etat, contre toute attente, a rejeté en février 2013 le pourvoi formé par Capma & Capmi, mettant un terme définitif à ce dossier.

Par ailleurs, l'enregistrement en 2008 dans les comptes sociaux des entreprises intégrées dans le périmètre de combinaison de provisions pour dépréciation durable et de provision pour risque d'exigibilité importantes s'est traduit pour ces entreprises par l'apparition de déficits fiscaux reportables importants. Compte tenu de la possibilité désormais ouverte de reporter indéfiniment ces déficits, un impôt différé est inscrit depuis 2008 à l'actif du bilan combiné. S'élevant à 23.000 k€ au 31 décembre 2011, cette créance a été ramenée à 15.200 k€ en raison des déficits fiscaux absorbés de 2012 dans les comptes sociaux des sociétés concernées et de la nouvelle règle d'imputation partielle des déficits fiscaux sur exercices antérieurs sur les résultats imposables de l'exercice courant.

2.1.9 Réserves

Les réserves réglementées ont été maintenues dans les capitaux propres.

Les réserves de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux sont inscrites dans les réserves propres. Ce montant, inscrit dans les capitaux propres, ne devant pas dans un avenir prévisible être repris dans les résultats des

comptes sociaux des sociétés concernées, il n'est pas constaté de droit des assurés. Par ailleurs les dispositions de l23 de la Loi de Finances pour 2011 ont modifié le statut fiscal de cette provision : les dotations (resp. reprises) futures ne seront plus déductibles de l'impôt (resp. réintégrées dans l'assiette taxable). En conséquence il n'y pas lieu de constater d'impôt différé à l'occasion du retraitement des réserves de capitalisation inscrites dans les comptes sociaux.

2.1.10 Taxe sur la réserve de capitalisation

La loi de finances 2012-1509 du 29 décembre 2012 a introduit une contribution complémentaire de 7% sur la réserve de capitalisation des entreprises d'assurance. Le montant de cette contribution pour le périmètre combiné est de 6.275 k€ et est imputé en résultat, conformément à la prescription de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

2.2 Retraitements de combinaison

Les comptes combinés respectent les dispositions du plan comptable qui prévoient l'élimination générale des créances et des dettes réciproques entre entités incluses dans le périmètre de combinaison.

2.2.1 Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes sociaux des GIE sont présentés selon les règles édictées par le Code des assurances dans la mesure où leurs adhérents sont, dans leur quasi-totalité, des sociétés d'assurance.

2.2.2 Réserve de capitalisation

Les mouvements sur la réserve de capitalisation enregistrés dans les comptes sociaux des sociétés combinés sont, pour l'établissement des comptes combinés, retraités en résultat.

2.2.3 Réassurance interne

Les relations entre Monceau Assurances et ses adhérents s'inscrivent dans le cadre d'un traité de réassurance dit «traité d'adhésion», établi sur le même modèle pour tous les adhérents.

Les cessions proportionnelles des mutuelles adhérentes sont réparties entre la Mutuelle Centrale de Réassurance (Mcr) et Monceau Assurances, alors que la réassurance non proportionnelle est assumée par la Mcr seule. La Mcr cède à Monceau Assurances, en vertu des traités d'adhésion, une quote-part des traités proportionnels acceptés des adhérents de Monceau Assurances.

Toutes ces opérations, ainsi que les opérations de réassurance entre la Mutuelle Centrale de Réassurance et ses Associés intégrés dans le périmètre de combinaison, sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés.

2.2.4 Plus et moins-values de cessions intra-groupe

Conformément aux dispositions de l'ancien article R 345-3 du Code des assurances, les plus et moins-values réalisées sur des cessions, entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, de placements admis en couverture des engagements réglementés sont maintenues dans les comptes combinés.

2.2.5 Prêts et emprunts intra-groupe

Le traité d'adhésion à Monceau Assurances prévoit l'intervention de cette société au bénéfice de ses adhérents lorsqu'ils rencontrent des difficultés en matière de solvabilité ou de couverture des engagements réglementés. Une telle intervention peut revêtir plusieurs formes : souscription à des emprunts pour fonds social complémentaire, à des prêts subordonnés, mise à disposition de titres dans le cadre des articles 1892 et suivants du Code civil.... Les opérations ainsi réalisées par Monceau Assurances dans le cadre de ce traité et de ses missions statutaires, tout comme les opérations de même nature consenties par d'autres sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont éliminées.

2.2.6 Opérations des groupements d'intérêt économique

L'élimination des comptes courants réciproques entre les GIE et leurs adhérents permet l'intégration des actifs immobilisés des GIE dans les comptes combinés.

2.2.7 Autres opérations internes

Sont également éliminés pour les besoins de la combinaison :

- les dividendes versés par des sociétés incluses dans le périmètre de combinaison à d'autres sociétés incluses dans ce même périmètre ;
- les provisions portant sur les opérations intra-groupe.

3 Informations sur les postes de résultat et de bilan

3.1 Compte technique de l'assurance non-vie

3.1.1 Chiffre d'affaires

	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Chiffre d'affaires brut	128 895	32 958	**161 854**	132 919	37 382	**170 301**
Primes cédées ou rétrocédées	13 123	-	**13 123**	14 230	-	**14 230**
Chiffre d'affaires net	115 772	32 958	**148 731**	118 689	37 382	**156 071**

3.1.2 Cessions et Rétrocessions

	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Primes cédées	13 123	-	**13 123**	14 230	-	**14 230**
Variation des provisions de P.N.A à la charge des réassureurs	-621	44	**-577**	7	-	**7**
Autres produits techniques	-	-	**-**	-	-	**-**
Variation des provisions de sinistres à la charge des réassureurs	122	6 450	**6 571**	539	-2 976	**-2 437**
Prestations et frais payés à la charge des réassureurs	-563	-4 234	**-4 797**	-841	-1 718	**-2 558**
Commissions de réassureurs	-296	-49	**-345**	-301	-52	**-353**
Résultats techniques	11 765	2 210	**13 975**	13 635	-4 746	**8 889**
Intérêts versés aux réassureurs	-	-	**-**	-	48	**48**
Valeurs remises en nantissements des cessions	-	64 035	**64 035**	-	44 356	**44 356**

3.1.3 Provisions techniques à la clôture

	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Provisions de primes non acquises						
Brutes	18 225	30 505	**48 729**	17 865	30 901	**48 766**
Cédées	1 486	-	**1 486**	834	44	**878**
Nettes	16 739	30 505	**47 243**	17 031	30 857	**47 888**
Provisions de sinistres						
Brutes	221 118	340 578	**561 696**	235 298	345 708	**581 007**
Cédées	1 952	61 713	**63 665**	2 124	68 172	**70 295**
Nettes	219 166	278 865	**498 031**	233 175	277 537	**510 711**

3.2 Compte technique de l'assurance vie (affaires directes)

3.2.1 Chiffre d'affaires (Vie)

	Exercice 2012	Exercice 2011	Variation
Chiffre d'affaires brut	172 637	179 887	-4,0%

3.2.2 Provisions techniques à la clôture (Vie)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Provisions techniques	3 585 104	3 578 357
Provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte	511 622	451 479
Total	**4 096 726**	**4 029 836**

3.3 Produits financiers techniques et non techniques nets de charges

Les écarts entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de titres à revenu fixe constatés dans les comptes sociaux des entreprises intégrées dans le périmètre de combinaison apparaissent dans les comptes combinés pour 21.875 k€ en "Autres produits de placements" et 16.002 k€ en "Autres charges de placements", contre respectivement 15.233 k€ et 13.193 k€ en 2011.

Libellé	Non Vie	Vie	Autres	Total N	Total N-1
Revenus des placements	14 394	95 956	596	**110 946**	**99 538**
Autres produits des placements	15 889	26 734	1 477	**44 100**	**28 310**
Profits provenant de la réalisation des placements	34 072	119 399	1 121	**154 592**	**72 698**
Ajustement ACAV (Plus values)	-	47 941	-	**47 941**	**19 943**
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-977	-718	-61	**-1 756**	**-3 667**
Autres charges des placements	-7 813	-17 990	-1 006	**-26 809**	**-38 126**
Pertes provenant de la réalisation des placements	-18 553	-51 049	-	**-69 602**	**-42 983**
Ajustement ACAV (Moins values)	-	-13 140	-	**-13 140**	**-48 621**
TOTAL	**37 012**	**207 133**	**2 127**	**246 272**	**87 091**

3.4 Frais généraux

Les frais généraux propres des sociétés intégrées dans la combinaison, à l'exclusion des commissions versées aux apporteurs ou cédantes, s'élèvent à 42.744 k€ contre 44.475 k€ en 2011 soit une diminution de 3,9%.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres, qui incluent notamment les frais propres des services de gestion des sinistres ou exposés à leur profit et les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- les frais d'acquisition, qui incluent notamment les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou cédée ou exposés à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des destinations ci-dessus.

Par activité et par destination, ces frais propres se ventilent comme suit :

FRAIS NON VIE	2012	2011	Variation
Coût d'acquisition	9 201	10 164	-9,5%
Gestion des prestations	4 787	5 020	-4,6%
Administration	5 481	5 865	-6,6%
Autres charges	5 791	5 995	-3,4%
Gestion des placements	483	474	1,8%
Total	**25 742**	**27 519**	**-6,5%**

FRAIS VIE	2012	2011	Variation
Coût d'acquisition	11 030	11 009	0,2%
Gestion des prestations	1 287	1 101	16,8%
Administration	1 702	1 849	-8,0%
Autres charges	2 256	2 353	-4,1%
Gestion des placements	727	643	13,0%
Total	**17 002**	**16 956**	**0,3%**

TOTAL DES FRAIS	2012	2011	Variation
Coût d'acquisition	20 231	21 173	-4,5%
Gestion des prestations	6 074	6 122	-0,8%
Administration	7 182	7 714	-6,9%
Autres charges	8 047	8 348	-3,6%
Gestion des placements	1 209	1 117	8,3%
Total	**42 744**	**44 475**	**-3,9%**

3.5 Effectifs

Les sociétés adhérentes de Monceau Assurances, leurs deux filiales communes Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne, et les quatre GIE de moyens communs constitués entre eux (le Service central des mutuelles, la **F**édération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance, **M**onceau **g**estion **i**mmobilier et Monceau assurances dommages), employaient ensemble 258 personnes au 31 décembre 2012 contre 267 à la fin de l'exercice précédent.

Par statut, l'évolution de ces données est résumée dans le tableau suivant :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Direction	12	11
Cadres	116	118
Employés	130	138
Total	**258**	**267**

3.6 Évolution des capitaux propres

Voir tableau page suivante.

Remarque préliminaire : en 2011, le retraitement de la provision pour risque d'exigibilité avait été indiqué dans la colonne "fonds propres sociaux". En 2012, elle est présentée dans la colonne "divers". Cette correction est sans impact sur les fonds propres combinés et sur le résultat combiné.

Libellés	Fonds propres au 31/12/2011	Variation des capitaux et fonds d'établissements	Variation de périmètre et % d'intérets capitalistiques	Dividendes versés	Dividendes reçus des filiales	Divers	Variation de la réserve de capitalisation	Résultat de l'exercice	Fonds propres au 31/12/2012
Fonds propres sociaux	**626 504**	**9 798**	**-**	**-515**	**-**	**-6 915**	**9 642**	**52 696**	**691 211**
Retraitements d'homogénéisation									
- sur les amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- sur les provisions pour gros entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- autres	26	-	-	-	-	-	-	296	322
Total retraitements d'homogénéisation	26	-	-	-	-	-	-	296	322
Retraitements de consolidation									
- Réserve de capitalisation	-	-	-	-	-	-	-9 642	9 642	-
- Provision pour risque d'exigibilité	10 664	-	-	-	-	-	-	-10 588	76
- Réserve spéciale des plus values long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Provisions mathématiques cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Provision intéressement et divers	-1 812	-	-	-	-	-	-	-258	-2 069
- Provision pour dépréciation des titres/créances des entités consolidées	2 016	-	-	-	-	-212	-	-169	1 634
- Provisions de nature fiscale	23 000	-	-	-	-	6 275	-	-14 075	15 200
Total retraitements de consolidation	33 868	-	-	-	-	6 062	-9 642	-15 447	14 841
Elimination des opérations internes									
- Dividendes reçus des filiales	-	-	-	-	257	-	-	-257	-
- Plus ou moins-values de cession	-4 514	-	-	-	-	-	-	-	-4 514
- Provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dépôts espèces	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Résultats de réassurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Comptes courants GIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des éliminations internes	-4 514	-	-	-	257	-	-	-257	-4 514
Total des fonds propres retraités à 100%	**655 885**	**9 798**	**-**	**-515**	**257**	**-853**	**-**	**37 288**	**701 860**
- Part sur les fonds retraités	654 123	9 798	-	-257	257	-853	-	37 015	700 083
- Plus value de dilution	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ecarts d'acquisition									
Brut	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Elimination des titres	-113 606	-10 000	-	-	-	-	-	-	-123 606
Contribution aux Fonds Propres - part de Monceau Assurances	**540 518**	**-202**	**-**	**-257**	**257**	**-853**	**-**	**37 015**	**576 477**
Contribution aux fonds propres - Intérêts minoritaires	**-408**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-1**	**-**	**26**	**-382**

3.7 Passifs subordonnés

Néant.

3.8 Provisions pour risques et charges

Le Régime de Retraite Professionnel a été fermé à la fin de 1995 conformément aux accords professionnels des 2 février 1995, 7 juillet 1995 et 28 décembre 1995. Des provisions techniques ont été constituées pour couvrir l'intégralité des droits acquis par les salariés du secteur au 31 décembre 1995 ; la liquidation du régime a été confiée à la SACRA. Les sociétés d'assurance ont eu la possibilité d'acquitter leur part dans ces provisions techniques en une fois ou d'en étaler le règlement. La plupart des entreprises inscrites dans le périmètre de combinaison a acquitté la totalité des sommes dues. Le montant résiduel des provisions enregistrées dans les comptes combinés pour couvrir les sommes restant à payer s'élève à 157 k€, contre 141 k€ à la fin 2011.

3.9 Placements(*)

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Valeur nette comptable	Valeur vénale	différence	Valeur nette comptable	Valeur vénale	différence
Terrains et constructions	849 705	939 365	89 659	737 089	818 534	81 446
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Obligations	2 378 246	2 544 544	166 297	2 558 505	2 408 565	-149 940
Actions	1 825 949	1 839 965	14 016	1 648 465	1 559 997	-88 468
Prêts	59 049	59 049	-	59 193	59 193	-
Dépots espèces chez cédants	1 205	1 205	-	1 273	1 273	-
Autres dépôts espèces	71 602	71 656	54	70 222	70 232	10
TOTAL	**5 185 756**	**5 455 782**	**270 026**	**5 074 747**	**4 917 794**	**-156 953**

(*) y compris les placements représentants les provisions techniques afférentes aux Contrats Vie en unités de compte.

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Dans ce tableau, ne sont pas déduites des valeurs nettes comptables, les surcotes / décotes calculées pour les valeurs mobilières à revenu fixe relevant de l'article R 322-19 du Code des assurances, enregistrées en comptes de régularisation pour un montant net de 30.273 k€ contre 36.149 k€ à la fin 2011. Pour apprécier les plus-values ou moins-values latentes sur actifs, il convient de tenir compte de ces éléments.

Les plus-values latentes globales ressortent ainsi à 300.300 k€ au 31 décembre 2012 contre 120.804 k€ de moins-values latentes au 31 décembre 2011. Elles portent pour 196.570 k€ sur les portefeuilles obligataires vifs relevant de l'article R 332-19 du Code des assurances (à comparer à une moins-value globale de 113.791k€ à fin 2011) et 103.729 k€ (à comparer également à une moins-value globale 7.012 k€ au 31 décembre 2011) sur les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 dudit code.

3.10 Exposition aux risques souverains ayant bénéficié d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- VRN 151042 Index PIB Grec	8 190	-	-	75
Total Grèce	**8 190**	**-**	**-**	**75**
Portugal	**Néant**	**Néant**	**Néant**	**Néant**
Chypre	**Néant**	**Néant**	**Néant**	**Néant**
Irlande				
- 4,50 % 2018	15 000	13 470	13 818	15 290
- 5,90 % 2019	15 000	14 969	14 969	16 093
Total Irlande	**30 000**	**28 439**	**28 787**	**31 383**
Total général	**38 190**	**28 439**	**28 787**	**31 457**

3.11 Engagements hors bilan

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
1/ Engagements reçus	-	-
2/ Engagements donnés :	**259 177**	**258 870**
2a/ Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
2b/ Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
2c/ Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	259 177	258 870
2d/ Autres engagements donnés	-	-
3/ Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	**64 035**	**44 356**

mutuelles associées
Monceau
Assurances

Rapport annuel sur les comptes sociaux Exercice 2012

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2013

Messieurs,

Conformément à l'article 18 de nos statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous rendre compte des opérations réalisées par notre société de réassurance mutuelle au cours de son douzième exercice social, soumettre à votre approbation le compte de résultat de l'exercice 2012, le bilan arrêté au 31 décembre 2012, les comptes combinés établis pour l'ensemble des adhérents, leurs filiales et associés, enfin pour délibérer sur les différentes résolutions proposées par le Conseil d'administration.

Dans son rôle **d'instance politique supérieure** de l'ensemble constitué par Monceau Assurances, ses adhérents et les filiales qu'ils ont constituées entre eux, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2012. Le taux de participation des administrateurs s'est élevé à 94 %, stable par rapport à celui de 2011. Sur les treize personnes titulaires d'un mandat d'administrateur, dix ont participé à toutes les séances de travail.

Hormis les travaux relevant de ses prérogatives statutaires ou légales (arrêté des comptes par exemple), le suivi de l'activité des adhérents a figuré au rang des thèmes régulièrement inscrits à l'ordre du jour des Conseils. Mais les sujets d'intérêt les plus importants auront, dans le prolongement des années précédentes, porté sur le gouvernement d'entreprise, l'évolution de sa comitologie, d'autant que l'Autorité de Contrôle Prudentiel a diligenté un contrôle de l'activité du groupe limité à ce thème de la "gouvernance", étalé sur l'ensemble de l'année, conclu par la production de quatre rapports, marqués du sceau de l'inexpérience, comme le laissait malheureusement craindre l'importante hémorragie de compétences à laquelle la fusion des contrôles des secteurs de la banque et de l'assurance devait inévitablement conduire. Les conseils d'administration des membres de Monceau Assurances, tout comme celui de Monceau Assurances, ont apporté les réponses qui convenaient.

Les modes de gouvernement du groupe ont considérablement évolué au fur et à mesure que le conseil d'administration constituait en son sein des comités spécialisés, prenant en charge une partie significative des travaux de préparation des réunions du conseil, ou de réflexion en amont de ces travaux. La multiplication de ces comités et les réunions de travail qu'ils tiennent ont de fait réduit l'étendue des missions assumées jusque-là par le Bureau du Conseil d'administration, lequel, en l'absence de décision à prendre dans l'urgence, ne s'est plus réuni depuis 2010.

Décrits dans la Charte de l'administrateur valant règlement intérieur du conseil d'administration qui en précise les missions et, le cas échéant, les modes de fonctionnement, ces comités spécialisés étaient, pour l'exercice d'activité 2012, au nombre de cinq, tous présidés par un administrateur de la société :

- **le comité d'audit**, dont la création a été rendue obligatoire par l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant en droit français la directive européenne sur le commissariat aux comptes. Ses missions, définies à l'article 14 de l'ordonnance du 8 décembre 2008, recouvrent en particulier la problématique du contrôle interne et le suivi des risques propres à l'entreprise, l'établissement des comptes sociaux et des comptes combinés présentés par l'entreprise et la production des différents rapports requis par la réglementation (rapports de solvabilité, sur la politique de placements, sur les protections de réassurance...). Lorsqu'il s'intéresse aux procédures de combinaison des comptes et aux comptes combinés, le Conseil s'appuie sur les comités d'audit mis en place par le Conseil d'administration de chaque adhérent, et les travaux qui y sont conduits sous leur seule responsabilité ;
- **le comité des rémunérations**, compétent pour traiter des conditions d'emploi du directeur général et de la rémunération des mandataires sociaux. La possibilité ouverte par les statuts modifiés en 2008 de cumuler les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général a conduit le Conseil à créer en son sein un comité des rémunérations ayant vocation à traiter les différents aspects de la rémunération des mandataires sociaux. Relèvent également des compétences du Comité l'émission d'avis sur les principes adoptés par chaque adhérent en la matière, et le contrôle annuel des sommes perçues par chacun des administrateurs dans le cadre de leurs différents mandats au sein des adhérents ou des différents groupements et filiales des adhérents ;
- **le comité financier**. Parce que tous les adhérents détiennent des actifs à gérer en couverture de leurs engagements techniques ou en représentation de leurs ressources propres, que tous partagent les mêmes soucis de rentabilité, de liquidité, de fongibilité, que tous doivent appréhender les mêmes risques de taux, de signature, de volatilité, le Comité d'Orientations Financières reçoit pour missions de suivre pour compte commun l'évolution de l'économie et des marchés financiers et d'émettre des avis sur les allocations d'actifs à privilégier, prenant en compte les contraintes de passifs, les données contractuelles exogènes et les dispositions d'ordre réglementaire ;

- **le comité immobilier**, réunissant autour du gérant des sociétés civiles des administrateurs des sociétés qui en portent les parts. Cette instance a pris une importance croissante au fur et à mesure du développement d'une politique active d'acquisition de biens. Réuni aussi souvent que les besoins l'exigent et sollicité le cas échéant par voie électronique, ce comité est consulté pour avis sur les opérations d'acquisition d'éléments du patrimoine et pour décision sur les opérations de cession d'éléments du patrimoine.
- **le comité de gouvernance** enfin, de création plus récente, chargé de veiller à la mise en œuvre et au respect des règles de gouvernance au sein du groupe. Ses missions, inspirées des recommandations de l'Institut Français des Administrateurs, consistent notamment à apprécier le bon fonctionnement des conseils d'administration, à labelliser "fit and proper" les candidatures aux fonctions d'administrateurs des différentes entités du groupe et à s'assurer de la formation des administrateurs tant à l'occasion de leur entrée en fonction qu'au cours de leur mandat.

Lors de chaque séance du Conseil d'administration, les Présidents des comités spécialisés sont invités à rendre compte des travaux qui ont été menés, des décisions qui sont, le cas échéant, prises et du programme de travail à venir.

Pour compléter ce dispositif, le Conseil d'administration a constitué un sixième comité spécialisé, le **Comité exécutif**, installé au début de 2013, composé des administrateurs exerçant des mandats de direction générale au sein de Monceau Assurances, de ses adhérents, ou des filiales d'assurance qu'ils ont constituées. Instance supérieure de pilotage du groupe, ce comité a notamment pour mission de construire les éléments de stratégie et de développement à valider par le Conseil d'administration, d'assurer et de contrôler leur mise en œuvre, de coordonner et contrôler l'activité des différents pôles métiers et de veiller à une allocation optimale des moyens communs.

Cette multiplication, bienvenue, du nombre de comités spécialisés a été permise par les modifications significatives intervenues progressivement dans la composition du conseil au cours des dix dernières années, après la première étape qu'a constituée en 2002 l'élection aux fonctions d'administrateurs de deux personnalités marquantes du monde de la finance et de l'assurance.

A présent composé de treize membres, le Conseil réalise une synthèse harmonieuse et réussie de "militants" issus des rangs des adhérents et de représentants reconnus pour leur compétence dans l'assurance et la finance. Sept sont ou ont été dirigeants d'entreprises d'assurance ou de réassurance, deux dirigent des sociétés de gestion d'actifs, un préside aux destinées d'une banque.... Il n'est pas inutile de relever que quatre membres du conseil sont d'anciens Commissaires Contrôleurs des Assurances, dont deux, en position non-exécutive, président les comités d'audit, l'un de la Mutuelle Centrale de Réassurance, l'autre de Monceau Assurances, siégeant l'un et l'autre au comité d'audit de Capma & Capmi.

Réunissant exclusivement des sociétaires de ses adhérents, ou d'adhérents de l'Union, ce Conseil a été constitué dans le strict respect des statuts, rédigés à une époque où l'entreprise avait toute liberté dans ce domaine, avant que la transposition en droit français de la directive réassurance en 2008, n'enferme cette activité dans un carcan administratif plutôt malvenu. Construit en associant des membres exécutifs et non-exécutifs, des élus et militants des mutuelles adhérentes et des personnalités compétentes et qualifiées, il apporte une **réponse moderne et judicieuse aux préoccupations exprimées** au fil du temps par des Autorités de Contrôle soucieuses de la capacité des Conseils à accomplir leur mission, gage d'un gouvernement efficace des entreprises.

Les évolutions significatives de la comitologie du groupe et de la composition de son Conseil d'administration, constituent également une réponse murie et réfléchie du Conseil aux conclusions du rapport produit en 2007 par M. Marc Porin, Commissaire Contrôleur Général des Assurances.

Après avoir conclu ses développements portant sur les comptes et la gestion du groupe par des propos élogieux, tranchant là singulièrement avec les analyses aussi fausses que partiales produites par la brigade antérieurement chargée du contrôle du groupe, reconnues comme telles tant par la Commission de Contrôle en mars 1999 que par le Conseil d'État en décembre 2001, M. Marc Porin s'était judicieusement intéressé à des sujets de gouvernement d'entreprise, saluant la bonne qualité du travail mené dès cette époque au sein des Conseils d'administration, avant de conclure de façon plus nuancée *"la cellule de direction générale est réduite à sa plus simple expression. Même le titulaire actuel de la fonction a conscience que c'est un défaut et qu'il y a un risque. Il est vrai que dans une structure de si petite taille, il est difficile de mettre en place un contrôle interne qui soit différent de celui qu'exerce déjà le directeur général"*.

Après avoir salué le *"diagnostic d'ensemble très positif"*, et remercié le rapporteur pour *"l'hommage particulier rendu à la qualité du travail accompli"*, la réponse apportée par la société en février 2007 traitait également des sujets de gouvernement d'entreprise évoqués par M. Porin. Elle exposait notamment les décisions mises en œuvre dans l'intervalle, ou celles que le groupe se proposait de prendre et qui sont devenues effectives depuis, alors même que l'on pouvait craindre que l'exercice simultané des fonctions de Président et de Directeur général, permis par une modification des statuts intervenue en 2008, ne participe d'une logique de *"concentration des pouvoirs"* dénoncée par M. Marc Porin.

On pouvait penser que la mission diligentée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, limitée à ce thème important de la "gouvernance", procède à une analyse critique des évolutions majeures intervenues depuis

2007, et qui viennent d'être rappelées, venant ainsi enrichir les importantes réflexions menées par le Conseil d'administration. Que nenni.

La seule critique formulée par les rapporteurs et acceptée par l'entreprise tient à l'absence de production d'un rapport portant sur l'organisation des travaux du conseil et le dispositif de contrôle interne. L'obligation de produire un tel document s'imposait à l'origine aux seules sociétés cotées en bourse. Cette exigence fut ensuite étendue, on ne sait pourquoi, au seul secteur de l'assurance dans son ensemble, mais ne concernait pas les sociétés de réassurance relevant de l'article L-310-1-1 du Code des Assurances, qui s'applique à Monceau Assurances. Ces entreprises ont en définitive été soumises à la même obligation en 2008 à l'occasion de la transposition en droit français de la directive "Réassurance".

Mais, face aux positions maximalistes adoptées une fois de plus par les fonctionnaires français pour transposer des directives européennes, là ne se situait pas la principale préoccupation du groupe, davantage soucieux de préserver l'équilibre sociétal de la Mutuelle Centrale de Réassurance, patiemment reconstruit avec l'aide des Autorités de Contrôle de l'époque, après qu'elle eût été spoliée en 1962 de ses biens par les nouveaux dirigeants algériens. Cet équilibre aurait été menacé si, en bonne logique, cette entreprise avait demandé à bénéficier d'un agrément pour exercer dans la branche réassurance. Écarter ces menaces paraissait, et de loin, l'objectif prioritaire. L'obligation de produire un rapport de plus, sur l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne, qui dans le cas de l'entreprise ne présente, tout comme le rapport de solvabilité, qu'un intérêt académique, est, dans ce contexte chargé d'une Histoire douloureuse, passée inaperçue. L'entreprise l'a admis, après s'être étonnée que le reproche portant sur cette absence remontant à 2008 n'ait pas été formulé avant 2012.

Pour le reste, les rapporteurs ont ignoré le rapport de M. Marc Porin et ses suites, n'inscrivant en rien leurs travaux dans leur prolongement. Ils ont par exemple consacré du temps à une lecture méticuleuse des statuts des adhérents du groupe à la lumière de différents textes réglementaires, parvenant notamment à d'étonnantes conclusions sur la régularité des assemblées générales, pourtant tenues dans le strict respect des dispositions statutaires applicables, oubliant que ces dispositions ont été soumises de façon constante à l'approbation des Autorités de contrôle préalablement à leur adoption par les assemblées générales compétentes !

Sans doute préoccupés, sans l'exprimer ouvertement, par la portée de dispositions contenues dans la directive Solvabilité II ou dans les textes d'application dits de "niveau 2 et 3", non diffusés, les rapporteurs se sont également intéressés à la **notion de groupe**, thème d'une grande complexité auquel le conseil d'administration a de son côté consacré de nombreuses heures de travail ces deux dernières années. Ce concept de groupe est essentiel dans la logique de Solvabilité II, à la fois par les responsabilités que cette notion engendre et par les effets de "diversification" qu'elle autorise pour minimiser les besoins de marge de solvabilité à constituer. Il n'est en conséquence pas envisageable de rester dans l'imprécision dans ce domaine.

Or, s'agissant de fédération de mutuelles d'assurance comme Monceau Assurances, il faut admettre que la question *"qu'est-ce qu'un groupe ?"* ne peut recevoir de réponse sérieuse si, comme la logique de Solvabilité II l'impose, une telle notion implique des transferts de responsabilité vers les structures centrales. Si des concepts tels que "l'influence dominante" à laquelle il est souvent fait référence, peuvent se comprendre dans un groupe capitaliste, ils ne sauraient avoir la même portée dans un ensemble mutualiste, dans la mesure où **rien ne peut altérer les prérogatives de l'Assemblée générale** d'un membre d'un tel ensemble, que cet ensemble soit structuré autour d'une société de réassurance mutuelle, comme Monceau Assurances, d'une union de mutuelles, d'une SGAM, à l'image de la voie choisie par nombre d'opérateurs mutualistes ou d'une institution fondant ses relations avec ses associés sur des bases strictement contractuelles à l'instar de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Et l'histoire des quinze dernières années est riche en exemples démontrant qu'il ne s'agit pas là d'une vision académique du sujet : la CGA, le Groupement Français de Caution, la Mutuelle des Transports Assurances, la Mutuelle d'Assurance de Martinique, la Marf et plus récemment la Ciam et l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, toutes ces entreprises, à un degré plus ou moins fort, se sont opposées à des orientations définies par le Conseil d'administration de Monceau Assurances, dans l'impossibilité juridique d'imposer ses choix.

Les nombreuses définitions introduites récemment dans la législation à propos de l'instauration de la *"surveillance complémentaire"*, très mal rédigées au point d'être pratiquement illisibles, ignorent cette réalité, conduisant en outre à des conclusions étonnantes : que les rapporteurs indiquent que *"Monceau Assurances est un groupe d'assurance"* et, quelques lignes plus loin, que *"Monceau Assurances n'est pas un groupe"*, est à cet égard particulièrement éloquent sur la confusion qu'induisent ces textes législatifs qui refusent d'admettre que la notion de groupe, telle qu'on la comprend dans un groupe de sociétés de capitaux où la détention du capital reste l'unique vecteur de pouvoir, impliquant qu'une décision prise au sommet est appliquée sans contestation possible dans toutes ses composantes, n'a pas d'équivalent en mutualité, tout simplement parce que le pouvoir au sein des entreprises mutualistes membres du groupe appartient à l'Assemblée générale de leurs sociétaires et à elle seule, en aucune façon à la structure faîtière.

Pour conclure sur ce sujet, que la notion de groupe en mutualité n'ait pendant longtemps reçu qu'une définition comptable pour les besoins de la combinaison des comptes, intégrée dans la partie réglementaire du Code des assurances, ne saurait être interprété comme un acte de paresse de nos Anciens, mais beaucoup plus

certainement comme la marque de leur grande sagesse. Et ceci mérite sans nul doute d'être médité.

Au moment où les services de l'Autorité de Contrôle Prudentiel s'agitent pour essayer d'imposer malgré tout cette directive Solvabilité II, qui suscite un consensus quasi général de rejet, ce que malheureusement aucun des acteurs concernés n'ose exprimer franchement en acceptant d'en tirer les conséquences, que des sujets aussi importants que la notion de groupe, mais également le principe de proportionnalité parmi bien d'autres thèmes, le calibrage de la formule standard, le sort des *"fonds de pension"* lorsqu'ils ne sont pas gérés par des *"institutions de retraite professionnelle"*, les quelque 600 pages de mesures dites de "niveau 2" toujours non diffusées, les 2.000 pages attendues pour les mesures de niveau 3 qui ne le sont pas davantage, ne soient pas définitivement arrêtés, conduit à se réjouir des retards qui s'accumulent dans le calendrier de mise en œuvre, avec l'espoir qu'un regain de lucidité provoquera le rejet définitif de ce projet inepte et dangereux, pur produit d'une bureaucratie bruxelloise aussi incompétente qu'incontrôlée. Ce serait également là un moyen simple d'amorcer le *"choc de simplification administrative"* souhaité en haut lieu dans notre pays.

En tout état de cause, à aucun moment l'entrée en vigueur de cette directive n'a paru constituer une menace pour les différents adhérents de Monceau Assurances, tant le niveau des fonds propres aujourd'hui accumulé paraît confortable, le niveau des excédents susceptibles d'être dégagés de façon récurrente important, la gestion de ses risques par le groupe maîtrisée et contrôlée, ses règles de gouvernance modernisées. S'il n'en était pas ainsi, Monceau Assurances aurait succombé à la crise qui faillit l'emporter entre 1995 et 1998, et n'aurait pas surmonté sans dommage majeur les crises financières des années 2000-2002 et 2007-2011.

Les analyses et avis très négatifs que suscite de longue date au sein du conseil d'administration le projet "Solvabilité II" n'interdisent pas au groupe de poursuivre ses efforts déployés pour s'organiser et se préparer à sa mise en application, si celle-ci devait malheureusement intervenir. Le Conseil d'administration, et le comité d'audit, y veillent scrupuleusement.

La participation à l'enquête d'impact n° 5 avait permis de dissiper a posteriori les inquiétudes qui auraient pu exister. Elle a nécessité de mobiliser de nombreuses ressources, financières et humaines, avec pour objectif de répondre à l'enquête tant pour le compte des adhérents de Monceau Assurances et de leurs filiales, que pour celui des associés français de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Les conclusions de ces travaux ont été confirmées par les analyses menées depuis sur les bilans au 31 décembre 2011, confortant la pertinence de la décision qui a consisté à maintenir dans les portefeuilles d'actifs un volume élevé d'actions et à poursuivre une politique active d'acquisitions, de construction et de rénovation immobilières créatrices d'emplois, alors que la réglementation qui se dessine pousse au contraire à la détention d'obligations souveraines de la zone euro, permettant à des Etats impécunieux de financer au moindre coût des charges de fonctionnement mal maîtrisées. De tels investissements en obligations souveraines, qui ne contribuent de ce fait en rien à l'activité et à la croissance économiques, portent en réalité des risques lourds, remarquablement décrits par Charles Gave ("L'État est mort. Vive l'État". François Bourin Éditeur. 2010. page 86) : *"Fort logiquement, notre compagnie d'assurance... se retrouve aujourd'hui avec 3 % en actions, et le reste en obligations des états grec, espagnol ou irlandais.... La propriété des actions européennes est passée dans des mains non européennes,...les institutions locales se concentrant sur ce qui ne valait pas grand-chose à long terme, les obligations locales, parce que la réglementation européenne les y forçait. Elles n'avaient pas le choix. La réglementation européenne a obligé les institutions financières à acheter des obligations d'État, tandis que la politique monétaire de la BCE allait acculer ces États à la faillite."*

Hormis cet important travail de réflexion mené sur les modes de gouvernement de l'entreprise et de ses adhérents, le conseil d'administration a pu conclure au début de 2012 les réflexions amorcées en 2011, prolongeant les travaux menés de longues années durant et jusqu'en 2007 avec les groupes Artésia puis Dexia, conduisant à la création, sous l'égide de la Mutuelle Centrale de Réassurance, d'un pôle européen de gestion des risques, première étape d'un processus souhaité d'internationalisation du groupe.

Les comptes sociaux qui sont établis ne présentent qu'un intérêt limité en raison des missions imparties à la société, d'autant que les acceptations enregistrées au titre des traités d'adhésion et les risques couverts revêtent un caractère symbolique, plus marqué encore depuis le transfert à la Mutuelle Centrale de Réassurance, intervenu à effet du 1er janvier 2008, de la responsabilité de la liquidation du traité de réassurance du Carnet d'Épargne de Capma & Capmi.

Ainsi, participation mutualiste appelée pour 2012 non comprise, les primes acquises en assurance lard s'élèvent-elles à 936 k€ contre 1.005 k€ en 2011. En assurance vie, les cotisations en provenance du seul adhérent pratiquant cette activité, Capma & Capmi, sont inchangées à 11 k€.

Toutes ces opérations sont en tout état de cause éliminées lors de l'établissement des comptes combinés, qui, pour 2012, tirant profit de l'embellie des marchés financiers observée au second semestre, permettent à l'ensemble Monceau Assurances d'afficher un niveau de résultats de qualité, et un remarquable niveau de fonds propres comptables au 31 décembre 2012.

En assurance lard, l'exercice s'est déroulé tout comme 2011 dans d'excellentes conditions techniques.

La faible exposition du groupe aux conséquences de la période de gel du mois de février, le seul événement climatique ayant affecté le groupe en 2012, une bonne tenue de la sinistralité courante de l'exercice épargné par la survenance de sinistres aux conséquences

corporelles très graves, des bonis de liquidation sur les sinistres graves des années antérieures, une excellente maîtrise des frais généraux, autant d'éléments qui ont conforté les résultats techniques de l'activité d'assurance Iard, permettant d'afficher un **ratio combiné brut de 90,4%**, conduisant en particulier Monceau Générale Assurances et l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau à afficher leur plus forte contribution aux résultats combinés du groupe de leur histoire la plus récente. Ce constat est d'autant plus satisfaisant que dans le même temps, la politique de renouvellement du réseau d'agents généraux menée avec persévérance depuis 2005 a continué de porter ses fruits, confirmés par une nouvelle progression des portefeuilles, tant en valeur qu'en nombre de contrats, dans un contexte concurrentiel qui reste difficile dans le domaine de l'assurance Iard.

Bénéficiant de l'embellie des marchés observée durant le second trimestre et du niveau très faible des taux d'intérêt à long terme sur la dette obligataire des pays européens "de référence", la gestion financière a contribué significativement à la qualité des résultats de l'année, permettant surtout d'une part de distribuer aux sociétaires et clients vie des participations aux excédents de très bon niveau, d'autre part de poursuivre les politiques raisonnées de revalorisation des prestations servies aux retraités adhérents des différents régimes en points gérés en capitalisation par le groupe, sans que les sociétés porteuses des risques ne rognent sur leurs marges d'exploitation, comme elles ont dû le faire en 2011.

La seule déception trouve son origine dans le nouveau recul du chiffre d'affaires collecté en assurance vie, activité sur laquelle le groupe a misé pour son développement. Certes, les problèmes rencontrés sur le marché de l'assurance vie, en recul de près de 10 %, pourraient être invoqués pour justifier une baisse de 4,0 % du chiffre d'affaires à 172.637 k€. De nombreux arguments existent pour écarter cette explication. Nombreux sont surtout les exemples de réussite brillante de collaborateurs du réseau salarié qui, année après année, réalisent une collecte en progression et contribuent par leur travail à apporter la preuve du potentiel que représente l'assurance vie et de la qualité de la gamme des produits diffusés dans un cadre mutualiste porteurs de valeurs et d'éthique. L'inactivité de quelques-uns pèse sur les performances globales, et des mesures sont prises pour réinscrire l'ensemble dans la dynamique de progrès que l'entreprise a connue jusqu'en 2007.

Avant impôts, le résultat combiné s'affiche à 70.493 k€, proche des niveaux remarquables et exceptionnels enregistrés au terme des années 2005 à 2007 et en 2009. Amputé des impôts et taxe sur la réserve de capitalisation à nouveau prélevée sur les réassureurs, soit un total de 33.452 k€, le **résultat combiné net s'élève à 37.041 k€, contre 9.048 k€ affiché au terme de 2011**.

Bonifiés par les excédents ainsi dégagés, les **fonds propres combinés** comptables s'élèvent au **31 décembre 2012 à 576.477 k€**, contre 540.516 k€ au 31 décembre 2011, soit un niveau très élevé au regard du volume de l'activité du groupe, apprécié au travers du niveau du chiffre d'affaires soit 334.490 k€, ou des risques qu'il encourt. D'autant que les portefeuilles d'actifs ne suscitent pas d'inquiétude particulière et que les passifs techniques ne recèlent pas d'engagements latents non comptabilisés : d'une part les provisions mathématiques de rentes sont évaluées à partir des tables de mortalité les plus récentes, sans recourir au mécanisme d'étalement permis par la réglementation, d'autre part, les différents régimes de retraites en points gérés par les sociétés vie incluses dans le périmètre de combinaison affichent des taux de couverture supérieurs à 100 %, malgré la faiblesse des taux d'intérêt retenus pour effectuer les calculs d'actualisation des flux futurs.

Ces comptes combinés, les analyses et commentaires qu'ils suscitent, font l'objet d'un rapport détaillé séparé.

Les comptes sociaux présentés ont été établis en suivant les recommandations du plan comptable de l'assurance de 1995, qui n'est pas parfaitement adapté pour donner une image compréhensible de l'économie des opérations réalisées par notre société de réassurance mutuelle.

Le résultat de l'exercice, qui ressort en **excédent de 39 k€** contre une perte de 217 k€ en 2011, est la résultante d'opérations qui appellent les remarques suivantes :

- pour couvrir les charges induites par l'exercice des missions statutaires de l'entreprise, le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions prévues à la section III du Traité de réassurance d'adhésion, d'appeler une "participation mutualiste" de 250 k€. Les résultats de l'exercice 2011 avaient permis cette année-là de dispenser les adhérents de cette contribution ;
- le traité d'adhésion signé par l'ensemble des adhérents, qui a pris effet pour la première fois le 1er janvier 2001, génère des **excédents techniques et financiers** (i.e. prenant en compte les intérêts sur dépôts d'espèces chez les cédantes) **de 104 k€**, au lieu de 185 k€ en 2011. La société d'assurance vie adhérente a contribué aux résultats à hauteur de 8 k€. Les résultats technico-financiers en provenance des adhérents Iard régressent, à 96 k€ contre 173 k€ au titre de 2011 ;
- les autres charges supportées par l'entreprise, pour l'essentiel des frais généraux nets des produits financiers et produits exceptionnels, diminuent à nouveau, à 315 k€ contre 402 k€ en 2011 et 589 k€ en 2010.

Pour comparaison avec les résultats des années 2007 et antérieures, les comptes techniques ne bénéficient plus des excédents du traité de réassurance du Carnet d'Épargne, qui contribuaient à l'absorption des frais généraux de la société, lesquels ont été considérablement réduits depuis.

Il vous est proposé d'inscrire cet excédent au compte "Report à nouveau". Si vous approuvez cette proposition, avec un total de 3.097 k€, les fonds propres comptables, majorés des plus-values latentes estimées à 69 k€, représentent près de quinze fois le montant minimum de la marge réglementaire, évaluée à 219 k€. L'entreprise couvre aisément ses engagements techniques, l'état ministériel de couverture faisant ressortir un excédent de 3.139 k€.

La société satisfait donc très largement à ses obligations réglementaires en matière de solvabilité, et est dotée de fonds propres très excédentaires au regard de sa très faible activité, même s'ils restent inférieurs au minimum du fonds de garantie, relevé à plusieurs reprises pour atteindre à présent 3.700 k€ pour les sociétés d'assurance non-vie (catégorie à laquelle l'entreprise n'appartient pas). Les risques encourus par la société, sur ses actifs comme sur ses souscriptions, sont faibles. Au reste, assumer des risques n'entre pas dans ses missions principales. Les provisions techniques sont couvertes par les dépôts d'espèces constitués auprès de ses cédantes. L'entreprise dispose par ailleurs de la faculté d'appeler auprès de ses adhérents une participation mutualiste en cas de besoin.

Après avoir entendu les rapports des commissaires aux comptes, vous serez invités à vous prononcer sur les résolutions proposées par le conseil d'administration. L'une d'elle porte sur la revalorisation, de 500 euro à 600 euro, de l'indemnité de temps passé susceptible d'être versée à chaque administrateur qui participe à une réunion du Conseil d'administration ou d'un comité spécialisé. Le montant de cette indemnité n'a pas été réévalué depuis près de 10 ans, alors que dans le même temps, les montants perçus par les administrateurs ont dû être assujettis à charges sociales. La revalorisation proposée se traduira par une augmentation d'environ 5% du montant net perçu par rapport au montant décidé par l'assemblée générale avant que les sommes concernées ne supportent des charges sociales ; une augmentation qui paraît des plus symboliques. Il faut rappeler que sur les 13 membres en fonction au sein du conseil, 8 ont émis le souhait de ne pas percevoir ces indemnités. Enfin, la proposition présentée a reçu un avis favorable du comité des rémunérations.

Au terme de cet exposé, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les sociétaires de l'ensemble de nos mutuelles adhérentes, pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier le Directeur général, ses collaborateurs et les membres du Personnel de l'entreprise et des différents groupements de moyens constitués entre nos adhérents et leurs filiales pour le travail accompli tout au long de cet exercice, au service et dans l'intérêt de tous. C'est à leurs qualités et leur engagement que le groupe doit d'afficher les brillants résultats combinés qui vous ont été commentés.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MONCEAU ASSURANCES MUTUELLES ASSOCIÉES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations, que nous portons à votre connaissance, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce :

Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. En particulier la provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris et Courbevoie, le 12 juin 2013

Les commissaires aux comptes

Axis Audit Laurent Jamet Mazars Nicolas Robert

Compte de résultat au 31 décembre 2012

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

Non Vie

			Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2011
1	**Primes :**	+	1 023	-	1 023	1 005
	1a Primes	+	1 023	-	1 023	1 005
	1b Variation de primes non acquises	+/-	-	-	-	-
2	**Produits des placements alloués**	+	1	-	1	1
3	**Autres produits techniques**	+	-	-	-	-
4	**Charges des sinistres**		-	-	-	-
	4a Prestations et frais payés	-	-596	-	-596	-562
	4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-682	-	-682	-611
5	**Charges des autres provisions techniques**	+/-	86	-	86	49
6	**Participation aux résultats**	-	-	-	-	-
7	**Frais d'acquisition et d'administration**		-	-	-	-
	7a Frais d'acquisition	-	-259	-	-259	-287
	7b Frais d'administration	-	-259	-	-259	-287
	7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-	-	-
8	**Autres charges techniques**	-	-	-	-	-
9	**Variation de la provision pour égalisation**	+/-	-156	-	-156	-219
	Résultat technique non vie		13	-	13	-62

Vie

			Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2011
1	**Primes**	+	174	-	174	11
2	**Produits des placements**		-	-	-	-
	2a Revenus des placements	+	-	-	-	-
	2b Autres prouits des placements	+	-	-	-	-
	2c Profits provenant de la réalisation des placements	+	-	-	-	-
3	**Ajustements ACAV (plus-values)**	+	-	-	-	-
4	**Autres produits techniques**	+	-	-	-	-
5	**Charges des sinistres**		-4	-	-4	-1
	5a Prestations et frais payés	-	-4	-	-4	-1
	5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-	-	-	-
6	**Charges des autres provisions techniques**		-	-	-	-
	6a Provisions d'assurance vie	+/-	-	-	-	-
	6b Provisions sur contrats en unités de compte	+/-	-	-	-	-
	6c autres provisions techniques	+/-	-	-	-	-
7	**Participation aux résultats**	-	-	-	-	-
8	**Frais d'acquisition et d'administration**		-	-	-	-
	8a Frais d'acquisition	-	-	-	-	-
	8b Frais d'administration	-	-	-	-	-
	8c Commissions reçues des réassureurs	+		-	-	
9	**Charges des placements**		-	-	-	-
	9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.	-	-	-	-	-
	9b Autres charges des placements	-	-	-	-	-
	9c pertes provenant de la réalisation de placements	-	-	-	-	-
10	**Ajustements ACAV (moins-values)**	-	-	-	-	-
11	**Autres charges techniques**	-	-158	-	-158	-223
12	**Produits des placements transférés**	-	-	-	-	-
	Résultat technique vie		13	-	13	-213

2 COMPTE NON TECHNIQUE

			Opérations 2012	Opérations 2011
1	**Résultat technique NON VIE**		**13**	**-62**
2	**Résultat technique VIE**		**13**	**-213**
3	**Produits des placements**		**16**	**20**
3a	Revenu des placements	+	-	-
3b	Autres produits des placements	+	14	17
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	+	2	3
4	**Produits des placements alloués**	**+**	**-**	**-**
5	**Charges des placements**		**-**	**-2**
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-2
5b	Autres charges des placements	-	-	-
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
6	**Produits des placements transférés**	**-**	**-1**	**-1**
7	**Autres produits non techniques**	**+**	**-**	**-**
8	**Autres charges non techniques**	**-**	**-**	**-**
9	**Résultat exceptionnel**		**-2**	**42**
9a	Produits exceptionnels	+	-	44
9b	Charges exceptionnelles	-	-2	-2
10	**Participation des salariés**	**-**	**2**	**-2**
11	**Impôt sur les bénéfices**	**-**	**-**	**-**
12	**Résultat de l'exercice**		**39**	**-217**

Bilan au 31 décembre 2012

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/2012	31/12/2011
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	**2 757**	**2 844**
3a Terrains et constructions	-	-
3b Placements dans des entreprises liées	170	256
3c Autres placements	2 587	2 587
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	**-**	**-**
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**-**	**-**
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	**389**	**110**
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
6b Créances nées d'opérations de réassurance	355	85
6c Autres créances	35	25
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	-	-
6cc Débiteurs divers	35	25
7 Autres actifs	**219**	**469**
7a Actifs corporels d'exploitation	10	19
7b Comptes courants et caisse	208	451
8 Comptes de régularisation - Actif	**-**	**-**
8a Intérêts et loyers acquis non échus	-	-
8b Frais d'acquisition réportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	-	-
9 Différence de conversion	**-**	**-**

Total de l'actif	**3 365**	**3 423**

2 PASSIF

	31/12/2012	31/12/2011
1 Capitaux propres	**3 097**	**3 058**
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	3 000	3 000
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	-	-
1e Report à nouveau	58	275
1f Résultat de l'exercice	39	- 217
2 Passifs subordonnés	**-**	**-**
3 Provisions techniques brutes	**170**	**256**
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	6	6
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	164	251
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	**-**	**-**
5 Provisions pour risques et charges	**-**	**-**
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**-**	**-**
7 Autres dettes	**98**	**109**
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	98	109
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	2	5
7ee Créanciers divers	97	104
8 Comptes de régularisation - Passif	**-**	**-**
9 Différence de conversion	**-**	**-**

Total du passif	**3 365**	**3 423**

Annexe aux comptes 2012

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants

Dans son rôle **d'instance politique supérieure** de l'ensemble constitué par Monceau Assurances, ses adhérents et les filiales qu'ils ont constituées entre eux, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2012. Hormis les travaux relevant de ses prérogatives statutaires ou légales (arrêté des comptes par exemple), le suivi de l'activité des adhérents a figuré au rang des thèmes régulièrement inscrits à l'ordre du jour des Conseils. Mais les sujets d'intérêt les plus importants auront, dans le prolongement des années précédentes, portés sur le gouvernement d'entreprise. Enfin, le conseil a pu conclure les réflexions amorcées en 2011 conduisant à la création, sous l'égide de la Mutuelle Centrale de Réassurance, d'un pôle européen de gestion des risques, première étape d'un processus souhaité d'internationalisation du groupe.

Le résultat de l'exercice, qui ressort en **excédent de 39 k€** contre une perte de 217 k€ en 2011, est la résultante des opérations suivantes :

- pour couvrir les charges induites par l'exercice des missions statutaires de l'entreprise, le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions prévues à la section III du Traité de réassurance d'adhésion, d'appeler une "participation mutualiste" de 250 k€. Les résultats de l'exercice 2011 avait permis cette année-là de dispenser les adhérents de cette contribution ;
- le traité d'adhésion signé par l'ensemble des adhérents, qui a pris effet pour la première fois le 1er janvier 2001, génère des **excédents techniques et financiers** (i.e. prenant en compte les intérêts sur dépôts d'espèces chez les cédantes) **de 104 k€**, au lieu de 185 k€ en 2011. La société d'assurance vie adhérente a contribué aux résultats à hauteur de 8 k€. Les résultats technico-financiers en provenance des adhérents lard régressent, à 96 k€ contre 173 k€ au titre de 2011 ;
- les autres charges supportées par l'entreprise, pour l'essentiel des frais généraux nets des produits financiers et produits exceptionnels, diminuent à nouveau, à 315 k€ contre 402 k€ en 2011 et 589 k€ en 2010.

Avec un total de 3.097 k€, les fonds propres comptables, majorés des plus-values latentes estimées à 69 k€, représentent près de quinze fois le montant minimum de la marge réglementaire, évaluée à 219 k€. L'entreprise couvre aisément ses engagements techniques, l'état ministériel de couverture faisant ressortir un excédent de 3.139 k€.

La société satisfait donc largement à ses obligations réglementaires en matière de solvabilité, est dotée de fonds propres excédentaires au regard de sa faible activité, même s'ils restent inférieurs au minimum du fonds de garantie, relevé à plusieurs reprises atteindre à présent 3.700 k€ pour les sociétés d'assurance non-vie (catégorie à laquelle l'entreprise n'appartient pas). Les risques encourus par la société, sur ses actifs comme sur ses souscriptions, sont faibles. Au reste, assumer des risques n'entre pas dans ses missions principales. Les provisions techniques sont couvertes par les dépôts d'espèces constitués auprès de ses cédantes. L'entreprise dispose par ailleurs de la faculté d'appeler auprès de ses adhérents une participation mutualiste en cas de besoin.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

La société Monceau Assurances est une société de réassurance mutuelle régie par l'article R 322-84 du Code des Assurances. Conformément à la réglementation, elle réassure les risques garantis par ses adhérents, mais cette activité est d'importance marginale. Sa mission principale relève du domaine politique. Elle est soumise au Contrôle de l'Etat en vertu des dispositions de l'article L-310-1-1 du Code des Assurances.

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du Commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des Assurances. Ils respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière constante, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à la valeur de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins au cours de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à 80% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une

provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le cœfficient 1,159, calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3,0% .

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Provisions Techniques sur acceptations

Les opérations techniques relevant des traités de réassurance liant la société à ses adhérents sont enregistrées traité par traité à réception des informations d'inventaire transmises les cédantes.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais du Gie auquel adhère Monceau Assurances.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlements des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit;
- les frais d'acquisition qui comportent les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou exposée à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée, dont les termes sont approuvés par l'assemblée générale. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de renoncer à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par les adhérents en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées, et qu'il est fait application du principe général de « continuité de l'exploitation ». Dans l'hypothèse où à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle associée a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les créances éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites à l'actif du bilan.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL BRUT	**-**	**-**	**-**	**-**

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains				
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**-**	**-**	**-**	**-**

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	**-**	**-**
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	**-**	**-**
TOTAL NET	**-**	**-**

4.1.2 Placements dans les entreprises liées

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	256	170	256	170
TOTAL	**256**	**170**	**256**	**170**

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	**-**	**-**	**-**	**-**

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	256	170
TOTAL	**256**	**170**

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2012

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Transfert	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	2 587	-	-	-	2 587
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	**2 587**	**-**	**-**	**-**	**2 587**

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSMENTS ET PROVISIONS	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	2 587	2 587
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-
Autres placements	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	**2 587**	**2 587**

4.1.4 État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	2 587	2 587	2 655	2 587
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	170	170	170	256
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	**2 757**	**2 757**	**2 826**	**2 843**
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	-	-	-	-
- placements évalués selon l'article R 332-20	2 757	2 757	2 826	2 635
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	2 587	2 587	2 656	2 635
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	170	170	170	256
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2011			2012		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	**2 843**	**2 843**	**2 891**	**2 757**	**2 757**	**2 826**
Amortissement de Surcote		-			-	
Amortissement de Décote		-			-	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	**2 843**	**2 843**	**2 891**	**2 757**	**2 757**	**2 826**

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Valeur de remboursement	-	-
Valeur nette	-	-
SOLDE NON AMORTI	**-**	**-**

4.1.5 Créances au 31 décembre 2012

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	85	355	355	-
Autres créances	25	35	35	-
TOTAL	**110**	**389**	**389**	**-**

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Intérêts courus non échus	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	**-**	**-**

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Néant									
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Néant									

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

La variation observée sur les capitaux propres correspond au résultat excédentaire de l'exercice 2012.

Libellé	Montant au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2012
Fonds d'établissement	3 000	-	-	3 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	**3 000**	**-**	**-**	**3 000**
Report à nouveau	275	-217		58
Résultat de l'exercice	-217	-	-256	39
TOTAL	**3 058**	**-217**	**-256**	**3 097**

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
NÉANT					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégorie	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2012	31/12/2011
NÉANT			

4.2.4 Évolution par exercice comptable, pour chacun des trois derniers exercices de survenance des règlements de sinistres et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2008	2009	2010
Exercice 2010			
Réglements	1 432	1 532	757
Provisions	40	87	173
Total charge de sinistres	**1 472**	**1 619**	**930**
Primes Acquises	2 044	3 886	1 782
Ratio S/P	72%	42%	52%

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2008	2009	2010	2011
Exercice 2011				
Réglements	1 472	1 546	750	565
Provisions	-	64	86	101
Total charge de sinistres	**1 472**	**1 610**	**835**	**666**
Primes Acquises	2 044	3 886	1 751	1 046
Ratio S/P	72%	41%	48%	64%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
Exercice 2012					
Réglements	1 472	1 610	763	623	550
Provisions	-	-	42	45	78
Total charge de sinistres	**1 472**	**1 610**	**804**	**668**	**628**
Primes Acquises	2 044	3 886	1 751	1 016	1 197
Ratio S/P	72%	41%	46%	66%	52%

Libellé	2012			2011
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	251	-	251	300
Réglements sur antérieur pendant l'exercice	136	-	136	47
Provision pour sinistres à la clôture	86	-	86	150
BONI (+) / MALI (-) SUR ANTÉRIEUR	**29**	**-**	**29**	**103**

4.2.5 Mouvements sur la provision pour risque d'exigibilité

Néant.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Provision pour litiges	-	-
Autres provisions pour risques	-	-
TOTAL	**-**	**-**

4.2.7 Autres dettes

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	109	98	98	-
TOTAL	**109**	**98**	**98**	**-**

Les autres dettes se décomposent de la façon suivante :

- État, organismes sociaux	2 k€
- Charges à payer	85 k€
- Créanciers divers	11 k€
Total	**98 k€**

4.2.8 Comptes de régularisation passif

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Intérêts courus non échus	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Différences sur les prix de remboursement	-	-
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	**-**	**-**

4.3 Actifs et passifs en devises

Néant.

4.4 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2011	2012
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	3	9
État		
Impots sur les bénéfices	-	-
Autres charges à payer	2	2
Autres charges à payer	**100**	**85**
TOTAL	**105**	**96**

Produits à percevoir	2011	2012
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	-	-
TOTAL	**-**	**-**

4.5 Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	2	1
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	**2**	**1**

Engagements reçus	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Valeurs reçues en nantissement	-	-
Autres engagements reçus	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	**-**	**-**

5 Notes sur les postes du compte de résultats

5.1 Résultat technique

NON VIE	Affaires directes	Acceptations (39)
Primes acquises	**-**	**1 023**
Primes	-	*1 023*
Variation de primes non acquises	-	-
Charges de prestations	**-**	**596**
Prestations et frais payés	-	*682*
Variation des provisions pour prestations	-	*-86*
Solde de souscription	**-**	**427**
Frais d'acquisition	-	259
Autres charges de gestion nettes	-	156
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-**	**415**
Produits des placements alloués	-	1
Intérêts techniques nets de cession	-	-
Solde financier	**-**	**1**
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-
Solde de réassurance	**-**	**-**
Résultat technique	**-**	**13**
Hors compte	-	-
Provisions pour primes non acquises à la clôture	-	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	-	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	-	164
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-	251
Autres provisions techniques à la clôture	-	-
Autres provisons techniques à l'ouverture	-	-

VIE	Affaires directes	Acceptations (39)
Primes acquises	**-**	**174**
Primes	-	*174*
Variation de primes non acquises	-	-
Charges de prestations	**-**	**4**
Prestations et frais payés	-	*4*
Variation des provisions pour prestations	-	-
Solde de souscription	**-**	**171**
Frais d'acquisition	-	-
Autres charges de gestion nettes	-	158
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-**	**158**
Produits nets des placements	-	-
Participation aux résultats	-	-
Solde financier	**-**	**-**
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-
Solde de réassurance	**-**	**-**
Résultat technique	**-**	**13**
Hors compte	-	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	-	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	-	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	-	6
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-	6
Autres provisions techniques à la clôture	-	-
Autres provisons techniques à l'ouverture	-	-

5.2 Règle d'allocation des produits financiers

En application des dispositions du plan comptable, un montant de 1 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique non vie. Ce montant est déterminé en ventilant les produits des placements nets au pro rata des capitaux propres comptables, réserve de capitalisation déduite, et provisions pour risques et charges d'une part, des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'autre part.

5.3 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	-
Frais externes de gestion	-
Frais internes	-
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	**-**
Amortissement des différences de prix de remboursement	-
Amortissement des placements	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	**-**
Moins-values réalisées	-
Perte de change	-
Pertes provenants de la réalisation des placements	**-**
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	**-**

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	-
Autres placements - Entreprises liées	14
Autres placements - Autres	2
Revenus des placements	**16**
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	-
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts	-
Autres produits de placements	**-**
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	-
Profit de change	-
Profits provenant de la réalisation de placements	**-**
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	**16**
NET	**16**

5.4 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination.

Ces charges de gestion, qu'elles soient propres à Monceau Assurances ou issues de la répartition des frais des GIE de moyens auxquels adhère Monceau Assurances, sont comptabilisées par destination selon les mêmes règles.

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	-	-	-	-	-
Charges internes	-	2	-	-	2
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**2**	**-**	**-**	**2**

5.5 Charges de personnel

	2011	2012
Salaires	-	-
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	-	3
Autres	-	-
TOTAL	**3**	**-**

5.6 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2012
Produits exceptionnels	-
Autres profits exceptionnels	-
Produits sur excercices anterieurs	-
Produits exceptionnels issus des GIE	-
Total produits exceptionnels	**-**
Charges exceptionnelles	-
Autres pertes exceptionnelles	-
Pertes sur excercices anterieurs	2
Charges exceptionnelles issues des GIE	-
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles	-
Total charges exceptionnelles	2
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 2**

5.7 Primes brutes émises

	2011	2012
Primes émises en France	1 016	1 197
Primes émises en UE	-	-
Primes émises hors UE	-	-
TOTAL	**1 016**	**1 197**

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources des groupements de moyens auxquels elle adhère. Elle n'emploie pas de collaborateur salarié.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2012,

- un montant total de 9.500 € bruts a été alloué aux administrateurs et présidents honoraires au titre d'indemnités de temps passé, tant pour les conseils d'administration, que pour la participation aux comités du Conseil, à raison d'un montant de 500€ par séance. Après retenue des charges sociales applicables, les administrateurs concernés ont effectivement perçu 8.311 € ;
- 3.075 € leur ont été remboursés, sur justificatifs, au titre des frais qu'ils ont exposés.

6.3 Budget des honoraires des commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2012, les honoraires comptabilisés relatifs aux commissaires aux comptes en rémunération de leur mandat se sont élevés à 43.124 € T.T.C pour le Cabinet Mazars et à 50.277 € T.T.C au Cabinet Axis Audit. Ces honoraires correspondent au contrôle légal des comptes sociaux et combinés. Il n'y a pas eu d'honoraire facturé au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

6.4 Combinaison des comptes

En application des dispositions du traité d'adhésion à Monceau Assurances et de décisions de conseils d'administration de sociétés adhérentes, Monceau Assurances établit les comptes combinés de l'ensemble des adhérents, de leurs mutuelles associées le cas échéant et de leurs filiales.

MONCEAU ASSURANCES - MUTUELLES ASSOCIÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2013

PROCÈS VERBAL

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des Assurances, effectuées au cours de l'exercice 2012 et les approuve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 39.296,73 euros au compte "Report à nouveau", ainsi porté à 96.932,95 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2012, 9.500,00 euros ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 8.311,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

A compter du 1er janvier 2013, l'assemblée générale fixe à 600 € par séance l'indemnité de temps passé pouvant être allouée à chaque administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2012, 3.075,00 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes combinés de Monceau Assurances, établis conformément aux dispositions prévues aux articles L.345-2 alinéa 3 et R.345-1 à R.345-11 du Code des assurances.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Monceau Assurances mutuelles associées

Société de réassurance mutuelle
Entreprise régie par l'article R 322 - 84 du Code des assurances
Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris
Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com

Rapport annuel des comptes consolidés